



GUÉGON

Bulletin municipal DÉCEMBRE 2020 ● ● ●





Mot de M ^{me} le Maire.....	1
Élections municipales.....	2
Élections Ploërmel communauté.....	3
Personnel communal.....	4
Infos pratiques.....	5
Délibérations.....	6
Finances.....	19
Travaux voirie.....	24
Habitat urbanisme.....	27
Projets communaux.....	29
Vie locale.....	30
Confinement.....	37
Patrimoine.....	42
Vie scolaire.....	46
Vie associative.....	50
Vie économique.....	60
Agriculture environnement.....	65
Infos diverses.....	67
Tout en images.....	68
État civil.....	69

Directrice de la publication : M^{me} le Maire

Photos : Equipe municipale et personnel communal, associations guégonnaises, école St Gildas, école S. Bourquin, P. Panier, R. Moriuser, L. Heurtebis, M. Bleher, I. Denis, A. Couëdic, M. Bigorgne, E. Houzé, D. Bellamy, M. Le Borgne, M. Renaud, A. Chaxelle, A-L Delemen

Mise en page et impression : Imprimerie Poisneuf - Josselin - 02 97 22 23 40



Chères Guégonnaises, chers Guégonnais,

En mars dernier, vous avez accordé votre confiance à une nouvelle équipe municipale qui a pris ses fonctions seulement le 26 mai. Certes, la Covid a pu freiner quelques électeurs à franchir la porte des bureaux de vote mais, fort heureusement, cela n'a pas impacté une liste en particulier ; la démocratie a simplement parlé.

Aussi, je tiens à vous remercier de m'avoir élue comme Maire de Guégon et vous garantis que mon équipe et moi-même donnons et donnerons le meilleur. Je vous assure de mon investissement et de mon engagement sans faille ainsi que ceux de mon équipe. J'assume pleinement les responsabilités qui m'ont été confiées tant au niveau municipal qu'à celui de Ploërmel Communauté comme Vice-Présidente chargée de l'Habitat. L'objectif constant est de servir l'intérêt collectif pour que Guégon et notre territoire restent attractifs, afin que chacun s'y épanouisse et trouve sa place.

La pandémie qui perdure et, de surcroît, le climat mondial d'insécurité n'ont pas facilité ce début de mandat. Les entreprises, les commerces, le monde agricole, les associations subissent de plein fouet cette crise. Les mois à venir s'annoncent compliqués économiquement et socialement ; c'est tout un système qui est fragilisé et qu'il va falloir reconstruire. J'ai une pensée toute particulière pour nos aînés qui souffrent de l'isolement et pour nos jeunes qui ne vivent pas pleinement leur jeunesse. L'importance des liens sociaux prend alors tout son sens. Il nous faudra donc faire preuve de solidarité et cohésion, et redoubler de tolérance et bienveillance. Je reprendrai d'ailleurs les paroles d'un éditorialiste : «Ne soyons pas spectateurs d'un monde qui s'écroule mais acteurs d'une société qui se renforce en affrontant le gros temps». Aussi, je souhaiterais très sincèrement qu'au sein du conseil municipal règne un climat constructif de collaboration pour le bien-être de tous les habitants de notre commune. Dans ce contexte, et pour se mettre en conformité avec la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, un règlement intérieur a été adopté le 15 octobre 2020, dans un esprit d'apaisement de cette assemblée.

Les chantiers de cette mandature sont importants. L'intérêt général est le maître-mot de notre équipe municipale, la circulaire de campagne son fil conducteur et ce en toute transparence. Plusieurs projets vont voir le jour, notamment la réalisation du lotissement «Résidence des écoliers» prévu dans le Plan Local d'Urbanisme de 2009, la construction de la résidence partagée pour nos aînés portée par un investisseur privé, l'aménagement du cœur de bourg initié par Joseph Samson. L'extension de la maison de santé et le lancement de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sont, entre autres, également au programme de 2021.

Par ce mot, je tiens à remercier les élus et agents communaux pour leur engagement et leur motivation à rendre notre commune et notre cadre de vie plus agréables.

Au nom du conseil municipal et en mon nom, je vous souhaite à toutes et tous une belle année et surtout une bonne santé. Que ce nouvel an 2021 vous apporte le meilleur. Je terminerai sur une note d'espoir : ayons la force de croire en nos rêves et en nos envies. Prenez soin de vous et portez-vous bien.

En raison de la crise sanitaire, les vœux ne pourront avoir lieu. Une vidéo sera mise en ligne le **9 janvier 2021** (date initialement prévue de la cérémonie) à **19h** sur le site Internet et la page Facebook de Guégon.

Votre Maire,
Marie-Noëlle AMIOT



À la suite des élections et après 2 mois et demi d'attente, l'installation du Conseil municipal a eu lieu le mardi 26 mai 2020 au soir. Marie-Noëlle Amiot a donc été élue maire de Guégon. Cette installation s'est déroulée à huis clos et dans un temps limité.

DÉLÉGATION AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

- **Maire** : Marie-Noëlle AMIOT (urbanisme et finances)
- **Samuel GUILLAUME 1^{er} Adjoint** : organisation des travaux et activités du service technique, y compris espaces verts et fleurissement, gestion du matériel technique communal, aménagement de sites, travaux et entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux, suivi des travaux des lotissements communaux, achats et marchés publics, fêtes municipales.

Permanence les jeudis 17h-18h30.

- **Hélène LE LABOURIER 2^e Adjointe** : communication municipale (écrite et numérique), affaires sportives et associatives, tourisme.

Permanence les samedis 9h-11h.

- **Robert DANET 3^e Adjoint** : utilisation des bâtiments communaux, cimetières, police municipale, sécurité et hygiène publiques, Plan Communal de Sauvegarde, pêche et chasse, lutte contre les nuisibles, recensement militaire, patrimoine.

Permanence les lundis 15h30-17h30.

- **Mme Corinne PERRÉ 4^e Adjointe** : affaires sociales et notamment mise en œuvre d'une mutuelle communale,

politique culturelle, fonctionnement et animation de la médiathèque, activités scolaires et périscolaires, transports scolaires, animations destinées à la jeunesse, gestion de l'agence postale communale.

Permanence les samedis 10h-12h.

- **M. Jean-Luc FAUCHEUX 5^e Adjoint** : agriculture, travaux de voirie et réseaux.

Permanence les samedis 10h-12h

- **M. Jean-Paul CARAFRAY Conseiller délégué** : organisation des cérémonies patriotiques, affaires électorales, projet d'aménagement de l'îlot urbain.

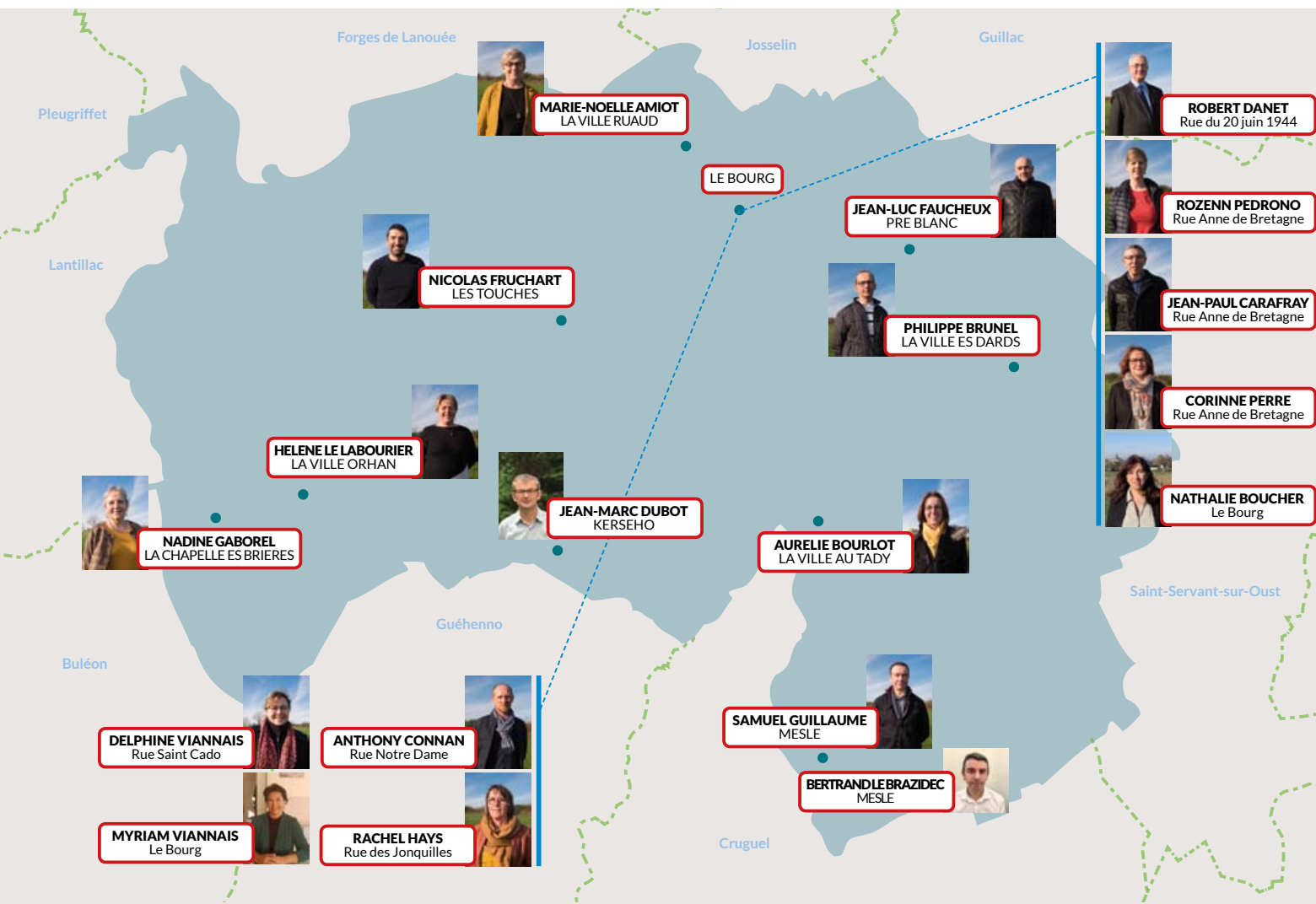
Permanence les samedis 9h-11h.

Permanences sur rendez-vous au 02 97 22 20 64

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nicolas Fruchart, Anthony Connan, Rozenn Pédrone, Nadine Gaborel, Rachel Hays, Philippe Brunel, Delphine Viannais, Aurélie Bourlot, Bertrand Le Brazidec, Jean-Marc Dubot, Myriam Viannais, Nathalie Boucher.





TAUX DE PARTICIPATION

Dix-neuf conseillers municipaux devaient être désignés à l'occasion des élections municipales 2020.

Le taux de participation a été de **64,28 %** à Guégon.

Marie-Noëlle Amiot avec la liste "Unissons nos actions pour Guégon" est majoritaire et se voit attribuer quinze sièges avec

52,35 % de votes exprimés. Quatre sièges reviennent à la liste "Pour Guégon, unissons-nous et gardons le cap" de Jean-Marc Dubot avec **47,65 %** de votes exprimés.

Le taux national de participation définitif du 1^{er} tour des élections 2020 est de **44,66%**. Ce taux est de **47,34 %** au niveau régional (commune de plus de 3500 habitants).

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'actuel maire de Ploërmel, Patrick Le Diffon, a été reconduit au poste de président de Ploërmel communauté. Douze vice-présidents l'accompagneront durant ce mandat :

1^{er} vice-président, Michel Pichard (maire de Ménéac) au poste des finances et systèmes d'information ;

2^e vice-président, Stéphane Rouault (maire de Guillac) au poste de l'environnement, eaux et déchets, assainissement ;

3^e vice-président, Yves Chasles (maire de Mauron) au poste de l'attractivité, l'économie, l'aménagement numérique, l'insertion et l'emploi ;

4^e vice-président, Nicolas Jagoudet (maire de Josselin) chargé du tourisme ;

5^e vice-président, Denis Tréhorel (maire de Loyat) à l'action sociale et la petite enfance ;

6^e vice-présidente, Florence Prunet (maire du Val d'Oust) chargée de la mobilité ;

7^e vice-président, Ronan Coignard (maire de Concoret) à l'aménagement de l'espace et l'urbanisme ;

8^e vice-président, Alain Hervé (conseiller délégué de Ploërmel) chargé des affaires culturelles et sportives ;

9^e vice-présidente, Marie-Noëlle Amiot (maire de Guégon) chargée de l'habitat ;

10^e vice-présidente, Hania Renaudie (maire de Campénéac) à la gestion de l'éducation, l'enfance et la jeunesse ;

11^e vice-président, Jean-Michel Barreau (conseiller délégué de Ploërmel) chargé de la santé ;

12^e vice-président, Jean-Charles Sentier (maire de Taupont) à la gestion des bâtiments, voirie et espaces verts.

DÉPARTS EN RETRAITE

ANNICK LE BLAY



Annick Le Blay a été recrutée le 1er août 1978 en qualité d'agent de bureau auxiliaire par le Maire de l'époque, M. Yves du Halgouet. Le 1er août 1980, elle a été nommée agent de bureau dactylographe stagiaire, puis titularisée le 1er août 1981. Elle est nommée agent administratif le 1er janvier 1988, puis agent administratif qualifié le 1er juin 1990 par M. Joseph

Samson. Elle est nommée adjoint administratif territorial le 1er octobre 1996 et promue au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe le 1er septembre 2004, puis d'adjoint administratif principal de 1ère classe le 1er octobre 2005. Mme Le Blay a assuré pendant toutes ces années avec une grande rigueur la tenue de la comptabilité communale, la gestion des marchés publics ainsi que celle des régies municipales (transports scolaires, garderie, photocopies, livres). Elle a reçu successivement les médailles d'honneur communales Argent en 1998, Vermeil en 2008 puis Or en 2013, décernées par le Préfet du Morbihan.

Nous tenons à la remercier pour son investissement et son professionnalisme. Nous lui souhaitons plein de bonheur pour sa retraite.

HUBERT GUILLO

Après avoir travaillé de longues années dans l'entreprise de métallerie-ferronnerie Le Piouffle à Josselin, Hubert Guillo a été recruté par la commune de Guégon le 1er avril 2017, suite à un licenciement pour cessation d'activité, au titre d'un CUI (contrat unique d'insertion, destiné au reclassement des personnes âgées de plus de 50 ans).

Il a pu exercer ses talents au service de la commune, dans les diverses tâches assurées par le service technique municipal, et notamment en réalisant des panneaux d'affichages pour les associations ou encore les armatures des cache-conteneurs.

Né le 2 novembre 1959, il a fait valoir ses droits à la retraite le 1er décembre 2019.

Bonne retraite !



RECRUTEMENTS

TATIANA DANO



Tatiana Dano a été embauchée à la suite du départ en retraite de Annick Le Blay. Auparavant, celle-ci a eu diverses expériences en collectivités territoriales (communes de Mohon, Maoron et Val d'Oust). Tatiana a aussi effectué différents remplacements à la mairie de Guégon depuis octobre 2019.

SERVANE MAHIEUX



Suite au départ de Lucile Denoual, Servane Mahieux a été embauchée à temps partiel depuis le 14 septembre au poste d'agent d'accueil de la médiathèque et à l'agence postale. Elle a 24 ans et est très investie dans le monde associatif.

Servane travaille également, à temps partiel, depuis septembre 2018, au sein de l'école Sainte

Jeanne d'Arc à Malestroit en tant qu'AESH (Accompagnante des Élèves en Situation de Handicap) dans un dispositif ULIS.

THOMAS MAILLARD

Originaire de Guillac, Thomas Maillard est embauché aux espaces verts depuis le 1er octobre 2020. Agé de 29 ans, il est titulaire d'un CAP-BEP Aménagements paysagers réalisé au CFA du Mené à Merdrignac. Ses missions : entretien des massifs, plantations, tontes, débroussaillage...

Auparavant, il avait déjà été embauché sous contrat pour les mêmes missions à Guégon (2010-2011 et 2017) mais aussi sur les communes de Ploërmel, Les Forges et Pleucadeuc.





MAIRIE

1 place du Général de Gaulle – ☎ 02 97 22 20 64
✉ mairie@guegon.fr / [f](#) guegon

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi 10h30-12h30/13h30-17h30

Du mardi au vendredi

8h30-12h30 / 13h30-17h30

Le samedi 9h-12h

AGENCE POSTALE COMMUNALE

1 place du Général de Gaulle – ☎ 02.97.22.20.60

Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi

11h00-12h00/13h30-15h30

Samedi 9h00-10h15

(Levée à 15h30 - 11h le samedi)

MEDIATHEQUE « LE PRE @UX BULLES »

Rue du Ponty - ☎ 02.97.22.20.29

✉ bibliotheque@guegon.fr

Lundi 14h-16h30

Mardi 9h-12h / 14h-16h30

Mercredi 9h-19h

Vendredi 9h-12h / 14h-19h

Samedi 10h30-12h

Dimanche 10h-12h

VIE LOCALE-COMMUNICATION-ASSOCIATIONS

☎ 02.97.22.28.86 ✉ vielocale@guegon.fr

MAISON MEDICALE

11 rue des Rosiers-☎ 02.97.75.61.76

CABINET INFIRMIER DE GUEGON

11 rue des Rosiers - ☎ 02.97.75.41.94

CABINET INFIRMIER DU CENTRE

14 rue du 20 juin 1944 - ☎ 02.97.72.67.94

ÉCOLE PRIVÉE SAINT GILDAS

☎ 02.97.22.39.80

✉ eco56.stgi.guegon@enseignement-catholique.bzh

ÉCOLE PUBLIQUE SUZANNE BOURQUIN

☎ 02.97.22.23.33

✉ ec.0560293p@ac-rennes.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Uniquement sur RDV au 02 97 73 22 00

RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS-ASSISTANT(ES)S MATERNEL(LES)S

Pôle jeunesse

Le Pont Mareuc 56120 Josselin ☎ 02 97 22 30 40

✉ ripame.josselin@ploermelcommunaute.bzh

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Rue Saint Jacques 56120 Josselin ☎ 02 97 73 94 20

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

Place de la Mairie 56800 Ploërmel

☎ 02 97 73 20 73

Antenne de Josselin, place des Remparts

☎ 02 97 22 24 90

OPAH – ESPACE INFO HABITAT

✉ habitat@ploermelcommunaute.bzh

☎ 02 97 22 34 54

Permanence à Josselin / MSAP tous les 3^e mardis du mois de 10h à 12h

ADIL – Agence Départementale d'Information sur le Logement

Permanence à la MSAP Josselin tous les 2^e mardis du mois de 14h à 17h15 sur RDV au 02 97 47 02 30

ICIPLO.Com (Services publics itinérants)

Place de l'Eglise - 56120 Guégon

Les mardis semaines impaires 14h - 15h15

MSAP - Maison de Services Au Public

3 rue des Remparts 56120 Josselin

☎ 02 97 22 24 90

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE GUILLAC

La Ville Meno 56800 Guillac

☎ 02 97 74 22 74 / 02 97 73 20 96

- **Période hivernale** (du 15 octobre au 14 mars) :

Lundi, vendredi, samedi : 9h -12h / 14h - 17h

Mardi, mercredi : 14h - 17h

- **Période estivale** : **Lundi, mercredi, vendredi, samedi** : 9h - 12h / 14h - 18h30 **Mardi** : 14h - 18h30

CENTRE D'ACCES AU DROIT

Le centre d'accès au droit vous accueillera dans le bureau situé à l'étage du CIAS - 26 rue du Général Leclerc à Ploërmel, les lundis toute la journée et le vendredi matin. Les personnes à mobilité réduite pourront être accueillies dans la grande salle du rez-de-chaussée sauf le 3^e lundi de chaque mois et le vendredi matin. Sur rendez-vous au 02 97 27 39 63.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2019

ILOT URBAIN : DESIGNATION DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE

Une consultation a été lancée afin de sélectionner un cabinet d'architecture pour assurer la maîtrise d'oeuvre du programme de restructuration de l'îlot urbain, comportant l'aménagement du site, la construction-réhabilitation de deux locaux commerciaux et de onze logements locatifs.

La commission des marchés publics, réunie les 15 et 18 novembre derniers, a étudié les trois propositions remises par les cabinets retenus après la phase candidature de l'appel d'offres. Le Conseil municipal souhaitant avoir des précisions sur une des trois offres, le choix de la maîtrise d'oeuvre est reporté à la prochaine séance du Conseil.

DEMANDE DE SUBVENTIONS - LOCAL COMMERCIAL

Afin de redynamiser le bourg de Guégon, il est proposé de réaménager un local communal, situé en centre-bourg, au n°16 rue du 20 juin 1944 et actuellement désaffecté, afin de pouvoir y accueillir une activité de restauration de type crêperie. Il n'existe en effet aucun établissement de restauration dans l'agglomération depuis la fermeture d'un restaurant il y a plusieurs années. Il précise qu'un contact est pris avec une personne en reconversion professionnelle pour l'exploitation de l'établissement. Les travaux, relevant de différents corps de métiers, sont estimés à 75 000 € HT.

Le Conseil municipal approuve le projet et sollicite de l'État et du Département une subvention pour le financement de ces travaux.

MISE EN LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL - N° 12 RUE DU PONTY

Un kinésithérapeute souhaite louer un local communal pour y exercer son activité très prochainement. Le Maire propose au Conseil de mettre en location le local de l'ancienne bibliothèque, actuellement désaffecté et le cas échéant de fixer le montant du loyer. Le Conseil municipal accepte cette proposition et fixe le montant du loyer mensuel à cent cinquante euros (150 €), avec gratuité les trois premiers mois de la location.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Le véhicule de service affecté aux déplacements du personnel communal dans le cadre de ses activités a été accidenté et est hors d'usage.

Certains agents doivent aujourd'hui effectuer des déplacements en utilisant leur véhicule personnel. Il est proposé de prendre en charge le coût de ces déplacements et selon les conditions de remboursement précisées par arrêté ministériel.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

EGLISE DE COET-BUGAT - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Afin de préserver l'église Notre-Dame de Coet-Bugat, et sur les conseils des services de conservation du patrimoine départemental, il est proposé d'installer une grille en fer forgé devant le portail de l'entrée principale. Cette grille permettra de maintenir le portail ouvert tout en interdisant toute intrusion, et de permettre ainsi d'aérer le bâtiment, lequel souffre d'une importante humidité. Le Conseil approuve l'opération pour un montant de 514,04 € HT et sollicite du Conseil départemental du Morbihan une subvention pour son financement.

RETABLE DE L'EGLISE DE GUEGON - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La commune restaure actuellement, sous la maîtrise d'oeuvre de M. Léo GOAS, Architecte du Patrimoine, la charpente et

la couverture de l'église romane saint Pierre et saint Paul de Guégon, classée Monument Historique.

Dans le cadre de ces travaux, il a fallu en partie démonter la statuaire du retable de l'église. Il s'est avéré alors qu'une partie du mobilier du retable nécessitait impérativement une restauration ou une consolidation.

Une estimation des travaux, d'un montant de 5 612 € HT, a été effectuée par l'atelier COREUM, basé à Bieuzy-les-Eaux.

Le Conseil municipal approuve cette opération et sollicite des subventions du Conseil départemental du Morbihan et du Ministère de la Culture (DRAC).

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (CNP / CDG)

La commune de Guégon a, par courrier du 15 mars 2019, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan de s'associer à la consultation pour la mise en place d'un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Conseil municipal décide d'accepter la proposition de l'assureur CNP ASSURANCES.

CESSION DE PARCELLES AGRICOLES - LE BORNE

Des particuliers, exploitants agricoles, souhaitent acquérir deux parcelles communales.

Il s'agit du terrain cadastré en section WK n°89, d'une superficie de 14 960 m², situé au lieu-dit « La Noë Baudry », entre les villages du Borne et de La Pointe, ainsi qu'un ancien chemin d'exploitation, devenu chemin rural, enclavé dans leur propriété, d'une superficie de 1660 m².

Le Conseil municipal décide de céder lesdites parcelles aux propriétaires des parcelles riveraines.

CESSION DE DEUX PARCELLES AU MAGUERO

Un particulier souhaite acquérir deux parcelles communales situées dans le village du Maguero en Trégranteur. La première est le terrain cadastré en section YB n°161, d'une superficie de 29 m², la seconde est le terrain cadastré en section YB n°164, d'une superficie de 15 m². Le Conseil municipal décide de céder lesdites parcelles au propriétaire des parcelles riveraines.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE A COET-DIGO (TREGRANTEUR)

Des particuliers souhaitent céder à la commune une parcelle attenante à une ancienne décharge municipale située entre les villages de Coët-Digo et de La Ville Geffray en Trégranteur. Cette parcelle a une superficie de 10 000 m². Ce terrain est attenant à celui ayant servi jusqu'en 1995 de décharge municipale et a également, au fil des ans, reçu des ordures par débordement du terrain communal.

Le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle proposée au prix de 1000 €.

ASSAINISSEMENT - CLOTURE DU BUDGET « ASSAINISSEMENT » ET TRANSFERT DE RESULTATS A PLOERMEL COMMUNAUTÉ

Pour rappel, la compétence « Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales » sera transférée à la Communauté de communes le 1er janvier 2020. Le Conseil municipal autorise

la clôture du budget annexe M4 « Assainissement collectif », approuve le transfert de 50% des résultats de clôture au 31.12.2019 du budget annexe « Assainissement ».

CONVENTION DE NUMÉRISATION DU P.L.U. AVEC LE PETR

Le Schéma de Cohérence Territoriale est désormais approuvé et mis en oeuvre auprès des communes. Par ailleurs, la plateforme WEB SIG se déploie dans les communes depuis le début du mois de septembre 2019. Il convient désormais de numériser les documents d'urbanisme locaux. Le Conseil municipal approuve le projet de numérisation du Plan Local d'Urbanisme de Guégon proposé par le PETR Pays de Ploërmel.

LOTISSEMENT DES RONCEAUX : CESSIONS DE LOTS

Le Conseil municipal accepte la cession à des particuliers des lots n°13 et n°15 du lotissement Le Hameau des Ronceaux au prix de 23 € TTC le m².

TARIFS COMMUNAUX 2020

Le Maire présente à l'assemblée les propositions de la commission

« finances » du 12 novembre 2019 relatives aux différents tarifs pour les services communaux à appliquer pour l'année 2020. Le Conseil municipal adopte les tarifs communaux tels que proposés par la commission.

CHARTRE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITÉS

Le Maire présente la charte d'entretien des espaces communaux proposée par le syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust. Cette charte décrit le contenu technique et méthodologique d'une maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses liées aux pratiques de désherbage des communes du bassin versant.

L'objectif visé est de réduire au maximum les quantités de produits et de matières actives appliquées. Pour y parvenir, différents types d'actions sont possibles : diminution des doses, réduction des surfaces désherbées, développement de techniques alternatives, conception nouvelle de l'aménagement urbain, évolution des mentalités.

Cinq niveaux d'objectifs peuvent être visés.

Le Conseil municipal adopte le niveau 5 d'engagement consistant à n'utiliser aucun produit pharmaceutique ni aucun produit biocide anti-mousse sur l'intégralité du territoire communal.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2019

ÎLOT URBAIN : DESIGNATION DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE

Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée afin de sélectionner un cabinet d'architecture pour assurer la maîtrise d'oeuvre du programme de restructuration de l'îlot urbain, comportant l'aménagement du site, la construction-réhabilitation de deux locaux commerciaux et de treize logements locatifs, dont six en tranche optionnelle.

La commission des marchés publics, réunie les 15 et 18 novembre derniers, a étudié les trois propositions remises par les cabinets retenus après la phase candidature de l'appel d'offres.

Ce dossier a été évoqué en séance du 20 novembre dernier, et des précisions ont été sollicitées auprès de candidats.

Compte-tenu des critères précisés dans le règlement de la consultation, il est proposé de retenir la proposition du cabinet Atelier RUBIN Associés, basé à Lannion.

Le Conseil municipal décide de confier au cabinet Atelier RUBIN Associés de Lannion la mission de maîtrise d'oeuvre de l'opération de restructuration de l'îlot urbain, pour un forfait de rémunération globale et provisoire de 183 512,60 € HT.

SÉANCE DU 8 JANVIER 2020

SOLIHA - BAIL A RÉHABILITATION POUR 4 LOGEMENTS - ÎLOT URBAIN

Le Maire rappelle à l'assemblée le programme de restructuration d'un îlot urbain, comprenant la construction et le réaménagement de locaux commerciaux et de logements locatifs.

Suite à divers contacts avec des représentants de SOLIHA, il est proposé au Conseil municipal d'examiner la possibilité de signer un bail à réhabilitation avec cet organisme pour les maisons sises au n°7 et au n°9 place du Général de Gaulle, dans lesquelles doivent être aménagés quatre logements locatifs.

Le bail à réhabilitation est une forme particulière de bail emphytéotique, introduit dans le droit de l'habitat par la loi « Besson » pour favoriser la réhabilitation du parc ancien et augmenter l'offre de logements sociaux.

Conformément à sa mission de production de logements à loyers maîtrisés, il s'agit pour SOLIHA Bretagne de donner un statut de logement social à un patrimoine vacant et souvent dégradé.

Le Conseil municipal accepte que soit confié à SOLIHA BLI Bretagne, par le biais d'un bail à réhabilitation, le projet de rénovation des maisons sises au n°7 et au n°9 de la place du Général de Gaulle, afin d'y aménager des logements sociaux.

ÎLOT URBAIN - AMÉNAGEMENT DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS - DETR

Le Maire rappelle au Conseil le projet de restructuration de l'îlot urbain, et précise la première phase qui consiste à aménager trois

logements locatifs dans le bâtiment situé au n°20, rue du 20 juin 1944 ainsi qu'une boulangerie.

Il précise le plan de financement prévisionnel de cette première phase qui s'établit comme suit :

Dépenses : 204 000 € HT (Maîtrise d'oeuvre : 19 822 €, frais et honoraires divers : 14 178 €, travaux de bâtiment : 170 000 €)

Recettes : 204 000 € (Subvention DSIL : 76 194 € (obtenue), subvention DETR 2020 : 71 400 € (espérée), autofinancement : 56 406 €).

Le Conseil municipal approuve le programme de travaux comme précisé ci-dessus ;

Sollicite de l'État, au titre de la DETR 2020 une subvention pour le financement de ces travaux.

MORBIHAN ÉNERGIES : VALIDATION DU PROGRAMME DE RÉNOVATION ET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX BT - EP - FT DANS LE BOURG

Dans le cadre du programme d'effacement coordonné et de rénovation des réseaux d'électricité basse tension, d'éclairage public et de télécommunications dans une partie du bourg (rue du 20 juin 1944, rue Joseph Le Coq et rue du Ponty), une étude technique a été établie par le syndicat Morbihan Énergies.

Le Maire présente cette étude au Conseil municipal, ainsi que les termes de la convention de financement, prévoyant une contribution de la commune de Guégon d'un montant estimatif de 66 060 €, auquel s'ajoute une TVA éligible au FCTVA de 13 820 €.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal approuve le programme d'effacement et de rénovation du réseau d'électricité basse tension, d'éclairage public et de télécommunications sur la rue du 20 juin 1944, la rue Joseph Le Coq et la rue du Ponty.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE A CARACTERE OPTIONNEL « GAZ » AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU MORBIHAN

Un projet de desserte de gaz naturel s'inscrit dans le cadre d'une dynamique d'attractivité et de transition énergétique du territoire. En effet, le raccordement au gaz naturel des zones d'activités économiques constitue un enjeu de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour la collectivité. L'extension du réseau vers les équipements publics et l'habitat apporte un atout environnemental dans un contexte de volonté des pouvoirs publics de réduction de la consommation de fioul.

Alternative intéressante au tout fioul pour les entreprises, particuliers (interdiction du gaz en neuf et rénovation en 2021) et la collectivité, il est important d'équilibrer le montage économique d'un projet de création d'un réseau de gaz entre acteurs privés et publics.

La compétence d'autorité organisatrice de distribution publique de gaz relève de la commune.

L'exercice de cette compétence particulièrement technique nécessite de disposer de moyens humains, techniques et financiers spécifiques. De plus, la desserte gazière comporte de forts enjeux

de sécurité et de qualité. C'est pourquoi, il est intéressant de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz à une structure intercommunale spécialisée sur la thématique des énergies.

Le Conseil municipal autorise le transfert au syndicat départemental d'énergies du Morbihan de la compétence à caractère optionnel « gaz ».

PROJET ÉOLIEN

Le Maire rappelle qu'un projet éolien est en cours sur le territoire communal. Il est mené par la société SYSCOM-INERSYS qui privilégie la zone située entre les villages de Caranloup (en Guégon) et du Clézio (en Guéhenno), pour une éventuelle implantation d'éoliennes. Ce dossier a déjà été présenté à plusieurs reprises pour information au Conseil municipal.

Deux autres sociétés de développement éolien ont contacté la commune ces derniers mois et une étude est en cours sur le territoire de Billio et de Plumelec pour un projet d'implantation porté par une autre société.

Le Maire propose au Conseil municipal de prendre une position de principe sur ce sujet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par dix-sept voix pour et une abstention émet un avis défavorable à la poursuite des études pour l'implantation d'éoliennes et à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de Guégon.

SÉANCE DU 29 JANVIER 2020

ÎLOT URBAIN : PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS)

Le Maire rappelle que la maîtrise d'oeuvre du projet de restructuration de l'îlot urbain a été confiée à l'Atelier RUBIN Associés, de Lannion. Les études ont débuté et M. Tangi RUBIN a présenté l'avant-projet sommaire (APS) du programme à la commission municipale « Bâtiments » le lundi 27 janvier dernier.

Le Maire présente aux Conseillers le programme établi suite à

l'esquisse initiale et compte-tenu des échanges et concertations ayant eu lieu préalablement avec les membres de la commission, les commerçants, les riverains et l'Architecte des Bâtiments de France.

Il propose ensuite au Conseil de délibérer sur cet Avant-Projet Sommaire.

Le Conseil municipal valide l'Avant-Projet Sommaire tel que proposé par le maître d'oeuvre de l'opération.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2020 AUX ASSOCIATIONS

Le Maire expose au Conseil municipal les dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, présentés par les associations et examinés par la commission « finances » réunie le 14 janvier 2020.

Les membres de la commission proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ACCA GUEGON (piégeurs)	650€
AMICALE DU PERSONNEL GUEGON	800€
ANCIENS COMBATTANTS FNACA GUEGON	260€
ASSOC. MOTOCYCLISTE GUEGONNAISE	215€
BADMINTON GUEGONNAIS	315€
CAVALIERS VALLÉE DE L'OUST	132€
CLUB DES AINÉS DE GUEGON	152€
LES COMMERCE GUEGONNAIS	915€
COMITÉ DES FETES DE GUEGON	2030€
COMITÉ DES FETES DE COET-BUGAT	262€
COMITÉ DES FETES DE TREGRANTEUR	262€
DA WEKON - GUEGON	335€
ESG GUEGON	4 945€
GYMNASTIQUE POUR TOUS	560€
MUSIQUE A MONGRENIER	355€
APEL - ECOLE SAINT GILDAS	8,50€ / élève
AMICALE LAÏQUE DE GUEGON	8,50€ / élève
LES PETITS POUCETS GUEGON	345€

LA RAQUETTE GUEGONNAISE	675€
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	1 050€
VTT-CYCLO CLUB GUEGONNAIS	260€
TWIRLING CLUB DE GUÉGON	500€
PYUNDAI	130€
PASSE LA SECONDE	115€
L'ATELIER DU PERE NOËL	100€
VIGILANCE	100€
SAKURA KAN	100€
BANQUE ALIMENTAIRE DU MORBIHAN	534€
AMICALE DONNEURS DE SANG	150€
SECOURS CATHOLIQUE JOSSELIN	170€
SECOURS POPULAIRE PLOËRMEL	150€
ARABESQUE	5,50€ / enfant (min 50€)
LE SOUVENIR FRANCAIS PAYS JOSSELIN	150€
COMICE AGRICOLE Pays de l'Oust et du Lie	755€
JUDO-CLUB JOSSELINAIS	5,50€ / enfant (min 50€)
AMICALE SAPEURS-POMPIERS - MORBIHAN	70€
LA SANTÉ DE LA FAMILLE	50€
RÊVE DE CLOWN	50€

Le Conseil municipal décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations précisées ci-dessus au titre de l'année 2020.



CCAS DE GUÉGON - SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2020

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale. La commune de Guégon accorde chaque année une subvention lui permettant de mener à bien ses actions. Cette subvention représente sa principale recette annuelle.

Le Conseil municipal décide de verser une subvention de 7 058,15€ au CCAS de Guégon, au titre de l'exercice 2020.

MISE A JOUR DU RÈGLEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Le Maire expose que depuis le mois de septembre 2019, la garderie périscolaire a intégré ses nouveaux locaux situés au n° 5 de la rue du Ponty. Il convient de modifier le règlement de ce service pour le mettre à jour.

Après avoir donné lecture du règlement mis à jour et précisé les modifications apportées, il demande au Conseil de délibérer.

Le Conseil municipal approuve le nouveau règlement de la garderie périscolaire municipale.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2020

COMPTES DE GESTION 2019

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les documents qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion 2019 du budget principal, du budget annexe du service assainissement, des budgets annexes des lotissements des Ronceaux », de Coët Bugat et de la Résidence des Fontaines.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

Le Conseil municipal approuve les comptes administratifs 2019 qui s'établissent ainsi :

Budget principal

Dépenses de fonctionnement	1 480 006,80 €
Recettes de fonctionnement	2 228 403,58 €
Excédent de fonctionnement	748 396,78 €
Dépenses d'investissement	1 708 449,50 €
Recettes d'investissement	3 507 372,49 €
Excédent d'investissement	1 798 922,99 €

Service assainissement

Dépenses de fonctionnement	99 469,96 €
Recettes de fonctionnement	83 073,79 €
Déficit de fonctionnement	16 396,17 €
Dépenses d'investissement	80 974,71 €
Recettes d'investissement	119 826,77 €
Excédent d'investissement	38 852,06 €

Lotissement des Ronceaux

Dépenses de fonctionnement	334 726,09 €
Recettes de fonctionnement	167 921,90 €
Déficit de fonctionnement	166 804,19 €
Dépenses d'investissement	154 228,10 €
Recettes d'investissement	482 169,00 €
Excédent d'investissement	327 940,90 €

Lotissement de Coët Bugat

Dépenses de fonctionnement	0,00 €
Recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	15 775,15 €
Excédent d'investissement	15 775,15 €

Lotissement Résidence des Fontaines

Dépenses de fonctionnement	52 570,78 €
Recettes de fonctionnement	41 506,37 €
Déficit de fonctionnement	11 064,41 €
Dépenses d'investissement	22 546,08 €
Recettes d'investissement	56 000,00 €
Excédent d'investissement	33 453,92 €

Lotissement Résidence des Écoliers

Dépenses de fonctionnement	54 722,28 €
Recettes de fonctionnement	54 722,30 €
Excédent de fonctionnement	0,02 €
Dépenses d'investissement	54 722,28 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Déficit d'investissement	54 722,28 €

TRANSFERT DES RÉSULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite au transfert de la compétence « assainissement » à Ploërmel Communauté au 1er janvier 2020, il convient de délibérer sur le transfert des résultats du budget annexe « assainissement » au 31 décembre 2019, selon la règle de 50% du résultat affecté à la commune et 50% affecté à la communauté de communes, qu'il soit déficitaire ou excédentaire.

Le Conseil municipal approuve le transfert des résultats comptables des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe assainissement tel que proposé et autorise le Maire à signer les mandats et titres ainsi que toutes pièces afférentes à cette décision.

CONVENTION AVEC PLOËRMEL COMMUNAUTÉ POUR LA VENTE D'UN LIVRET

Un livret a été écrit par cinq bénévoles de la médiathèque, réunies sous le nom de « Clan des Cinq ». Ce livret est un jeu de piste permettant de découvrir l'histoire et le patrimoine de Guégon. Il est en vente auprès du public au prix de un euro, conformément à la délibération du 20 novembre 2019. Il serait opportun de le faire diffuser par l'office de tourisme communautaire. A cette fin, il convient de signer avec Ploërmel Communauté une convention de dépôt-vente.

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention proposée par Ploërmel Communauté.

MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER ALPHONSE GUÉRIN DE PLOËRMEL ET A SON PERSONNEL POUR LE MAINTIEN DU NIVEAU DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE

Considérant au niveau national les incertitudes sur l'avenir du système de santé français, exprimées dans le projet de motion rédigé par la Fédération Hospitalière Française à l'adresse dans les établissements hospitaliers ;

Considérant les valeurs et les souhaits exprimés par ce projet de motion à savoir :

- La lutte contre les « déserts médicaux » (...),
- La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous (...),
- La fin des directives nationales technocratiques (...),
- Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins,
- La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires (...),
- Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients (...),
- La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
- La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers

et du secteur social et médico-social ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

Adhère aux valeurs et aux souhaits exprimés par la Fédération Hospitalière Française (...),

Affirme son engagement total derrière Ploërmel Communauté pour le maintien de la maternité et de la chirurgie au Centre hospitalier Alphonse Guérin (...),

Demande à la direction du Centre hospitalier Brocéliande Atlantique d'être à l'écoute de la souffrance du personnel de l'hôpital de Ploërmel et d'y apporter des réponses adaptées ;

Demande à la direction du Centre hospitalier Brocéliande Atlantique de rendre compte à Ploërmel Communauté des moyens mis en œuvre pour attirer et fidéliser les médecins sur son territoire.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES

Le Conseil municipal décide de verser au Recteur de Guégon l'indemnité de gardiennage d'église de l'année 2020, d'un montant de 474,22€.

SÉANCE DU 5 MARS 2020

ÎLOT URBAIN – PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF

Le Maire rappelle que l'Avant-Projet Sommaire (APS) du projet de restructuration d'un îlot urbain a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 29 janvier 2020. La maîtrise d'œuvre du projet, l'Atelier RUBIN Associés, de Lannion a depuis travaillé sur la réalisation de l'Avant-Projet Définitif (APD). Ce document a été présenté succinctement à la commission municipale « Bâtiments » le lundi 2 mars dernier.

Le Maire présente au Conseil le programme établi et lui propose que ce dossier soit à nouveau présenté à la future commission municipale qui sera constituée après les élections du 15 mars 2020, ceci afin d'une part que le projet d'APD soit suffisamment maîtrisé par la future assemblée, d'autre part afin de permettre d'attendre la réponse de SOLIHA sur une éventuelle maîtrise d'ouvrage du réaménagement des quatre logements de la place du Général de Gaulle (n°7 et n°9). Cette décision sera prise normalement au cours du prochain conseil d'administration de SOLIHA qui aura lieu le 17 mars prochain.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

SÉANCE DU 26 MAI 2020

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Jean-Marc DUBOT, Maire, déclare la séance ouverte et installés dans leurs fonctions les conseillers suivants :

AMIOT Marie-Noëlle, CARAFRAY Jean-Paul, GUILLAUME Samuel, LE LABOURIER Hélène, PERRÉ Corinne, FAUCHEUX Jean-Luc, GABOREL Nadine, DANET Robert, PEDRONO Rozenn, FRUCHART Nicolas, BOURLOT Aurélie, BRUNEL Philippe, HAYS Rachel, CONNAN Anthony, VIANNAIS Delphine, DUBOT Jean-Marc, VIANNAIS Myriam, LE BRAZIDEC Bertrand, BOUCHER Nathalie.

ÉLECTION DU MAIRE

M. Robert DANET, le plus âgé des membres présents du Conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée et a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Deux candidats se font connaître : Mme Marie-Noëlle AMIOT et M. Jean-Marc DUBOT.

M^{me} AMIOT recueille 15 voix, M. DUBOT 3 voix.

CONVENTION FINANCIÈRE POUR LA DESSERTE EN GAZ NATUREL (MORBIHAN ÉNERGIES)

Par délibération du 8 janvier 2020, il a été décidé de transférer la compétence à caractère optionnel « Gaz » au syndicat « Morbihan Énergies », en prévision de la desserte envisagée en gaz naturel des communes de La Croix-Helléan, Guillac, Josselin, Forges de Lanouée et Guégon.

Dans le cadre de ce projet, une contribution des communes aux travaux est sollicitée par Morbihan Énergies, elle serait de l'ordre de 25 000€ pour Guégon. Un premier versement de 30 % de la participation serait versé à l'engagement des travaux, le solde à la réception des travaux et à la mise en service du réseau de gaz naturel.

Il convient de formaliser cette contribution en signant une convention financière avec Morbihan Énergies.

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention financière pour la desserte en gaz naturel proposée par Morbihan Énergies.

Mme Marie-Noëlle AMIOT a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Conseil municipal est invité à s'exprimer sur le nombre d'adjoints au maire à élire.

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Le Conseil municipal fixe à cinq le nombre d'adjoints au maire.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

M. Samuel GUILLAUME présente une liste de 5 noms, laquelle recueille 15 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les

candidats figurant sur la liste conduite par M. GUILLAUME. Ils ont pris rang dans l'ordre suivant :

Premier adjoint : M. Samuel GUILLAUME

Deuxième adjointe : Mme Hélène LE LABOURIER

Troisième adjoint : M. Robert DANET

Quatrième adjointe : Mme Corinne PERRÉ

Cinquième adjoint : M. Jean-Luc FAUCHEUX.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Conformément à l'article L. 1111-1-1 du CGCT, Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la charte de l'élu local, puis remet un exemplaire à chaque conseiller de cette charte ainsi que du chapitre III du titre II du livre 1er de la 2^e partie du CGCT, relatif aux dispositions relatives aux conditions d'exercices des mandats locaux.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, qui permet au Conseil municipal de déléguer au maire, pour la durée de son mandat certaines attributions ;

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de Conseil municipal, Le Conseil municipal donne délégation au Maire pour la durée de son mandat dans les domaines suivants :

- 1- Prendre toute décision concernant la passation et le règlement des marchés ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite unitaire de 40 000€ HT ;
- 2- Décider de la conclusion et de la révision de locations pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 3- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;
- 8- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts, dans la limite de 25 000€ HT ;
- 9- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 10- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 11- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, dans la limite des crédits prévus dans le budget communal pour les acquisitions immobilières ;
- 12- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ ;
- 13- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 40 000€ HT ;
- 14- Demander à tout organisme financeur, pour l'ensemble des projets approuvés par le Conseil municipal, l'attribution de subventions ;

15- Procéder, pour l'ensemble des projets approuvés par le Conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

AUTORISATION POUR LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

Le Conseil municipal, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que les besoins du service peuvent notamment justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Décide d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ainsi qu'en cas d'augmentation saisonnière de l'activité de certains services, notamment celui chargé de l'entretien des espaces verts.

TARIFS ATOUTS-JEUNES ET ATOUTS-ÂGES – ANIMATIONS SPORTIVES : DÉLÉGATION AU MAIRE

Afin de simplifier la procédure de mise en place des tarifs Atouts-Jeunes et Atouts-Âges ou des initiations sportives organisées lors des congés scolaires, et afin d'élargir les délais de communication à destination du public, le Conseil municipal autorise le Maire à fixer les tarifs des animations « Atouts-Jeunes », « Atouts-Âges » et des animations sportives conformément aux propositions établies par les commissions « sport/associations » et « culture ».

COMMISSION « MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE »

Le Maire propose au Conseil municipal, dans le cadre de l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, de constituer une commission, composée de six membres titulaires et de quatre membres suppléants, qui interviendra pour tous les contrats et marchés dont les montants sont en dessous des seuils définis par le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

Cette commission se réunira pour préparer les consultations des entreprises, sélectionner les offres, en présenter un classement selon les critères prédéfinis et déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil municipal constitue une commission « Marchés publics à procédure adaptée » constituée comme suit :

Présidente : Mme Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Vice-président : M. Samuel GUILLAUME

Membres titulaires : MM. Robert DANET, Jean-Paul CARAFRAY, Jean-Luc FAUCHEUX, Jean-Marc DUBOT.

Membres suppléants : Mme Rachel HAYS, MM. Nicolas FRUCHART, Anthony CONNAN et Bertrand LE BRAZIDEC.

COMMISSION « FINANCES »

Le Maire propose de constituer une commission « Finances », composée de six membres, pour notamment l'étude du financement des projets communaux et des différents documents budgétaires.

Le Conseil municipal décide de constituer une commission « Finances » composée des membres suivants :

Présidente : Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Vice-président : Jean-Paul CARAFRAY

Membres : Hélène LE LABOURIER, Jean-Luc FAUCHEUX, Nadine GABOREL et Bertrand LE BRAZIDEC.

SÉANCE DU 3 JUIN 2020

INDEMNITÉS DE FONCTION AUX ADJOINTS ET AU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Le Conseil municipal fixe le montant des indemnités des cinq adjoints de la commune de Guégon à 16,75 % (soit 651,47€ brut mensuel) et celui des indemnités du Conseiller délégué à 15,25 % (soit 593,13€ brut mensuel) du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU SYNDICAT MORBIHAN ENERGIES

La commune est membre du syndicat mixte de coopération intercommunale « Morbihan Énergies ». Elle y est représentée par deux délégués titulaires au sein du syndicat départemental Morbihan Énergies.

Trois candidats se font connaître : Jean-Paul CARAFRAY, Jean-Luc FAUCHEUX et Jean-Marc DUBOT. Après vote de l'assemblée, Jean-Paul CARAFRAY et Jean-Luc FAUCHEUX sont désignés représentants titulaires de la commune de Guégon auprès du syndicat Morbihan Énergies.

DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT SCOLAIRE DU PAYS DE JOSSELIN

La commune de Guégon est représentée au sein du Syndicat Scolaire du Pays de Josselin par deux délégués titulaires, élus parmi les membres du Conseil municipal au scrutin secret uninominal.

Deux candidates se font connaître : Marie-Noëlle AMIOT et Rozenn PEDRONO.

Après avoir procédé au vote, Marie-Noëlle AMIOT et Rozenn PEDRONO sont désignées pour représenter la commune de Guégon au Syndicat Scolaire du Pays de Josselin.

DÉLÉGUÉS A LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

La commune de Guégon est représentée à la Mission Locale du Pays de Ploërmel Coeur de Bretagne par trois délégués titulaires, dont le Maire d'office au titre de 1er délégué (réfèrent).

Le Conseil municipal désigne 3 délégués :

Marie-Noëlle AMIOT, Maire, 1er déléguée (référente)

Corinne PERRÉ, Adjointe au Maire, 2^e déléguée

Aurélien BOURLLOT, Conseillère municipale, 3^e déléguée.

DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ELUS ET D'UN DÉLÉGUÉ AGENTS AU CNAS

La commune est membre du CNAS (Comité National d'Action Sociale). Elle y est représentée par un délégué élu et un délégué agent. Suite au renouvellement intégral des conseils municipaux, Madame le Maire propose au Conseil de procéder à la désignation de ces deux délégués.

Le Conseil municipal désigne Marie-Noëlle AMIOT, déléguée élus et Pascal DREAN, délégué agents.

COMMISSIONS COMMUNALES

Conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de constituer diverses commissions municipales, composées de sept membres chacune, dont le Maire est président d'office.

Le Conseil municipal décide de constituer les commissions et de désigner les membres pour y siéger comme suit :

Commission « voirie » :

Vice-président : M. Jean-Luc FAUCHEUX

Membres : M. Samuel GUILLAUME, M. Philippe BRUNEL, Mme Hélène LE LABOURIER, M. Jean-Paul CARAFRAY.

Commission « bâtiments & espaces verts » :

Vice-président : M. Samuel GUILLAUME

Membres : M. Robert DANET, M. Anthony CONNAN, M. Philippe BRUNEL, M. Jean-Paul CARAFRAY, M. Jean-Marc DUBOT.

Commission « sports & associations » :

Vice-présidente : Mme Hélène LE LABOURIER

Membres : M. Nicolas FRUCHART, Mme Aurélien BOURLLOT, Mme Rozenn PEDRONO, Mme Delphine VIANNAIS, Mme Myriam VIANNAIS.

Commission « communication » :

Vice-présidente : Mme Hélène LE LABOURIER

Membres : M. Anthony CONNAN, Mme Rachel HAYS, Mme Aurélien BOURLLOT, Mme Corinne PERRÉ, Mme Nathalie BOUCHER.

Commission « culture » :

Vice-présidente : Mme Corinne PERRÉ

Membres : M. Anthony CONNAN, Mme Rachel HAYS, Mme Rozenn PEDRONO, Mme Delphine VIANNAIS, Mme Myriam VIANNAIS.

Commission « patrimoine communal » :

Vice-président : M. Robert DANET

Membres : M. Nicolas FRUCHART, M. Anthony CONNAN, M. Samuel GUILLAUME, M. Philippe BRUNEL, Mme Nathalie BOUCHER.

Commission « urbanisme » :

Membres : Mme Aurélien BOURLLOT, M. Anthony CONNAN, M. Samuel GUILLAUME, M. Philippe BRUNEL, Mme Rachel HAYS, M. Bertrand LE BRAZIDEC.

GROUPE DE TRAVAIL ILOT URBAIN

Il est proposé au Conseil de constituer un groupe de travail, composé de sept membres, dont l'objet sera le suivi du programme de restructuration de l'îlot urbain.

Le Conseil municipal décide de constituer un groupe de travail «îlot urbain» composé comme suit :

Présidente : Madame le Maire

Vice-président : Jean-Paul CARAFRAY

Membres : Anthony CONNAN, Nicolas FRUCHART, Robert DANET, Nadine GABOREL.

COMITÉ CONSULTATIF « MAISON DE SANTÉ »

Conformément à l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le Maire propose de constituer un comité consultatif «extension de la maison de santé».

Le Conseil municipal décide de constituer un comité consultatif «extension de la maison de santé» et de désigner les membres pour y siéger comme suit :

Présidente : Mme le Maire

Vice-président : Samuel GUILLAUME

Membres élus : Philippe BRUNEL, Jean-Paul CARAFRAY, Anthony CONNAN, Robert DANET, Jean-Marc DUBOT.

Membres non élus : Amélie GICQUEL, Sylvie LE CAM, Dr Anca LICHÉ, Isabelle PASTORE, Vincent ROUSSIEZ, Dr Carmen STAMATE et Vanja VUCKOVIC.

CONVENTION AVEC ENEDIS (LIGNE SOUTERRAINE)

Afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique dans le secteur de La Ville Conan et de La Ville es Valets, la société ENEDIS doit installer sur le site dit « des Pierres Blanches » un poste de transformation électrique et faire passer en amont et en aval les canalisations électriques et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens nécessaires à l'alimentation de ce poste. Cela nécessite d'établir une convention de mise à disposition pour une occupation de terrain.

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

PROGRAMME 2020 DE REFECTION DE LA VOIRIE

Des travaux de réfection de la voirie communale doivent être réalisés durant l'exercice 2020 (travaux de délimitation, enrobés à l'émulsion, calage d'accotement, etc.). Le Maire donne le détail des voies prioritaires et précise que l'estimation financière du programme est de 131 251,39€ H.T pour la tranche ferme et de 42 448,55€ HT pour la tranche optionnelle, soit un total estimatif de 173 699,94€ HT.

Le Conseil municipal approuve le programme de réfection de la voirie communale pour l'exercice 2020 comme exposé et sollicite du Conseil Départemental du Morbihan une subvention au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération.

REMISES SUR LOYERS COMMUNAUX – COVID-19

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, certaines professions ont dû cesser leur activité, notamment dans le domaine de la restauration et du médical et paramédical. Plusieurs de ces professionnels exerçant à Guégon n'ont ainsi eu aucune activité et donc aucun revenu depuis mi-mars (samedi 14 mars à minuit pour la crêperie et lundi 16 mars pour les autres : kinésithérapeute, ostéopathe, podologue, sophrologue).

Le Conseil décide d'accorder la gratuité de loyer pour une période de deux mois aux locataires de locaux communaux concernés.

ÉCOLE SAINT GILDAS - REMISE SUR LOYER – COVID-19

Mme Rozenn PEDRONO, concernée par cette affaire, quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

L'école saint Gildas, depuis la réouverture des classes le 11 mai dernier, doit verser un dédommagement à l'entreprise assurant la restauration scolaire, en raison d'un nombre de rationnaires

très inférieur à celui prévu contractuellement. Compte-tenu de l'impossibilité de répercuter cette somme sur les familles et compte-tenu de la mise en place du protocole sanitaire, M. le Président de l'OGEC sollicite de la commune une remise de loyer correspondant à ce surcoût.

Le Conseil décide d'accorder à l'OGEC de l'école de Guégon une remise de deux mois de loyers, soit une somme de 3052,79 €, correspondant globalement au surcoût auquel il doit faire face.

TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE – COVID-19

En raison de la fermeture de l'école pendant deux mois (mi-mars à mi-mai) à cause de la pandémie Covid-19, la garderie périscolaire a également été fermée durant cette période. Les familles abonnées au trimestre n'ont donc pas utilisé la totalité de leurs droits et il en sera de même pour le troisième trimestre. Afin de ne pas pénaliser les familles concernées, le Conseil décide d'accorder la gratuité de la garderie périscolaire pour le troisième trimestre. Les nouveaux utilisateurs et les utilisateurs occasionnels devront s'acquitter du tarif journalier habituel.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – ÉTÉ 2020

Le Conseil municipal décide de renouveler lors des étés prochains l'opération « argent de poche ». Cette opération a pour objet de permettre à des jeunes âgés de 17 ans dans l'année de gagner de l'argent de poche en accomplissant des missions d'intérêt général durant l'été (mission d'aide à l'entretien des espaces verts, au nettoyage de salles communales, au rangement de la médiathèque ou divers petits travaux usuels de l'activité communale). La durée d'activité de chaque participant est de 17h30 hebdomadaire, la gratification de 175€ pour une période de deux semaines.

CONVENTION DE MISE EN SOUTERRAIN DE RESEAUX TELECOM

Dans le cadre du programme d'effacement coordonné et de rénovation des réseaux d'électricité basse tension, d'éclairage public et de télécommunications dans une partie du bourg (rue du 20 juin 1944 et rue Joseph Le Coq), une convention a été établie par Orange pour la mise en souterrain des réseaux de télécommunications électroniques, prévoyant une contribution communale de 1 359€ non assujettie à la TVA, représentant 18% de la dépense (étude et travaux de câblage).

Le Conseil municipal approuve le programme proposé et autorise le Maire à signer la convention.

SÉANCE DU 17 JUIN 2020

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGETAIRES 2019

Le Conseil municipal, après avoir, le 21 février 2020, adopté les comptes administratifs de l'exercice 2019, décide de procéder aux affectations des résultats comme suit :

Budget principal

Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice 2019 : 748 396,78€

Déficit 2019 du service assainissement : - 16 396,17€

Montant total net à affecter : 732 000,61€

Affectation à l'article 002 de la section de fonctionnement : 0,00€

Affectation à l'article 1068 de la section d'investissement : 732 000,61€

Section d'investissement

Excédent de l'exercice 2019 : 1 798 922,99€

Excédent 2019 du service assainissement : 38 852,06€

Affectation à l'article 001 de la section d'investissement : 1 837 775,05€

TAUX D'IMPOSITION 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le projet de budget principal 2020 ;

Considérant que la commune de Guégon entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ;

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition votés en 2019 et de les reconduire à l'identique pour 2020 (soit : Taxe d'habitation = 13,23 %, Foncier bâti = 18,72 %, Foncier non bâti = 44,52 %).

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «RÉSIDENCE DES ÉCOLIERS»

Le Conseil municipal adopte le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe du lotissement « Résidence des Écoliers », qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 209 992,30 €

Investissement : 264 704,56 €

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «RÉSIDENCE DES FONTAINES»

Le Conseil municipal adopte le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe du lotissement « Résidence des Fontaines », qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 54 424,53 €

Investissement : 56 000,00 €

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE COËT BUGAT

Le Conseil municipal adopte le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe du lotissement de Coët-Bugat, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 126 391,21 €

Investissement : 127 781,26 €

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES RONCEAUX

Le Conseil municipal adopte le projet de budget primitif 2020 pour le budget annexe du lotissement des Ronceaux, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 321 522,29 €

Investissement : 482 169,00 €

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal adopte le projet de budget primitif 2020 pour le budget principal de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 2 138 364,80 €

Investissement : 4 034 797,68 €

ÎLOT URBAIN : VALIDATION DU DOSSIER PROJET

Le Maire rappelle que depuis l'acquisition d'un îlot urbain en 2014 par portage de l'EPFR de Bretagne, le projet de restructuration du site est à l'étude. La maîtrise d'oeuvre a été confiée au cabinet Atelier RUBIN de Lannion en décembre 2019.

Le site doit accueillir deux bâtiments commerciaux ainsi que des logements locatifs, à raison de 30 logements par hectare, soit 7 logements pour 2176 m², contenant une proportion de 20 % de logements sociaux.

Elle présente au Conseil le dossier PROJET établi par le cabinet RUBIN Architectes, maître d'oeuvre de l'opération, pour ce programme de restructuration d'un îlot urbain.

Elle détaille les différents travaux qui sont prévus, au niveau de l'aménagement du site, de la réhabilitation des bâtiments existants et des nouvelles constructions, lesquels s'établissent comme suit :

Réaménagement d'un local commercial (boulangerie) et de deux logements (T2 et T4) dans le bâtiment du n° 20 rue du 20 juin 1944, incluant une extension à l'arrière du bâtiment pour le local commercial ;

Construction d'un bâtiment commercial à usage de supérette ;

Construction de quatre logements locatifs, en deux unités de deux logements T2 et T3 chacune ;

Aménagement du site avec réalisation d'une ruelle reliant la rue du 20 juin 1944 et la rue du 19 mars 1962, ainsi que la place du Général de Gaulle avec passage sous porche du bâtiment du n° 7 de la place. Le projet comporte également l'aménagement de la rue du 20 juin 1944 sur l'emprise de l'îlot urbain, le traitement paysager de l'ensemble du site et la réalisation de places de stationnement.

Elle rappelle que le Conseil municipal, par délibération du 8 janvier 2020, a décidé de confier à SOLIHA BLI Bretagne, par le biais d'un bail à réhabilitation, le projet de rénovation des maisons sises au n°7 et au n°9 de la place du Général de Gaulle, afin d'y aménager quatre logements sociaux. Elle précise que la commune est dans l'attente de la confirmation de l'engagement de SOLIHA dans le projet, soumise à l'obtention d'un dernier financement, mais qu'elle est optimiste quant à cette décision.

Madame le Maire précise l'estimation financière du programme, établie à 1 439 800 € HT pour la partie bâtiments et 432 877 € HT pour l'aménagement extérieur du site, y compris l'aménagement de la rue du 20 juin 1944, soit un total estimatif de 1 872 677 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le programme de travaux au niveau PROJET élaboré par le cabinet Atelier RUBIN Architectes et comme présenté ci-dessus par Madame le Maire ;

Autorise le Maire à signer toute pièce relative à la présente décision.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2021

Vu les articles 259 et suivants du Code de procédure pénale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2020 fixant le nombre de jurés devant composer le jury d'assises du Morbihan pour l'année 2021 ;

Il a été procédé publiquement au tirage au sort de trois électeurs en vue de la composition du jury d'assises du Morbihan pour l'année 2021.

MARCHÉ DE DÉMOLITION ET DE DÉSAMIANTAGE - ÎLOT URBAIN

Dans le cadre du programme de restructuration d'un îlot urbain, des travaux de désamiantage et de démolition doivent être réalisés. Une consultation a été effectuée dans le cadre d'une procédure de marché à procédure adaptée (article L.2123-1 du code de la commande publique). Conformément aux conclusions de la commission des marchés publics, le Conseil municipal attribue le marché à la Société de Transports Manutention et Travaux Publics (SOTRAMA), agence de Lorient, pour un montant de 46 920,00 € HT.

ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUX AU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal. Il est régi par le Code de l'action sociale et des familles.

En application de l'article R 123-7 de ce code, le nombre des membres du CCAS est fixé par le Conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié nommée par le maire (L123-6 du code de l'action sociale et des familles).

Le Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

Le Conseil municipal, après délibération décide de fixer à 14 le nombre de membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par Mme le Maire. Sont proclamés élus comme délégués de la commune de Guégon au sein du CCAS : Jean-Paul CARAFRAY, Robert DANET, Jean-Marc DUBOT, Nadine GABOREL, Rachel HAYS, Rozenn PEDRONO et Corinne PERRÉ.

FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Le Conseil départemental du Morbihan sollicite les communes pour participer au financement du fonds départemental de solidarité pour le logement, à raison de 0,10€ par habitant, soit 233,70€ pour Guégon en 2020. Cette contribution, distincte de celle relevant des impayés d'eau et d'énergie, sera affectée au financement de l'accès et du maintien dans le logement.

Le Conseil municipal décide de verser une somme de 233,70€ au Conseil départemental du Morbihan pour le financement du fonds départemental de solidarité pour le logement, au titre de l'année 2020.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUX ABORDS DE LA RN 24

La DIRO (Direction Interdépartementale des Routes Ouest) propose, dans le cadre de la remise en activité prochaine d'une station-service au lieu-dit « Les 4 vents », de céder gratuitement à la commune de Guégon une parcelle dont elle n'a plus l'usage

dans le cadre de l'exploitation de la Route Nationale 24. Il s'agit de la parcelle ZO n°290, d'une surface de 1578 m² à usage de voie. La DIRO réalisera des travaux importants de remise en état de cette voie avant sa cession.

Le Conseil municipal approuve l'acquisition à titre gratuit de la parcelle ZO n°290, cédée par l'État.

MAISON DE SANTÉ - BAIL - AVENANT

Un bail a été signé le 25 février 2015 pour la location d'un local de podologie dans la Maison de Santé rue des Rosiers. La surface utilisée par la locataire étant erronée, le Conseil municipal décide de modifier ce bail à compter du 1er juillet 2020 par avenant selon le détail suivant :

Ancienne surface louée : 22,97 m², nouvelle surface louée : 20,10 m².

Loyer actuel (hors charges) : 282,85€, loyer futur (hors charges) : 254,15€.

SÉANCE DU 8 JUILLET 2020

LOYERS DES FUTURS LOCAUX COMMERCIAUX

Dans le cadre de la restructuration de l'îlot urbain, deux locaux commerciaux doivent être construits et réaménagés. L'un destiné à l'exploitation d'une boulangerie, l'autre d'une supérette. Les commerçants concernés souhaitent connaître le futur loyer qui sera pratiqué lors de leur installation dans les nouveaux locaux. Ce montant leur est nécessaire afin de pouvoir établir des budgets prévisionnels d'exploitation.

Le Conseil fixe le montant du loyer des deux futurs commerces en fonction des critères suivants :

Montant de l'espace de vente : 10€ TTC le m²

Montant des espaces de production : 1€ TTC le m²

Compte-tenu de la spécificité de l'exploitation de la supérette, la superficie de son espace de vente sera considérée identique à celle de la boulangerie.

Les loyers mensuels sont ainsi fixés comme suit :

Future boulangerie : loyer total mensuel : 525,94€ TTC.

Future supérette : loyer total mensuel : 554,28€ TTC.

TRAVAUX ÉGLISE SAINT PIERRE ET SAINT PAUL : AVENANT N°1 - LOT N°4 ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre de la réalisation des travaux de restauration des charpentes et couvertures de l'église saint Pierre et saint Paul de Guégon, il apparaît nécessaire de modifier par avenant le lot n°4 du marché (tranche optionnelle) afin d'inclure dans la prestation la pose d'un projecteur led, d'un lustre et de quatre lampes avec alimentation, non prévus dans le marché initial, en raison du fait que l'éclairage existant (spots halogènes) a été interdit le 1er septembre 2018, soit après l'établissement du marché de travaux (notifié le 27 janvier 2018). Le montant de cette prestation supplémentaire est de 857,76€ HT.

Le Conseil municipal décide de conclure l'avenant présenté avec l'entreprise ETS GOADEC de Larmor-Plage.

TRAVAUX ÉGLISE SAINT PIERRE ET SAINT PAUL : AVENANT N°3 - LOT N°1 MACONNERIE

Dans le cadre de la réalisation des travaux de restauration des charpentes et couvertures de l'église saint Pierre et saint Paul de Guégon, il apparaît nécessaire de modifier par avenant la tranche ferme du lot n°1 du marché afin d'inclure dans la prestation le rebouchage d'une fosse et d'un trou de propulsion du chauffage découverts dans l'édifice pendant le chantier. Ces travaux supplémentaires sont indispensables afin de consolider la structure du bâtiment. Le montant de cette prestation

supplémentaire est de 3 265,00€ HT.

Le Conseil municipal décide de conclure l'avenant présenté avec l'entreprise SARL Maçonnerie Vitry de Moréac.

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, le Maire propose au Conseil municipal de nommer de nouveaux membres au sein de la commission communale des impôts directs (CCID). Elle rappelle que cette commission joue un rôle primordial dans la détermination de la valeur locative cadastrale qui sert de base au calcul des taxes locales. Ses membres sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste dressée par le Conseil municipal.

Aux termes de l'article 1650-1 du CGI, la CCID est composée du Maire ou d'un Adjoint, président de droit et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Le Conseil fixe la liste de noms à proposer au directeur départemental des finances publiques.

HONORAIRES DU MAÎTRE D'OEUVRE - VALIDATION - ÎLOT URBAIN

Pour exécuter le marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération de restructuration d'un îlot urbain, par délibération du 4 décembre 2019, le Conseil municipal a décidé de retenir le cabinet Atelier RUBIN Architectes de Lannion, associé aux prestataires suivants : M2C (économiste/OPC), QSB (structure), EICE (thermique/fluides), Alhyange (acoustique), Jardin public (paysagiste), SERVICAD (BET/VRD).

Le forfait provisoire de rémunération a été fixé à 183 512,60€ HT, sur un montant de travaux estimé en décembre 2018 à 1 574 495€ HT.

Considérant les études au stade Projet et le montant prévisionnel définitif des travaux évalués à 1 872 677€ HT, approuvé par le Conseil municipal le 17 juin 2020, l'assemblée approuve l'avenant n°1 d'un montant de 12 050,40€ HT, fixant la rémunération définitive du maître d'oeuvre à 195 563€ HT.

COMITÉ CONSULTATIF «ENTRETIEN DES ANCIENS CHEMINS D'EXPLOITATION»

Conformément à l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le Maire propose de constituer un comité consultatif « entretien des anciens chemins d'exploitation ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de constituer un comité consultatif «entretien des anciens chemins d'exploitation» et de désigner les membres pour y siéger comme suit :

Présidente : Mme le Maire

Vice-président : Jean-Luc FAUCHEUX

Membres élus : Samuel GUILLAUME, Philippe BRUNEL, Jean-Paul CARAFRAY, Hélène LE LABOURIER.

Membres non élus : Clément COGARD, Rémy DANY, Alain BELLAMY, Daniel MALABOEUF, Patrick GILLET, Henri FAUCHEUX, Alain GUILLOT, André LE GUEVEL, Daniel BENARD, Philippe JOUBIER, Philippe OLIVIER, André MICHEL, Loïc RAILLIER, Erwan HOUZÉ.

FIXATION DES CHARGES LOCATIVES D'UN LOCAL COMMUNAL

Un kinésithérapeute occupe un local dans l'ancienne bibliothèque municipale, rue du Ponty, depuis le 9 décembre 2019. Ce local est alimenté en eau potable et en électricité à partir d'un local communal voisin. Compte-tenu du coût de la pose d'un sous-compteur d'eau et d'électricité pour le local du kinésithérapeute, et du projet de déménagement du praticien dans la Maison de Santé (dès extension de celle-ci), il est proposé au Conseil d'instituer un forfait mensuel pour charges locatives d'un montant de cinquante euros (50€) par mois.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

SÉANCE DU 26 AOÛT 2020

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ADS (URBANISME)

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement du service Application du Droit des Sols (ADS) de Ploërmel Communauté, auquel la commune de Guégon a confié l'instruction de ses permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme relevant de sa compétence.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention relative au règlement du service Application du Droit des Sols (ADS) avec Ploërmel Communauté.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS - MODIFICATION DE DELIBERATION

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire la possibilité de recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il a pris une même décision pour les cas d'augmentation saisonnière de l'activité de certains services, notamment celui chargé de l'entretien des espaces verts.

Par courrier du 6 août dernier, M. le Préfet l'a informé que, selon l'article 3 de la loi statutaire de 1984, le recrutement pour les besoins saisonniers ne peut faire l'objet d'une délibération dite de principe ou d'une délégation du Conseil municipal au Maire.

Le Conseil municipal modifie la délibération du 26 mai 2020 en ce sens.

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SERVICE TECHNIQUE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 34 et 51 ; Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Conseil municipal modifie comme suit le tableau des effectifs en raison de l'avancement de grade d'un agent et d'un recrutement suite à une vacance :

Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe

SÉCURITÉ ROUTIÈRE - DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS ERSR

Par courrier du 2 juillet 2020, Monsieur le Préfet demande aux communes de désigner des représentants au sein du réseau des élus référents sécurité routière (ERSR). L'objectif du réseau est de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière, d'être l'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs, ainsi qu'un interlocuteur et coordinateur pour les mesures de formation, prévention, sensibilisation ou communication prises en matière de sécurité routière.

Le Conseil municipal désigne Robert DANET élu référent sécurité routière titulaire et Nicolas FRUCHART élu référent sécurité routière suppléant.

MISE EN LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL

Un professionnel de santé souhaite exercer à Guégon et louer le local attenant à celui du kinésithérapeute, dans l'ancienne bibliothèque municipale, rue du Ponty. Ce praticien exercera seulement deux jours et demi par semaine, et par conséquent, le Conseil fixe le montant du loyer mensuel à 50% de celui pratiqué pour le kinésithérapeute, soit soixante-quinze euros, auxquels s'ajouteront vingt-cinq euros de charges (eau et électricité). Compte-tenu de l'activité exercée par le demandeur, le local pourra en effet être loué les autres jours de la semaine à un autre praticien.

et d'un poste de technicien au 1^{er} octobre 2020 ;

Création d'un poste d'adjoint technique et d'un poste de technicien principal de 2^e classe au 1^{er} octobre 2020.

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SERVICES ADMINISTRATIF ET CULTUREL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 34 et 51 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Conseil municipal modifie comme suit le tableau des effectifs en raison du remplacement d'un agent de la médiathèque, muté dans une autre collectivité (temps non complet) et du remplacement d'un agent du secrétariat faisant valoir prochainement ses droits à la retraite :

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2020 et d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe au 1^{er} octobre 2020 ;

Création d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'adjoint du patrimoine au 1^{er} octobre 2020.

MEDIATHEQUE : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Afin d'optimiser la fréquentation du service et d'adapter les horaires d'ouverture de la médiathèque aux attentes des usagers, tout en prenant en compte les contraintes de la structure, le Conseil décide de modifier les horaires d'ouverture au public de la médiathèque municipale «Pré @ux Bulles» comme suit :

Lundi : de 14h00 à 16h30.

Mardi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Mercredi : de 9h00 à 19h00.

Jeudi : fermeture.

Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Samedi : de 10h30 à 12h00.

Dimanche : de 10h00 à 12h00.

L'accueil le dimanche matin est assuré par l'équipe des bénévoles ou par des élus volontaires. Les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 18h45, dans un but pédagogique, la médiathèque est affectée aux enfants accueillis en garderie périscolaire.



DÉLÉGATION DE POUVOIR DU MAIRE AUX ADJOINTS POUR LES HOSPITALISATIONS D'OFFICE

Vu l'article L.3213-2 du Code de la santé publique ;

En cas de danger imminent pour la sûreté des personnes, attesté par un avis médical, le maire arrête à l'égard des personnes dont le comportement révèle des troubles mentaux manifestes, toutes les mesures provisoires nécessaires, et notamment l'admission en soins psychiatriques.

Le Conseil municipal autorise le Maire à donner délégation de pouvoir aux Adjointes pour les hospitalisations d'office. Un arrêté individuel de délégation sera transmis à chaque Adjoint.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Le programme 2020 de réfection de la voirie communale établi par la commission municipale a fait l'objet d'un appel à concurrence publié en application du Code de la commande publique. Le marché à procédure adaptée, d'un seul lot, comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle. Cette dernière concerne la réfection des voies communales de Fahuran, de Bocabois et de Cardeno.

Suite à la réunion de la commission des marchés publics le 21 juillet dernier, et compte-tenu des offres reçues, le Conseil municipal attribue le marché à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST, agence de Ploërmel et affermit la tranche optionnelle, pour un montant total de 144 870,56€ HT, décomposé comme suit : tranche ferme : 108 723,18€ HT, tranche optionnelle : 36 147,38€ HT.

PRESCRIPTION DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DÉTERMINATION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE CONCERTATION

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme en vigueur approuvé le 25 septembre 2009. Ce dernier a fait l'objet d'une modification le 26 novembre 2010 pour permettre la mise en œuvre de la politique communale en termes d'aménagement du territoire.

Le PLU doit évoluer pour intégrer de nouvelles dimensions notamment au regard du contexte législatif et réglementaire actuel intervenu depuis 2009.

Les principes de développement durable affichés par les lois issues du Grenelle de l'environnement et de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et ses décrets d'application ;

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2020

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibère sur son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

A cette fin, un projet a été établi et transmis aux Conseillers. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 4 voix contre (MM. DUBOT et LE BRAZIDEC, Mme VIANNAIS et un pouvoir) et une abstention (M. FRUCHART), adopte le règlement intérieur.

CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL À LA SOCIÉTÉ « AGES & VIE HABITAT »

Des contacts avec la commune ont été pris par la société « Ages & Vie Habitat », dont le siège est à Besançon, qui a développé une nouvelle forme d'hébergement (habitat inclusif) destinée aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie, qui ne peuvent plus résider à leur domicile mais qui veulent rester dans leur commune.

La société « Ages & Vie Habitat », propose de réaliser sur la commune un projet composé de deux colocations pour personnes âgées regroupées au sein de deux bâtiments, dans lesquels sont aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie travaillant

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, opposable à compter du 11 avril 2019.

Pour y répondre, Le Conseil municipal décide d'engager une procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L.151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Il fixe les modalités de concertation suivantes :

La mise en place d'un registre de concertation tenu à disposition du public en mairie, aux heures d'ouverture habituelles ;

L'organisation d'au moins deux réunions publiques ;

La mise à disposition au public du Projet d'Aménagement et de Développement Durable après avoir été débattu par le Conseil municipal.

CONVENTION POUR LA DÉMATÉRIALISATION DE LA TAXE DE SEJOUR

Dans le cadre de l'instauration de la taxe de séjour, Ploërmel Communauté a contracté avec une société privée pour sa plateforme de télédéclaration. A ce titre, elle met à disposition un outil facilitant les déclarations de meublés touristiques et de chambres d'hôtes via un accès à des formulaires Cerfa dématérialisés.

Pour rappel, conformément au Code de tourisme, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes doivent être déclarés auprès du maire de la commune où est situé l'hébergement.

Ploërmel Communauté, afin de faciliter la mise en œuvre de cette procédure, propose aux communes d'accéder gracieusement à l'outil sous réserve de conventionner.

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition du service de déclaration.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 26 mai 2020 a donné diverses délégations au maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Mme le Maire informe le Conseil des décisions qu'elle a prises depuis le Conseil du 8 juillet 2020, et notamment celle de la mise en location, par un bail dérogatoire, du local sis au n° 10, rue du 20 juin 1944 à la SARL « Maison LE DEVEHAT » à compter du 8 septembre 2020.

au service des colocataires. Chaque bâtiment comportera huit logements pour personnes âgées.

Un terrain communal semble propice à la réalisation de ce projet, à savoir les parcelles cadastrées section ZS 26 et une partie de la parcelle ZS 27, situées rue Constant Le Guennec, d'une superficie de 2 748 m².

Le Conseil municipal autorise la cession de ces parcelles au prix de 15€ le m² à la société « Ages & Vie Habitat ».

RÉSIDENTE DES ÉCOLIERS : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Suite à appel d'offres pour les travaux d'aménagement du futur lotissement «Résidence des Écoliers», entre la rue Joseph Le Coq et la rue Constant Le Guennec, le Conseil municipal attribue le lot n° 1 (voirie) à l'entreprise SAS HENRIO TP, dont le siège est à Saint Gerand pour un montant de 31 966,00€ HT et le lot n° 2 (réseaux eaux usées & pluviales) à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST, agence de Ploërmel, pour un montant de 36 734,04€ HT.

Le Conseil municipal sollicite du Conseil départemental du Morbihan une subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour ces travaux.

RÉSIDENTIE DES ÉCOLIERS : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS

Les opérations de réalisation du futur lotissement de la Résidence des Écoliers sont en cours et les travaux d'aménagement vont débuter prochainement.

Le Maire informe le Conseil de l'avis établi par le service du Domaine, en date du 30 septembre 2020, fixant la valeur de l'ensemble des lots à 94 000 € HT, soit une moyenne d'environ 20 € le m².

Afin de maintenir une population active et permanente sur la commune, le Conseil municipal décide de fixer deux prix de vente pour les sept lots :

Un prix pour les ménages primo-accédants projetant d'y édifier leur résidence principale ;

Un prix plus élevé pour tout autre acheteur.

Il est précisé qu'un primo-accédant est une personne ou un ménage qui :

- réalise un premier achat immobilier ;
- ou qui n'a pas été propriétaire de sa résidence principale durant les deux dernières années.

Le Conseil fixe les tarifs suivants pour les sept lots de la Résidence des Écoliers :

Primo-accédants : prix de vente TTC : 18 €/m².

Autres acquéreurs : prix de vente TTC : 25 €/m².

EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ : PRÉSENTATION DU PROJET

De nouveaux professionnels de santé souhaitent intégrer la Maison de Santé. Actuellement, tous les locaux sont utilisés. D'autre part, des modifications de l'agencement du bâtiment existant s'avèrent nécessaires pour en optimiser le fonctionnement et tenir compte de l'évolution de la pratique médicale. Un projet d'extension a déjà été évoqué et des crédits inscrits au budget de la commune pour l'exercice 2020.

Le Maire propose au Conseil municipal d'agrandir ce bâtiment et de réorganiser son agencement. Une estimation de la surface à créer a été établie en collaboration avec le comité consultatif de la Maison de Santé, elle est de l'ordre de 258 m². Le coût estimatif des travaux d'extension est de 600 000 € HT, hors maîtrise d'oeuvre et acquisition de terrain.

Le Conseil municipal approuve le projet d'extension de la Maison de Santé et sollicite de l'État et du Département une aide financière pour ce programme.

Il confie au cabinet BLEHER Architectes de Plumelec la mission de maîtrise d'oeuvre de l'opération et approuve l'acquisition d'une bande de terrain de 104 m² à un propriétaire riverain, acquisition nécessaire pour permettre la réalisation de l'opération dans des conditions optimales.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Une nouvelle association vient d'être créée sur Guégon : « Association Familles Rurales de Guégon », il s'agit d'une antenne locale de la fédération Familles Rurales dans le Morbihan. Cette fédération, dont le siège est à Grand-Champ, est au service des familles, de la vie associative et des territoires. A Guégon, elle va plus particulièrement organiser l'aide aux devoirs à destination des élèves des écoles.

Afin de permettre le lancement de son activité, le Conseil municipal décide de lui verser une subvention de fonctionnement de 400 €.

OPERATION « ARGENT DE POCHE »

Le Conseil municipal décide d'étendre à l'ensemble des vacances scolaires l'opération « argent de poche ». Cette opération a pour objet de permettre à des jeunes âgés de 17 ans (atteints dans l'année considérée) de gagner de l'argent de poche en accomplissant des missions d'intérêt général durant les congés

scolaires (mission d'aide à l'entretien des espaces verts, au nettoyage de salles communales, au rangement de la médiathèque ou divers petits travaux usuels de l'activité communale). La durée d'activité de chaque participant est de 17h30 hebdomadaire.

Un nombre maximal de six candidatures de jeunes de 17 ans seront retenues pour des périodes de deux semaines consécutives pendant les vacances d'été et d'une semaine pendant les autres congés scolaires. Une gratification de 175 € nets pour chaque période de deux semaines et de 87,50 € pour chaque période d'une semaine sera attribuée à chacun des participants.

MORBIHAN ENERGIES – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

En application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Maire donne communication au Conseil municipal du rapport d'activité 2019 du syndicat intercommunal Morbihan Énergies, en précisant que ce rapport met en évidence les activités du syndicat tant sur les réseaux qu'en faveur de la transition énergétique et du numérique.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Suite aux dernières élections municipales, le Conseil municipal doit désigner un correspondant Défense, ce correspondant a vocation à développer le lien Armée – Nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune. Le Conseil municipal approuve la candidature de M. Robert DANET à l'unanimité et demande à Madame le Maire de transmettre cette décision à la Délégation militaire départementale du Morbihan.

MOTION POUR UNE IRM A L'HOPITAL DE PLOËRMEL – SOUTIEN DES ELUS DE GUEGON

Les élus du Conseil municipal de Guégon soutiennent à l'unanimité la motion votée par les élus du Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne, portée à la connaissance de M. Stéphane MULLIEZ, Directeur Général de l'ARS Bretagne, M. Patrice FAURE, Préfet du Morbihan et Mme Michèle KIRRY, Préfète de Bretagne, pour l'octroi d'une IRM au Centre Hospitalier de Ploërmel.

DELIBERATION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL – STELE

Le Conseil municipal autorise la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020, destinée à permettre l'installation d'une stèle pour l'ossuaire communal dans le cimetière de Guégon :

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 020 - Dépenses imprévues : - 1 000,00 €

Article 21316 – Equipements du cimetière : + 1 000,00 €

AMENAGEMENT DE L'ILOT URBAIN : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Le programme d'aménagement du futur îlot urbain, entre la rue du 20 juin 1944 et la rue du 19 mars 1962 est en cours. La consultation pour les différents travaux est lancée. La partie voirie / aménagement / paysages du programme peut faire l'objet d'une aide financière de la part du Conseil Départemental du Morbihan, au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) programmation 2020.

Le montant estimatif total du programme est de 356 269 € HT, incluant les travaux de démolition, de paysage et de création et d'aménagement de voirie.

Le Conseil municipal sollicite du Conseil départemental du Morbihan une subvention pour ces travaux.



COMPTES ADMINISTRATIF 2019		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Numéros et Libellés de compte	Prévu	Réalisé
DEPENSES	2 048 823,00	1 480 006,80
011 Charges à caractère général	484 050,00	451 198,32
012 Charges de personnel et Charges Sociales	704 562,00	684 156,83
014 Atténuation de produits	2 000,00	0,00
65 Charges de Gestion courante	474 803,28	238 256,87
66 Charges Financières	42 907,12	42 907,12
67 Charges exceptionnelles	1 700,00	956,47
022 Dépenses imprévues	100 000,00	0,00
023 Virement à la Section d'Investissement	229 855,70	-
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 944,90	62 531,19
RECETTES	2 048 823,00	2 228 403,58
70 Vente de produits	26 900,00	35 386,40
73 Impôts et Taxes	1 430 344,00	1 477 420,40
74 Dotations, subventions et participations	514 488,00	560 243,55
75 Autres produits de gestion courante	53 500,00	66 722,52
76 Produits financiers	0,00	2,45
77 Produits exceptionnels	591,00	59 786,37
013 Atténuation de Charges	23 000,00	27 616,96
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	1 224,93
002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	-	-
Excédent de clôture		748 396,78
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Numéros et Libellés de compte	Crédit ouverts	Réalisation
DEPENSES	4 606 517,73	1 708 449,50
Dépenses d'équipement	3 749 601,92	1 322 826,92
203 Frais d'études	24 360,00	4 920,00
204 Subventions d'équipements versées	93 360,00	7 482,37
21 Immobilisations corporelles	2 020 838,29	743 942,12
23 Immobilisations en cours (équipements)	1 611 043,63	566 482,43
Dépenses financières	331 048,02	120 405,91
10 Dotations fonds divers et réserves	1 000,00	724,59
16 Emprunts et dettes assimilées	119 777,37	119 681,32
27 Autres immobilisations financières	93 992,93	-
020 Dépenses imprévues	116 277,72	-
Dépenses d'ordre	525 867,79	265 216,67
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	-	1 224,93
041 Opérations patrimoniales	525 867,79	263 991,74
RECETTES	4 606 517,73	3 507 372,49
001 Excédent d'investissement reporté N-1	1 672 050,10	1 672 050,10
10 Dotations fonds divers et réserves	168 000,00	175 491,36
1068 Affectation N-1	842 172,36	842 172,36
13 Subventions d'investissement	774 227,01	490 691,79
165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00	443,95
27 Autres immobilisations financières	346 363,87	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	229 855,70	0,00
024 Produit des cessions	39 036,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 944,90	62 531,19
041 Opérations patrimoniales	525 867,79	263 991,74
Excédent de clôture		1 798 922,99

BUDGET PRIMITIF 2020	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Numéros et Libellés de compte	Vote
DEPENSES	2 138 364,80
011 Charges à caractère général	551 800,00
012 Charges de personnel et charges sociales	725 500,00
014 Atténuation de produits	2 500,00
65 Charges de gestion courante	513 998,77
66 Charges financières	39 948,69
67 Charges exceptionnelles	6 000,00
022 Dépenses imprévues	65 603,83
023 Virement à la section d'investissement	224 073,32
042 Dotations aux amortissements charges financières (68)	8 940,19
RECETTES	2 138 364,80
002 Résultat reporté exercice précédent	0,00
70 Vente de produits	34 450,00
73 Impôts et taxes	1 434 861,00
74 Dotations, Subventions et Participations	568 843,00
75 Autres produits de gestion courante	64 000,00
013 Atténuation de charges	21 000,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	15 210,80
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Numéros et Libellés de compte	Vote
DEPENSES	4 034 797,68
10 Dotations, fonds divers et réserves	20 426,03
16 Remboursements d'emprunts	125 438,55
20 Immobilisations incorporelles	19 440,00
204 Subventions d'équipement versées	57 330,00
21 Immobilisations Corporelles	942 318,97
23 Immobilisations en cours	2 328 946,90
041 Opérations patrimoniales	130 914,95
27 Autres Immobilisations financières	209 982,28
020 Dépenses imprévues	200 000,00
RECETTES	4 034 797,68
001 Excédent d'investissement reporté	1 837 775,05
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	205 000,00
1068 Excédent de fonctionnement reporté	732 000,61
13 Subventions d'investissement	388 667,78
27 Autres immobilisations financières	468 732,70
021 Virement de la section de fonctionnement	224 073,32
024 Produit des cessions	38 693,08
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 940,19
041 Opérations patrimoniales	130 914,95



LE BUDGET EN QUELQUES CHIFFRES

BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

Taux de la fiscalité locale :

Taxe sur le foncier bâti : 18,72%

Taxe sur le foncier non bâti : 44,52%

Excédent de fonctionnement 2019 : 748 396,78 €

Montant TTC des travaux d'investissement réalisés en 2019 :

Voirie : 247 210 €

Bâtiments : 572 144 €

Autres aménagements : 12 402 €

Montant du budget prévisionnel de fonctionnement 2020 : 2 138 365 €

Montant du budget prévisionnel d'investissement 2020 : 4 034 798 €

LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES PRÉVUES POUR 2020

(détail pour 100 € de recettes)

Fiscalité locale (TH, FB et FNB)* :

40,08 €

Attribution de compensation** :

27,09 €

Excédent de l'année 2019 :

0,00 €

Produits des services et locations :

4,84 €

Dotations de l'État :

27,99 €

TOTAL : 100,00 €

* Taxe d'Habitation, Taxes Foncières (Bâti et Non Bâti) ** Contribution Foncière des Entreprises (ex Taxe Professionnelle) reversée par Ploërmel Communauté

TARIFS POUR OCCUPATION DES SALLES COMMUNALES EN 2021 - COMMUNE DE GUEGON

Chauffage ****	Salle du Ponty	Salle de Treganteur	Salle de Coet-Bugat	Salle des sports de La Ville Pelote **	Salle des sports Yves du Halgouet ***	Salle du Parc ****	Salle des Fontaines *	Salle de conférence de la médiathèque
JOURNEE DES CLASSES & ARBRE DE NOEL DES ENTREP. GUEGONNAISES								
y compris repas de la paroisse	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Interdit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Interdit
ASSOCIATIONS DE GUEGON, PAROISSE, ECOLE de GUEGON								
A BUT NON LUCRATIF								
(y compris repas de la paroisse)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Interdit
A BUT LUCRATIF :								
Repas, buffet, galettes...	80 €	33 €	33 €	Interdit	80 €	Interdit	66 €	66 €
Loto, bal, vidéo, jeu, concert, spectacle...	80 €	33 €	33 €	Interdit	80 €	80 €	66 €	66 €
PARTICULIERS de GUEGON								
Repas, buffet -1 ^{ère} journée	146 €	56 €	56 €	Interdit	Interdit	Interdit	56 €	Interdit
Repas, buffet -2 ^e journée	73 €	56 €	56 €	Interdit	Interdit	Interdit	56 €	Interdit
Mariage -1 ^{ère} journée	259 €	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
Mariage -2 ^e journée	146 €	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
Vin d'honneur	33 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Interdit
Réunion et conférences	33 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
UTILISATEURS EXTERIEURS (PLOËRMEL COMMUNAUTÉ)								
Mariage -1 ^{ère} journée	358 €	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
Mariage -2 ^{ème} journée	204 €	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
Loto	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	399 €	Interdit	Interdit	Interdit
Bal, spectacle	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	399 €	175 €	Interdit	Interdit
Repas, buffet, galettes...	Interdit	129 €	129 €	Interdit	Interdit	Interdit	133 €	Interdit
Arbre de Noël	333 €	66 €	66 €	Interdit	268 €	Interdit	Interdit	Interdit
Réunion et conférences	134 €	54 €	54 €	Interdit	66 €	66 €	54 €	54 €
PODIUM								
Association de Guégon	Gratuit	Interdit	Interdit	Interdit	66 €	-	Interdit	Interdit
Extérieur	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	134 €	-	Interdit	Interdit
DÉPLACEMENT DE MODULES								
Guégon et extérieurs	66 €	Interdit	Interdit	Interdit	66 €	Interdit	Interdit	Interdit
CAUTIONS								
Par location :	500 €	300 €	300 €	500 €	500 €	500 €	300 €	500 €
MÉNAGE								
Heures de ménage supplémentaire	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €

* ne sont autorisés dans la salle des Fontaines que les buffets froids ** ne sont autorisés dans la salle des sports de La Ville Pelote que les réunions et les ateliers culturels (Cf. salle annexe)

*** installation d'une buvette et d'une protection pour le sol de la salle du Halgouet (parquet). **** Les associations guégonnaises utilisant la salle du Parc pour des réunions ou des représentations à caractère répétitif se verront proposer de manière exceptionnelle une convention à facturation unique pour toutes les dates d'utilisation au prix d'une seule utilisation. ***** facture de 50 € émise si le chauffage n'est pas éteint à la fin de la location

	UNITÉS	2021
COURTS DE TENNIS		
Intérieurs (Salles Yves du Halgouet et La Ville Pelote)	l'heure	gratuit
Court extérieur	l'heure	gratuit
Adhérents au club (si création)	l'heure	gratuit
CIMETIERE		
Caveau		
Simple (2 places)	unité	1 000,00 €
Concession pour 50 ans		
Simple (2 m ²)	unité	191€
Double (4 m ²)	unité	382€
Columbarium		
Concession pour 15 ans	unité	337€
Concession pour 30 ans	unité	674,00 €
LUTTE CONTRE LES NUISIBLES		
Piège à frelons	le piège	4,00 €
Sachet de raticide et souricide	les 50 g	0,10 €
VENTE DE BOIS SUR PIEDS		
Bois divers (hors chêne)	la corde	32,00 €
Chêne	la corde	57,00 €
VENTE DE TERRE VEGETALE		
LOCATION BARRIERES METALLIQUES		
Caution	par barrière	20,00 €
aux particuliers guégonnais (sans caution)	l'unité	1,00 €
aux associations guégonnaises		gratuit
aux commerçants guégonnais (avec caution)		gratuit
aux associations de Ploërmel Communauté (avec caution)		gratuit
aux associations extérieures à Ploërmel Communauté (avec caution)	l'unité	1,00 €
PHOTOCOPIES		
Particuliers :		
format A4 noir et blanc recto	l'unité	0,20 €
format A4 noir et blanc recto-verso	l'unité	0,35€
format A4 couleur recto	l'unité	1,20 €
format A4 couleur recto/verso	l'unité	1,80 €
format A3 noir et blanc recto	l'unité	0,35€
format A3 noir et blanc recto-verso	l'unité	0,70 €
format A3 couleur recto	l'unité	1,50€
format A3 couleur recto/verso	l'unité	2,10 €
Associations de GUEGON		
sous réserve d'une utilisation raisonnée	l'unité	gratuit
MEDIATHEQUE		
IMPRESSIONS MEDIATHEQUE		
la page en noir et blanc	l'unité	0,20 €
la page en couleur	l'unité	1,20 €
VENTE D'OUVRAGES		
Vente de l'ouvrage "Si Guégon m'était conté"	l'ouvrage	10,00 €
Vente de l'ouvrage "Regards sur le 20 juin 1944 à Guégon..."	l'ouvrage	5,00 €
Vente de l'ouvrage "La machine à remonter le temps"	l'ouvrage	1,00 €
Frais d'expédition pour l'ouvrage "Si Guégon m'était conté"	l'envoi	5,00 €
Remplacement carte perdue	unité	1,50 €
Lecteurs de Guégon et réseau Josselin - Lanouée - Guillac		
Abonnement individuel	annuel	10,00 €
Abonnement famille	annuel	15,00 €
Abonnement bénévole (incluant conjoint et enfants mineurs)	annuel	gratuit
Abonnement demandeur d'emploi (sur justificatif)	annuel	gratuit
GARDERIE SCOLAIRE (à compter de la rentrée de septembre)		
Abonnement	trimestre	51,00 €
Carnet de 10 tickets journaliers (utilisables jusqu'au 30/09 de l'année scolaire suivante)	carnet	32,00 €
Ticket individuel pour une journée (utilisables jusqu'au 30/09 de l'année scolaire suivante)	l'unité	3,20 €
COMMERCES AMBULANTS		
Droit de place sur le domaine public	la place	gratuit

VOIRIE

Pour cette année 2020, le marché de voirie a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 173 844 €.

Le Conseil Départemental a subventionné à hauteur de 44 550 €.

La sélection des routes concernées pour cette année est la suivante : La Ville Gourdan-Brébion, La Ville Gourdan, RD122 > La Ville Royan, Fahuran, Boccaboïs, Trégranteur >

La Ville au Ped, La Chapelle es Brières, RD178 > La Ville es Picaud, La Ville Bihan, Catélo, Lescouët > La Ville Guillemot, Les Brières d'en Bas, La Ville Daniel, Le Bois Gicquel, patte d'oie Poulbout, Cardeno, Rue du 19 mars 1962, abris-bus/parking St Cado, Les Vaux, La Coudraie.

Longueur totale : 9 km 300



Ville Daniel



Ville Gourdan



Cardeno



Ville Bihan



Les Vaux



Vers Chapelle es Brières



LES QUATRE VENTS

L'État rétrocède gratuitement à la commune de Guégon le délaissé de la route nationale avec une remise en état au préalable.

OUVRAGE À POULBOUT

Suite aux intempéries de juin, une partie du pont de Poulbout s'est effondrée. Cet ouvrage datait des années 1968.

Culminant à plus de 7,50 m, il était composé de deux rangées de buses de diamètre 600.

Avec l'accord de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et du GBO (Grand Bassin de l'Oust), l'ouvrage a pu être refait dans sa totalité en octobre 2020.

C'est l'entreprise PICAUD qui a réhabilité l'ouvrage pour un montant de 23 400 € TTC. À cette occasion, les deux rangées de buses initiales de diamètre 600 ont été remplacées par une rangée de buses de diamètre 1200.



RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

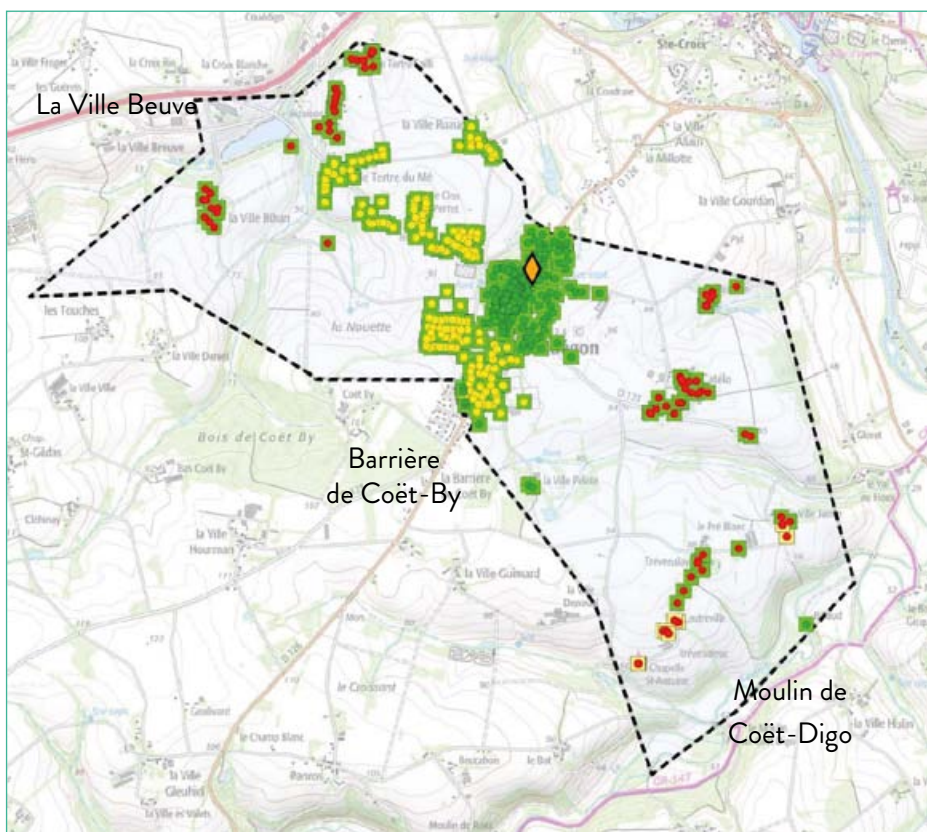
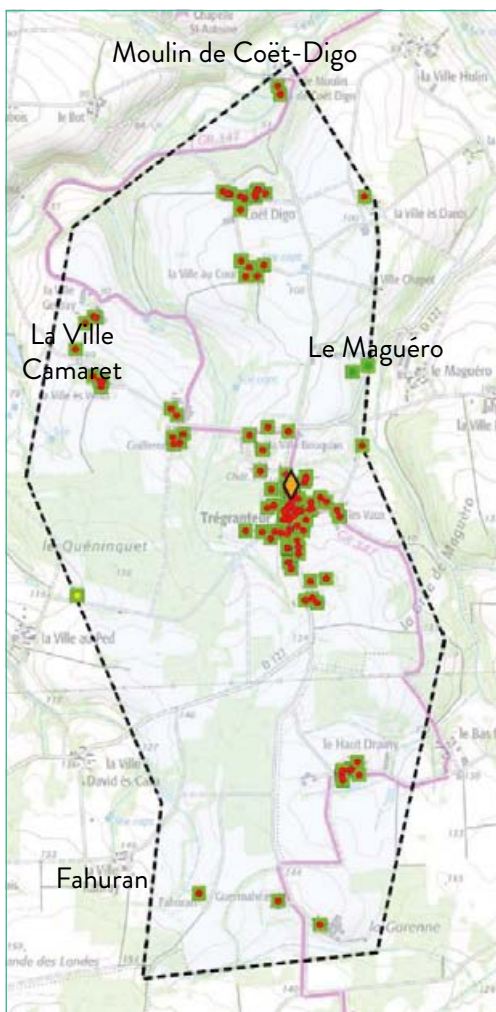
Le travail de renforcement du réseau électrique se poursuit avec la pose de transformateurs dans les secteurs de Coët-Bugat, Trégranteur, Boccabois, La Ville Gleuhiel. Ces travaux sont effectués par l'entreprise ARC et les branchements par ENEDIS financés par le SDEM (Syndicat départemental Morbihan Energie).



MONTÉE EN DÉBIT

Deux opérations de montée en débit pour une connexion plus rapide d'internet sont actuellement en cours dans la commune. Grâce à ces travaux, la vitesse de connexion permettra de passer à 8 Mbit/s.

Ces deux cartes vous indiquent les secteurs concernés.



AUTRES TRAVAUX - SERVICE TECHNIQUE



Interventions diverses du service technique



Remplacement du véhicule de fonction du service technique avec l'achat d'une nouvelle voiture d'occasion au garage du Clos Perret de Guégon pour un montant de 7910,76 € HT.

Pour l'entretien des terrains et parterres, achat de différents matériels pour un montant total de 5058,60 € TTC.

En raison de la vétusté de l'ancien jeu de boules, rue du Ponty, il a été décidé d'en réaliser un nouveau derrière la supérette. Un terrain de pétanque complète ce nouvel espace.



Abattage de quelques hêtres malades, Avenue de la Ville Pelote par l'entreprise GMS (Nicolas Michel)

CHEMINS RURAUX

Dans le cadre du marché d'attribution des travaux d'entretien sur les chemins ruraux, c'est l'entreprise Brulé TP qui a été retenue pour un montant total de 35 925 € 60 TTC.

Les lieux-dits suivants vont bénéficier de cette enveloppe :

Dérasement et curage de fossés :
Bréhalé 340 mètres linéaires (ml) ;
Pont Héro 200 ml ; Ville Bihan 500 ml ;
Moulin de Clan 300 ml ; Moulin de Penroc 1200 ml (départementale Cruguel) et 200 ml (vers Coët Bugat) ;
Le Maguero 700 ml ; Trévenalay 510 ml.

Curage de fossés et empierrement :
Coët Digo 200 ml ; Guilleron 660 ml

Dérasement : Coët Bugat 80 ml

Empierrement : Moulin de Rocsa 100 ml



Passage du décompacteur en vue d'aérer le terrain de foot en profondeur. Epandage de sable 0/2 pour l'assouplir.





RÉSIDENCE DES ÉCOLIERS

En avril 2018, la municipalité a acquis un terrain de 5900 m² dans le centre-bourg, contigu à un terrain déjà propriété communale (4135 m²). Une partie de ce terrain a été cédée à la société Âges & Vie (2758 m²) pour la construction d'une résidence de personnes âgées en perte d'autonomie, le reste du terrain étant destiné au lotissement dénommé « Résidence des Écoliers » (en raison de la présence d'une école aujourd'hui disparue), comprenant sept lots.



La superficie des sept lots va de 429 m² à 824 m², avec une moyenne de superficie de 670 m². Lors de la séance du Conseil municipal du 15 octobre, les prix ont été fixés à 18 € le m² pour les primo-accédants et de 25 € pour les autres acquéreurs. Deux lots sont déjà réservés à ce jour.

La superficie des sept lots va de 429 m² à 824 m², avec une moyenne de superficie de 670 m². Lors de la séance du Conseil municipal du 15 octobre, les prix ont été fixés à 18 € le m² pour les primo-accédants et de 25 € pour les autres acquéreurs. Deux lots sont déjà réservés à ce jour.

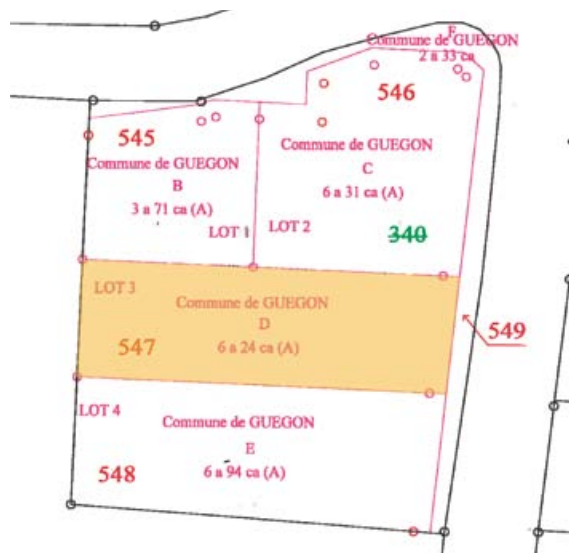


RÉSIDENCE DU SEDON À COËT BUGAT



Il reste un lot primo-accédant entièrement viabilisé à 8 € le m² (lotissement en campagne).

RÉSIDENCE DES FONTAINES



Un seul terrain reste à vendre pour un prix de 15€ le m² pour les primo-accédants et 23 € pour les autres. La finalisation de ce lotissement (entrées des maisons, aménagement paysager) est prévue dans les prochaines semaines.



Lot disponible



HAMEAU DES RONCEAUX

Il reste deux lots à 23 € le m² entièrement viabilisés proches du centre-bourg.



STATISTIQUES DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Dossiers	2018	2019	2020
Certificats d'urbanisme	140	100	146
Déclarations préalables	26	44	45
Permis de construire	26	25	15



REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Plœrmel-Cœur de Bretagne a été approuvé en décembre 2018 et est désormais en vigueur depuis avril 2019 sur le territoire. C'est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement sur le territoire et pour le long terme (jusqu'en 2035). Il a été élaboré sur un territoire pertinent, au regard des enjeux identifiés, rassemblant les communes de Plœrmel Communauté et de l'Oust à Brocéliande Communauté (pays de Guer/Malestroit/La Gacilly).

Le SCoT se doit d'assurer la cohérence des politiques publiques d'urbanisme. C'est un document qui définit l'équilibre entre les choix de protection et les options de développement. Son contenu précis est défini par le code de l'urbanisme. Il aborde notamment les thèmes de l'habitat, du développement économique, touristique, commercial, des déplacements, de la préservation de l'agriculture, des paysages, des corridors biologiques... Il vise à apporter plus de cohérence territoriale en croisant développement et capacité d'accueil. Il s'agit aussi de tourner la page des politiques excessives de «zonages» pour tendre vers plus de mixité sociale et fonctionnelle.

Le SCoT a été construit par les élus locaux, les acteurs locaux et les citoyens du territoire. Ils ont été associés afin que le schéma soit, au final, l'expression d'un projet ambitieux et durable sur le territoire.

Le SCoT est avant tout un projet politique et stratégique. Il sert l'intérêt général du territoire et de ses habitants. Il a été initié, piloté, validé, approuvé et est enfin mis en œuvre par les élus.

Le SCoT peut remplir son objectif d'orienter le développement du territoire uniquement si ses dispositions sont appliquées. Pour s'assurer de leur application, il existe l'obligation de compatibilité entre les documents d'urbanisme d'échelle communale (cartes communales et PLU) et le SCoT. Cette obligation signifie que les documents qui ne respectent pas le contenu du SCoT risquent d'être considérés comme illégaux. Le SCoT est donc un document opposable aux documents locaux d'urbanisme.

Le PLU de Guégon est en vigueur sur le territoire depuis 2009. Il ne correspond pas aujourd'hui aux objectifs qui sont portés par le SCoT, notamment concernant les objectifs de modération de la consommation d'espace dans les hameaux, ainsi que concernant le recentrage de l'urbanisation au plus près du centre-bourg et des espaces déjà urbanisés. Il n'est donc pas compatible avec le SCoT.

La commune a 3 ans pour mettre son document en compatibilité avec le SCoT. Comme il s'agit de modifications importantes, la procédure adaptée pour mettre le document en compatibilité est la révision générale du PLU.

Durant ce délai, et tant que la modification du document d'urbanisme n'est pas intervenue, le PLU actuel continue de s'appliquer sur le territoire.

MAISON DE SANTÉ

La commune de Guégon a édifié en 2013/2014 une Maison de Santé pluridisciplinaire, dans laquelle se sont installés deux médecins généralistes, un cabinet infirmier et une podologue.

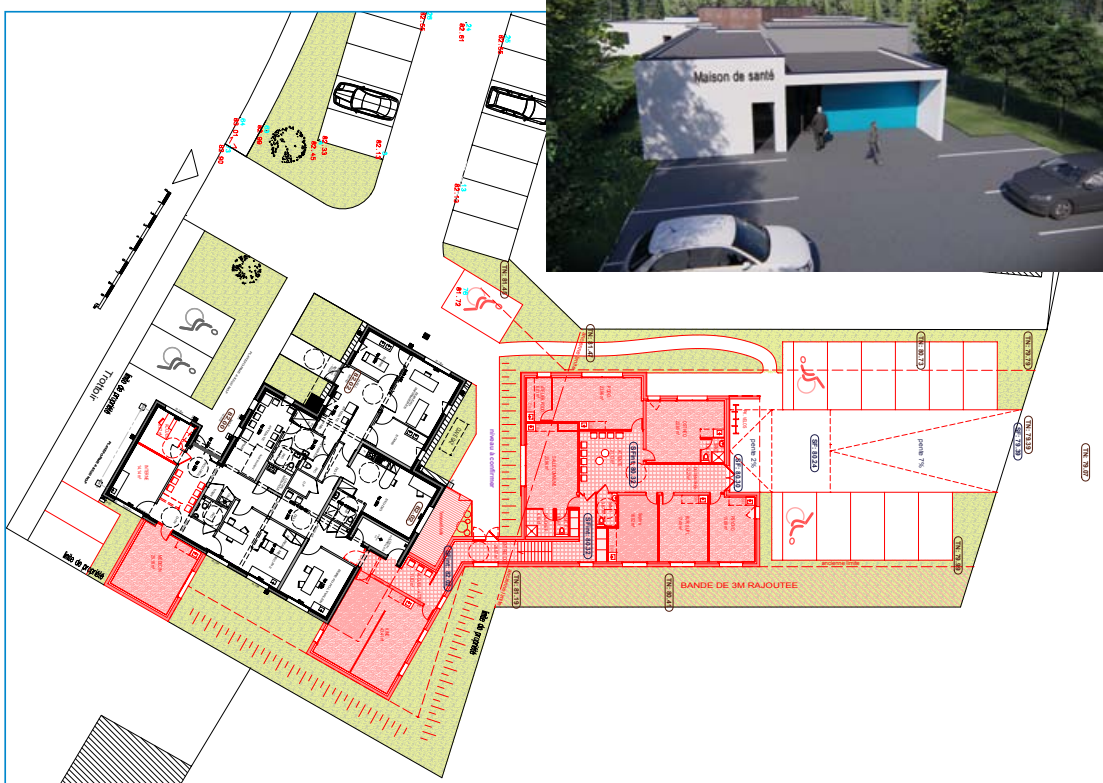
Depuis, un ostéopathe et une sophrologue s'y sont également installés. L'ostéopathe utilise le studio prévu initialement pour les remplaçants, et la sophrologue occupe une partie du local infirmier.

Un kinésithérapeute et une psychologue ont commencé leur activité sur la commune, dans un local temporaire de type Algéco (l'ancienne bibliothèque), dans l'attente d'intégrer la Maison de Santé.

Le Docteur LICHE souhaite accueillir prochainement un interne, lequel devra disposer d'un cabinet accolé au sien. La municipalité est très favorable à cette initiative, pouvant éventuellement permettre de favoriser le remplacement d'un des deux médecins, proche de l'âge de la retraite.

Le Conseil municipal, devant cette situation, a décidé d'agrandir la Maison de Santé existante, afin de pouvoir accueillir de nouveaux praticiens et de modifier l'agencement du bâtiment, nécessaire pour en optimiser le fonctionnement et tenir compte de l'évolution de la pratique médicale.

Un comité consultatif composé d'élus et de professionnels de santé a été créé le 3 juin 2020, pour l'étude de ce



programme. Avec l'appui d'un maître d'oeuvre en bâtiment, il a été arrêté une extension d'une superficie de 258 m², pour un coût estimatif, incluant la maîtrise d'oeuvre et l'acquisition d'un terrain annexe, de l'ordre de 675 000 € HT.

Le Conseil municipal a approuvé le projet d'extension en séance du 15 octobre 2020 et a désigné le cabinet d'architecte BLEHER pour la poursuite du programme dans les meilleurs délais.

L'avant projet sommaire a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 19 novembre.

AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE BOURG

Les différents travaux prévus, au niveau de l'aménagement du site, de la réhabilitation des bâtiments existants et des nouvelles constructions, s'établissent comme suit :

- Réaménagement d'un local commercial (boulangerie) et de deux logements (T2 et T4) dans le bâtiment du n° 20 rue du 20 juin 1944, incluant une extension à l'arrière du bâtiment pour le local commercial ;
- Construction d'un bâtiment commercial à usage de supérette ;
- Construction de quatre logements locatifs, en deux unités de deux logements T2 et T3 chacune ;



- Aménagement du site avec réalisation d'une ruelle reliant la rue du 20 juin 1944 et la rue du 19 mars 1962, ainsi que la place du Général de Gaulle avec passage sous porche du bâtiment du n° 7 de la place. Le projet comporte également l'aménagement d'une partie de la rue du 20 juin 1944, le traitement paysager de l'ensemble du site et la réalisation de places de stationnement.



UN DIMANCHE AU CANAL

Pour la 5^e année, l'opération « un dimanche au canal » mise en place par l'association Escales Fluviales de Bretagne et la Région, s'est déroulée le dimanche 2 août sous le soleil au Bas de la Lande face au Domaine de Kérély.

Malgré des restrictions dues à la COVID 19, un protocole sanitaire a été mis en place afin d'accueillir la population et les touristes en toute sécurité.

Beaucoup ont répondu présents à cette manifestation pour se retrouver en famille, entre amis afin de partager un bon moment sous le signe de la convivialité autour d'un apéritif offert par la municipalité, des tables étaient mises à disposition pour le confort de chacun afin de pique-niquer.

Témoignage de Fanny et Stéphane :

Une première pour nous ! De passage à Guégon pour rendre visite à de la famille, nous avons participé à Un Dimanche au Canal.

Moment agréable sous le soleil, très bon accueil de la municipalité autour d'un apéritif, puis partage d'un pique-nique en famille. La journée s'est prolongée autour de jeux (palets, cartes, etc...), d'échanges autour d'un bon verre « avec modération ».

Nous avons conclu notre belle journée en dinant en famille au Domaine de Kérély.

À l'année prochaine !



ATOUS JEUNES

Cette année, comme pour tout, fut une année particulière. Les animations ATOUS JEUNES mises en place à chaque vacances scolaires n'ont pu avoir lieu comme à l'accoutumée. En 2020, seules les vacances d'hiver et celles de la Toussaint ont vu des sorties et des animations se mettre en place. Comme en février, avec une séance cinéma à Ploërmel où 24 enfants ont vu Ducobu 2 et une sortie au Spadium de Pontivy pour 19 enfants. Puis ce sacré virus est arrivé... donc pas d'animations pour les vacances de Pâques et pour les grandes vacances non plus. En octobre, avec le respect des mesures sanitaires et des gestes barrières, deux autres activités se sont déroulées : une matinée au Jumpsession de Vannes avec 39 enfants et une initiation au motocross pour 20 enfants sur le terrain de Guégon au Pont Héro. Théo Roptin, moniteur d'une école de pilotage à Plouasne (22) a ainsi fait découvrir sa passion et initié les enfants au motocross, avec la collaboration de notre association locale de motocross, l'AMG présidée par Yoann Hays.



Cinéma



Jumpsession



Motocross



Piscine

RANDO VÉLO PATRIMOINE

Le samedi 19 septembre devait avoir lieu la sortie "Vélo Patrimoine", Malheureusement une alerte météo "orage" a stoppé net la balade, annulée par la municipalité pour des raisons de sécurité.

Pourtant à 14h, une dizaine de personnes équipées pour en découdre avec les intempéries, s'est présentée au départ, à Coët-Bugat.

Après quelques échanges, le ciel se faisant moins menaçant, nous décidons de concert de suivre à minima la feuille de route. 1^{ère} étape : l'église Notre-Dame de Coët Bugat, je m'improvise donc pour quelques minutes guide conférencier (avec l'aide très appréciable du livret de l'Abbé NIZAN).

Nous sommes ensuite passés par la petite porte du mur de l'enclos, côté nord de l'église pour rejoindre la cour de l'ancien presbytère. Prévu dans le parcours, j'avais préparé quelques anecdotes, m'appuyant sur les trois dates gravées dans le granit à différents endroits de l'édifice (1727 / 1776 / 1967), mais je vous réserve ces petites histoires pour une prochaine fois.



Il est temps d'enfourcher nos fidèles destriers (tous à assistance électrique...) direction le château de Trégranteur où nous avons initialement rendez-vous avec Mr Mélec du Halgouët, pour une visite guidée des lieux. Sachant la balade annulée, quelle ne fut pas sa surprise de voir arriver par la grille restée ouverte un groupe d'irréductibles. C'est avec beaucoup de gentillesse qu'il nous a accueillis et fait visiter la propriété avec beaucoup d'entrain, partageant de-ci, de-là quelques anecdotes sur les us et coutumes de ce lieu.

L'avantage d'être un petit groupe et M. du Halgouët étant une personne passionnée et passionnante le temps a simplement passé.

Malgré notre intention de poursuivre notre route jusqu'au manoir de Trévenaleuc, nous décidons vu l'heure déjà tardive et après avoir remercié notre hôte, de regagner chacun nos pénates, ravis d'avoir partagé ce moment convivial entre deux confinements.

Au plaisir de se revoir pour de prochaines aventures...

Pierre Floc'h

ARGENT DE POCHE

À chaque période estivale, un rendez-vous est dorénavant pris pour les jeunes de Guégon ayant 17 ans dans l'année.

Ainsi, cet été quatre jeunes ont été tirés au sort parmi les postulants pour pouvoir accéder à leur première expérience professionnelle auprès des agents communaux du service technique, de la médiathèque, du personnel administratif.

Pour l'année prochaine, la municipalité proposera de nouvelles périodes en complément de l'été pour l'opération argent de poche en fonction des besoins des différents services municipaux.



TÉMOIGNAGES

Le dispositif « Argent de Poche » est une bonne opportunité quand on n'a pas 18 ans pour acquérir une expérience professionnelle et gagner de l'argent. Ces deux semaines auprès du personnel du service technique m'ont permis de découvrir leur travail au sein de la commune. Je remercie toute l'équipe du service technique qui m'a très bien accueilli et encadré durant ces deux semaines.

Baptiste Gillet

J'ai été très content de participer à ce dispositif. J'ai aimé faire le travail (nettoyer les parterres, connaître le bourg et les espaces verts, le souffleur, nettoyer l'atelier). Ce qui était moins sympa c'était d'arracher les mauvaises herbes et de faire le même travail. J'aurais aimé faire de la débroussailluse ou conduire le tracteur-tondeuse. Pour l'accueil, c'était super avec Gilles, Thomas et Jean-Marie.

Nathan Le Guevel



Baptiste avec Didier



Louise avec Mathilde



Ophélie



Nathan avec Thomas

Ces deux semaines de travail m'ont permis d'avoir une expérience enrichissante. J'ai pu effectuer des tâches ménagères ou autres, dans une ambiance très agréable. J'ai été encadrée par des personnes chaleureuses et je suis contente d'avoir participé aux travaux demandés. Je tiens à remercier le personnel qui s'est chargé de moi et tout particulièrement Mathilde Moiso pour sa bienveillance.

Louise Le Brazidec

Suite à ce travail d'été, je tiens à remercier la municipalité de Guégon. J'ai pu faire la connaissance du personnel et cela m'a permis de rendre service à ma

commune et avoir en contrepartie une petite rémunération. J'ai fait du rangement à la médiathèque, du nettoyage dans diverses salles ainsi qu'à la mairie. Je remercie Solange Guyot de m'avoir entourée et conseillée pendant ces 15 jours. Je recommande aux jeunes de Guégon cette expérience pour un premier petit travail d'été.

Ophélie Mounier

GUÉGONNAIS À L'HONNEUR

Jean-Jacques OLLIVRO



Bénévole dans différentes associations et notamment au sein du Comité des Fêtes, Jean-Jacques Ollivro achève sa mission.

Depuis combien de temps es-tu membre du Comité des Fêtes de Guégon ?

C'était au siècle dernier... trêve de plaisanterie, j'y étais depuis 1998 ! C'est d'ailleurs Joseph Amiot qui m'a embarqué dans l'aventure. Après la course cycliste, celui-ci devait ramener les voitures publicitaires à Pontivy et il m'a demandé de l'aide.

Au retour, Daniel Bourdonnais et lui m'ont proposé de faire partie du comité des fêtes. Après en avoir discuté avec mon épouse, j'ai accepté.

Quelle était ta mission ?

Quand j'ai intégré le comité des fêtes, je m'occupais de la mise en place des ganivelles le matin et du démontage le soir. Durant la journée, j'étais de garde sur le circuit. Quelques années plus tard, j'ai eu en charge le fléchage du circuit et la responsabilité des buvettes. J'étais en quelque sorte le «réfèrent buvette».

As-tu des anecdotes ?

Je me souviens d'un moment de grande solitude. Je me suis retrouvé seul à ranger les ganivelles et je me suis dit que j'allais tout laisser en plan ! Heureusement, mes collègues sont arrivés et en deux temps trois mouvements tout était rangé ! Comme quoi le travail d'équipe est essentiel !

Le vélo, une passion pour toi ?

J'ai toujours regardé les courses de vélo notamment le Tour de France, les Championnats du monde. Je n'irai pas jusqu'à dire que c'est une passion mais j'aime bien ce divertissement. Pour ce qui est de la pratique de ce sport, je dirai que je fais du vélo en regardant ma télé !

Y a-t-il eu une course qui t'a marqué ?

C'est hélas difficile de suivre la course quand on est dans l'organisation. Néanmoins, je me rappelle du fameux sprint de Jason Tesson en 2019, cela a été un moment extraordinaire.

Qu'est-ce que cela t'a apporté d'avoir œuvré pour le comité des fêtes ?

Grâce à cette association, j'ai surtout fait de belles rencontres. C'est une expérience qui a été très enrichissante. Je dirai que le comité des fêtes est une grande famille ! J'encourage la nouvelle génération à prendre le relais, il y a tellement à y gagner humainement. Si c'était à refaire, je le referai sans hésiter !

Propos recueillis par Marie-Noëlle Amiot

Louis LÉVÊQUE - Séquence partage de souvenirs...

Depuis quand date ton implication au sein des Boucles ?

Après avoir été dirigeant au foot avec Daniel Bourdonnais, on s'est orienté vers l'auto cross durant deux années sur Guégon.

Puis, on s'est lancé un nouveau défi. Cela fait 38 ans que je fais parti du Comité des Fêtes de Guégon et nous aurions dû assister à la 35^e édition des Boucles Guégonnaises cette année.

Comment avez-vous eu l'idée d'organiser cette épreuve ?

Avec Daniel, nous sommes passionnés de vélo et nous voulions organiser une épreuve ouverte aux élites avec des coureurs de haut niveau pour offrir une course plus huppée à Guégon.

La passion du vélo est-elle présente depuis toujours ?

J'apprécie les courses de vélo mais pas la pratique (rires) sauf sur mon vélo d'appartement. Cela me permet de garder la forme et de regarder la télé en même temps ou de visionner des séries sur mon téléphone. Déjà, tout minot, j'écoutais les arrivées de courses de vélo sur les vieux postes de radio. On vivait autrement l'arrivée. On n'avait pas l'image mais c'était de supers moments partagés.

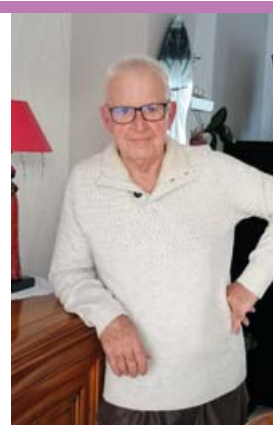
Quels postes as-tu occupé durant ces nombreuses années ?

J'étais la «cheville ouvrière» de Daniel. C'est une belle image et bien représentative je trouve. J'ai été notamment vice président pendant une vingtaine d'années. Pendant 25 ans, j'étais dans la voiture ouvreuse. Mais en dernier, je me suis occupé essentiellement de la partie logistique pour les véhicules pendant la course. Ce travail nécessite de démarcher les garages pour les mises à disposition des voitures

mais aussi des cars. A ce titre, je souhaitais remercier Jacky Gautier pour son amabilité ainsi que la mise à disposition gratuite de ses cars sans oublier nos deux principaux sponsors Guy Oger et le Crédit Agricole et tous les autres bien entendus car la liste est longue. Je n'oublie pas non plus Jean-François Guilleron, une belle rencontre avec un homme qui a su s'investir pour les Boucles. Mais j'ai surtout apprécié de faire en sorte que tout se passe bien pour la course. De plus, j'ai particulièrement aimé le fait de permettre à certaines personnes de «vivre au cœur de la course» en prenant place dans les différents véhicules gratuitement.

Quels sont les moments qui t'ont le plus marqué ?

Le meilleur moment reste lorsque des coureurs qui ont gagné à Guégon qu'ils soient français ou étrangers deviennent professionnels et qu'une victoire aux Boucles Guégonnaises figurent dans leur curriculum vitae. Les Boucles servent de tremplin pour certains d'entre eux de par la notoriété de l'épreuve. Quant au souvenir le plus compliqué, c'était lorsqu'à bord de la voiture ouvreuse je me suis trompé d'itinéraire à Josselin mais là encore Daniel m'a soutenu et a su rectifier le tir auprès des commissaires.



Comment vois-tu ta succession ?

Je pense que je suis remplaçable ! J'ai confiance en Xavier Castel qui va trouver mon successeur auquel je souhaite bon vent ! Il faut laisser la place aux jeunes et Xavier est très bien entouré. J'ai beaucoup de respect pour lui, il est très doué.

Quelles sont les qualités requises pour intégrer les Boucles Guégonnaises ?

Il faut quelqu'un de vaillant qui saura s'intégrer dans le monde du vélo. C'est un milieu qui est très chaleureux et convivial. J'ai vécu de bons moments en suivant des étapes du Tour de Bretagne, de France mais aussi le cyclo cross. On a un carnet d'adresse phénoménal ! J'ai souvenir de notre interview pour France 3 avec Daniel lors du Championnat d'Europe à Plouay.

Comment vois-tu l'avenir de cette épreuve ?

Je pense qu'elle peut perdurer si on peut grouper nos épreuves actuelles qui se composent du circuit des Boucles Guégonnaises, le grand prix Gilbert Bousquet de Landivisiau en y associant une nouvelle course... Elle peut monter en puissance !

Un petit mot pour la fin ?

Je pense que j'ai rempli mon contrat : je n'ai pas à rougir de ce que j'ai fait. Sans aucun doute, cela va me manquer au début mais j'ai totale confiance en Xavier et son équipe pour faire perdurer et embellir cette épreuve si chère à mon cœur

Merci Louis pour ton accueil !

Propos recueillis par Hélène Le Labourier

A VOS MASQUES

La porte s'ouvre et la même question s'engouffre dans chaque foyer, avant même les invités : comment se dire bonjour ? Le coude, le poing ? La bise, n'y pensez même pas ! Pour vous laver les mains, c'est par là... En quelques mois, les gestes barrières ont imprégné nos habitudes, et les masques envahissent nos quotidiens. Les «tu as pris ton masque ?» lancés devant la porte d'entrée ont remplacé les appels à ne pas oublier ses clés.

Le masque est devenu un objet à travers lequel les Français s'expriment. Certains et surtout certaines ont pallié à la pénurie de masques industriels en ressortant machines à coudre et chutes de tissus.



Distribution de masques par les élus

ISABELLE DENIS



Comment as-tu appris la couture ?

J'ai appris seule, cela fait quelques années que je confectionne des accessoires pour mon usage personnel.

Comment as-tu eu l'idée de confectionner des masques de protection ?

Dans un premier temps, pour protéger ma famille, et de fil en aiguille pour les amis.

Au vu de la pénurie de masques, je me suis rendue à la mairie afin d'informer la population de la possibilité de confectionner des masques. Le message d'information a été relayé via le panneau d'affichage ainsi que par les réseaux sociaux.

Les masques sont élaborés avec du tissu de recyclage via les recommandations et normes prévues, les personnes le désirant peuvent fournir leur propre tissu. Afin de pallier le manque d'élastique, j'ai remplacé ces derniers par des collants.

As-tu des projets dans cette activité ?

Un atelier de couture est en préparation.



AGNES BREIZH

Agnès Couëdic, parisienne aux origines bretonnes.

Après avoir exercé 20 ans comme coiffeuse puis dans la vente en région parisienne, Agnès aspire à changer de cadre de vie.

En 2017, Agnès et sa famille posent définitivement leurs valises à Guégon. Elle réalise alors un de ses rêves, créer sa société de vente. AGNES BREIZH, la Bretagne en couleurs voit le jour.

Agnès Breizh propose différents produits : vêtements enfants, espadrilles, parapluies et accessoires de décoration. Certains de ces produits ont la particularité de porter les insignes bretons : l'Hermine et le Triskell.

A l'heure du confinement, et les nouvelles règles sanitaires qui en découlent, Agnès élargit sa gamme de produits, en réalisant des masques de protection. De plus, elle fait part de sa générosité et offre des masques aux commerçants, ainsi qu'aux employés de la mairie et aux élus.

Ces produits sont disponibles en vente en ligne via sa page Facebook ou Instagram « agnès breizh » ou www.agnesbreizh.bzh.

Propos recueillis par Rachel Hays



MEDIATHEQUE « PRÉ @UX BULLES »

EXPOSITION

Du 1^{er} octobre au 31 octobre, pour les 30 ans de l'association Glenn Hoel, Henri Rouillard, originaire de Guégon, a exposé ces différentes œuvres à la médiathèque pour la cause des enfants battus.



DIFFÉRENTS ATELIERS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Atelier « Ré'création » les mardis de 16h45 à 17h45 pour les enfants de 5 à 11 ans avec Mesdames Marie Damasio, Lucienne Guyot, Jacqueline Nizan, Jean Green et Fabienne Galimard.



DÉDICACE

Jeanine Braud, une employée de la commune à la retraite, est venue dédicacer son livre « Un amour de chien » le 16 octobre dernier.



CONCOURS

Différents concours ont été proposés cette année.

Le concours de dessins, au mois de mars sur les expressions françaises, a été remporté par Noé Valois.

Le concours « Votre confinement en 1 cliché » a été remporté par la famille Launay.

Le concours « Cartes postales », durant l'été, a été remporté par la famille Castel.



LES DIFFÉRENTES ANIMATIONS

Concours Switch

Le 15 février au matin, un concours switch a été organisé par Lucile Denoual (ex-agent de la médiathèque). 16 enfants sont venus partager ce fabuleux moment.



Atelier « Plaisirs d'écouter » les mercredis de 16h à 16h45 avec Marcelle Cherel et Sylvie Girard pour les enfants de 4 à 7 ans.

Initiations informatiques avec Servane les lundis après-midi (de 14h à 16h15) et les mercredis matins (de 9h à 11h). Depuis le 5 octobre, une douzaine de personnes viennent régulièrement à leur séance hebdomadaire de 45 minutes.

Journée récréative du mercredi 26 février

16 enfants se sont retrouvés pour l'atelier pâte Fimo en matinée avec Viviane Florent. L'après-midi, des jeux de société avaient été mis en place pour divertir les enfants. Ils étaient très heureux !

Sortie champignons

Une quarantaine de personnes étaient présentes à la sortie champignons, du 17 octobre. Après 2h de cueillette dans le bois de Coët-By, les participants ont pu se retrouver à la salle Yves du Halgouët afin d'obtenir les bons conseils d'une pharmacienne.



Journée - découverte de la nature avec Isabelle, Servane et Samuel ; chasse aux « trésors de la nature », herbarier et peinture



Zlcotek, prêt d'instruments réservés aux lecteurs de la Médiathèque.

Service proposé par la Médiathèque Départementale du Morbihan.

Les instruments proposés étaient : guitares classiques, électriques, basses, cajon, deux claviers et un ukulélé.

Du 1er mars à fin juin, les instruments prêtés aux amateurs ont remporté un vif succès. Certains ont même décidé de prendre des cours et d'autres d'investir dans leur instrument préféré.



Initiation peinture avec Fabienne Galimard (artiste peintre)

NOUVEAUTÉS 2020

Depuis le 1^{er} septembre, les horaires de la médiathèque ont changé. Elle est ouverte le lundi de 14h à 16h30, le mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 ; le mercredi en continu de 9h à 19h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h et le samedi matin de 10h30 à 12h. **La grande nouveauté, c'est l'ouverture les dimanches matins de 10h à 12h**, permanence tenue par les bénévoles et les élus.

Avec la modification des horaires d'ouverture au public, les enfants de la garderie ont accès à la médiathèque les lundis, mardis, et jeudis de 16h30 à 18h45. Ils y font diverses activités : leurs devoirs, des jeux de société, du coloriage, de la lecture, écouter des histoires, utiliser la tablette...

CCAS

Le CCAS a été contraint d'annuler son traditionnel repas du 4 octobre 2020 en raison de la crise sanitaire. Celui-ci est d'autant plus regretté car c'est un moment de convivialité et de partage.

Il a été décidé une alternative à ce repas. Chaque personne de 70 ans et plus a reçu un bon d'achat de 10 €, valable jusqu'au 31 janvier 2021, à utiliser dans les commerces guégonnais.

Comme par le passé, un colis pour les personnes en structure est offert.

Les rendez-vous pour l'année 2021 :

- La vente de livres, le 20 février
- le repas, le 3 octobre
- Le concours de belote, le 6 novembre



Goûter de Noël

Le 10 décembre 2019, pour la quatrième année consécutive, les visiteurs de malades ont organisé avec l'aide de la municipalité, un goûter pour les personnes isolées, âgées ou malades.



L'après-midi a été animée par J.P Guelland, J.Jégat et 2 autres bénévoles.

Les enfants de l'école St Gildas ont interprété des chants de Noël et offert des cartes à chaque invité.

Le goûter a réuni 70 personnes, heureuses de partager ce moment festif.

ANIMATIONS SPORTIVES

2020 restera gravée dans les mémoires de par son actualité, mais à Guégon les enfants ont eu le plaisir de participer aux activités sportives mises en place par la commune pendant les vacances scolaires.

Ainsi pendant les vacances d'hiver, une initiation au handball leur était proposée.

Quant à la période de la Toussaint, ils ont pu s'initier à la pratique du tennis de table encadrés par notre animateur sportif Jean-Marie Lozé. Bien sûr, ces deux temps d'activité ont été fortement appréciés. En effet, ils se sont bien amusés au cours des tournois multisports. La fréquentation pour ces activités fut d'une moyenne de 18 enfants par séance pour un maximum de 20.



Merci à Erwan Gillet de m'avoir accompagné pendant ces animations et au long de son année de formation d'éducateur sportif.

Protocole Covid

En mars 2020, l'élan associatif est freiné. En effet, les événements sanitaires et le confinement instauré s'appliquent à notre belle palette d'associations, un nouvel objectif s'offre à nous : nous protéger.



Quand l'annonce de la reprise se profile, un travail relatif au protocole sanitaire est mis en place par l'intermédiaire de notre animateur sportif ainsi que par les différents agents municipaux : merci à eux !

Pour y parvenir, tous les acteurs sont mis à contribution. Aussi, nous tenons à remercier l'ensemble des associations et leurs adhérents pour leur sérieux quant au respect du protocole mis en place. Ce travail d'équipe a permis de favoriser une reprise dans de bonnes conditions pour l'ensemble des acteurs.

À la sortie de ce deuxième confinement, nous trouverons ensemble les moyens de relancer nos associations dans les meilleures conditions, tout en respectant les éventuelles mesures gouvernementales qui accompagneront la reprise des activités.



Initiation au tennis de table



Tournoi multisports



GILBERT GUILLO LANCE L'OPÉRATION « TROIS BRINS DE MUGUET POUR 1000 MERCI »

En plein confinement, Gilbert Guillo, écrivain à Guégon, décide de lancer cette opération à destination des soignants et de toutes les personnes qui font preuve de solidarité et de dévouement.

Au mois d'avril, il nous expliquait que « Comme beaucoup d'entre vous, j'ai du muguet dans mon jardin et en cette période si particulière et douloureuse j'ai pensé à l'utiliser pour dire merci à tous ceux qui risquent leur vie pour nous soigner, nous nourrir, nous rendre de multiples services ».

Ainsi, il invitait tous ceux qui le désiraient à prendre part à l'opération nommée « Trois brins de muguet pour 1000 mercis »

L'idée étant de choisir un emplacement visible de la rue : bord de fenêtres, clôture, dessus de boîte à lettres, tronc d'arbre pour y mettre en avant le muguet accompagné d'un mot, d'une courte phrase pour montrer notre soutien et reconnaissance à toutes les personnes qui luttent de différentes manières dans le combat contre la Covid.

Gilbert laissait donc libre cours à l'imagination de tous pour mettre à l'honneur les différents corps de métiers, mais surtout véhiculer des messages de soutien à ceux qui sont en première ligne, aux malades et à leur famille...

Gilbert conclut : « J'espère que l'on peut susciter l'espérance car, comme le muguet qui semble mort pendant l'hiver mais qui renaît à l'approche du printemps pour fleurir de plus belle, il y aura bientôt des lendemains qui chantent ».



TÉMOIGNAGE DE MANON, AIDE-SOIGNANTE DANS UN SERVICE COVID



Comme beaucoup de professionnels intervenant dans le service à la personne, Manon Bigorgne, 21 ans, aide-soignante, a vu son quotidien changer du jour au lendemain fin mars 2020.

Manon exerce depuis 3 ans, au sein de la clinique des Augustines à Malestroit dans le service de court séjour gériatrique.

Son témoignage...

« Avant d'accueillir les premiers patients « covid » il a fallu restructurer le service. Sur vingt-deux lits, huit ont été dédiés à la prise en charge des patients covid. Ce qui a nécessité une réorganisation en divisant le service en deux. Nous avons été formés aux techniques habillage et déshabillage spécifiques en cas de contagion (surblouse, masque, gants, lunettes, surchaussures, charlotte). En effet, le rythme de travail était

plus soutenu, prise des constantes plus régulière, afin de détecter les signes cliniques (températures, surveillance de la fonction respiratoire...). Bien sûr, nous avons une vigilance accrue sur les règles d'hygiène à savoir le lavage des mains, asepsie de l'environnement du patient.

À l'ouverture du service, j'avais beaucoup d'appréhension, mais au vu de la configuration du service et du matériel dont nous disposions, j'ai eu un sentiment de protection à travailler dans cette unité. Nous étions dans l'obligation de prendre des douches après chaque journée et aux moindres symptômes, nous avons la possibilité de nous faire tester.

Le plus éprouvant, a été l'absence de lien familial pour les patients et leurs proches, certains soins nous semblaient déshumanisants, mais nous n'avions pas le choix face à l'incertitude autour de la pandémie.

Malgré une fatigue physique et psychologique, la « Covid » a permis de resserrer les liens entre nous. »

Propos recueillis par Rachel Hays

TEMOIGNAGE CORONAVIRUS : ANNE COURTINE EN PARLE

Confinée avec mon fils, nous avons tenté de passer ce laps de temps au mieux, dans notre maison, à Boccabois. J'ai peint chaque jour, ne me doutant pas que l'intégralité des expositions seraient annulées le restant de l'année. Je savais que j'avais de quoi créer des dizaines de tableaux, pas de problème...

Je profite de ces longues journées pour peindre des sujets un peu plus abstraits...

Le 24 mars au soir, des frissons inhabituels m'incommodent. Je les mets sur le compte d'une météo fraîche.

Le 25, ces frissons me parcourent le corps toute la journée. Une migraine tenace s'installe. Les médicaments spécifiques n'en viennent pas à bout. Par précaution, je ne prends pas d'ibuprofène.

Mon fils de 13 ans n'est pas bien. Il est pâle, fatigué.

39° à la prise de fièvre.

Nous nous couchons tôt. J'ai des nausées, ne me sens vraiment pas bien, mais classique avec les migraines.

3 jours durant, nous écumons les premiers symptômes : fatigue, nausées, migraines, diarrhées, courbatures, vertiges...

Je tente de tout sauver par un traitement antigrippal, en ajoutant tisanes, huiles essentielles, bains...

Non, rien n'y fait. Mon fils enchaîne les nuits de 12 à 14 heures fiévreux.

Et le souffle vient à manquer.

Le 27 mars, aucun doute. Nous avons la Covid. J'appelle mon docteur. Sa remplaçante met l'intégralité des symptômes sur l'asthme. Je n'ai plus fait de violente crise d'asthme depuis 2002.

Très vite, ma cage thoracique est comme réduite à un simple conduit que j'évaluerai à celui d'une paille. La fatigue est indescriptible. Je dors. Je suis complètement rétamée. Le simple fait de me tenir debout relève de l'exploit. Rien n'est envisageable. Chaque inspiration devient un challenge. Ma tête tourne sans discontinuité. Des vertiges me baladent à chaque pas. Se déplacer à la maison se transforme en mission.

Mon fils, lui, se remet un peu, tout en gardant des épisodes de fièvre et de fatigue. Il s'assure que je sois en vie régulièrement, me demande si j'ai besoin de quoi que ce soit. Je lis sa peur se dessiner au fils des heures. Il me fait à manger. Quand j'arrive à tenir une ou deux heures éveillées, je prépare un plat conséquent, pour qu'il n'ait qu'à le réchauffer. Il s'occupe du poêle à bois, des poubelles, de la vaisselle, des machines... tout, il gère tout.

Je rappelle la remplaçante du docteur le 31 mars.

Malgré les symptômes classiques COVID... cette jeune doctoresse décide d'augmenter le traitement contre l'asthme.

Trois nuits de suite, je rêve qu'on célèbre mon enterrement. Terrible.

Quand je me lève, chaque pas est un exploit. Je ne descends l'escalier qu'en extrême nécessité, car il va falloir le remonter. Tout est à l'économie. Je ne sais plus quel jour, quelle heure nous sommes. Je vois la lumière et me rappelle que j'habite en Bretagne.

Ah oui... la mémoire commence à faire défaut aussi. Fortement.

Je n'arrive plus à tenir plus d'une heure éveillée, par créneau de 3 heures en journée. Impossible de rester plus de 5 minutes debout. Mon débitmètre (contrôle du souffle) m'affiche royalement 150 l/s (je devrais produire 450 l/s)... Vendredi 3 avril au matin, je décide d'aller mourir... non... d'aller sauver ma vie, éventuellement, à l'hôpital.

Une équipe adorable du Samu arrive. Habillés en cosmonautes, les deux infirmiers font un état des lieux ; pas très brillant... Ils reçoivent l'ordre de me conduire à l'hôpital. Mon fils pleure. Il croit

que je pars mourir. Ma voisine, envoyée des Anges, l'accueille chez elle, consciente de l'énorme risque qu'elle prend.

Constantes, prises de sang puis 1^{er} bilan d'une jeune doctoresse aux urgences :

« Oui, vous avez tous les symptômes du Covid, c'est évident, mais vous comprenez... vous avez un terrain asthmatique, vous êtes jeune, donc, on ne va pas vous faire de scanner des poumons, ni de prélèvements officiels, mais bon... vous avez la COVID, (elle n'ose me regarder dans les yeux). »

Je suis morte de fatigue, je n'en peux plus d'attendre les résultats des examens. Au bout de 2 heures, on me déplace car d'autres urgences arrivent. On va vous installer dans le couloir. Je m'assois sur les sièges métalliques (donc conducteurs...) dans un couloir.

Une heure plus tard, l'infirmière refait des analyses de sang. Je n'ai mangé qu'une banane à 8h00. La fièvre remonte. Les frissons reprennent. J'ai faim. La tête tourne considérablement...

Les infirmières, jeunes pour la plupart, tentent de se distraire en parlant de choses et d'autres : repas, confinement, enfants et puis elles oublient que je suis là... « Il n'y a plus que 3 lits. De toute façon, on ne peut pas tous les garder », « on ne peut pas faire autrement », « toi tu peux demander à changer de service puisque tu es enceinte »...

Sept heures après mon arrivée, quatre heures après être restée assise sur ce siège totalement inconfortable métallique, la doctoresse revient et dit : « bon, oui... c'est « ça », mais vous devez rester chez vous, et appelez le médecin tous les jours... puis faire un bilan vendredi prochain, et aussi vendredi d'après... Mais, moi, je vous souhaite bon courage », et elle insiste : « bon courage, vraiment, bon courage ». Je pense, que de toutes les personnes que j'ai vues à l'hôpital, c'est elle seule qui sait ce que j'endure.

Je repars sans les résultats de mes analyses sanguines, personne ne m'accompagne dehors. Une infirmière m'interpelle parce que je suis « seule, errante dans le couloir destiné au COVID » :

« d'où venez-vous Madame ? »

- Ben ... de là... (le cerveau non irrigué... c'est super compliqué de formuler des phrases cohérentes)

« vous n'avez pas le droit »

- Ben...si... j'étais aux urgences.

« des urgences pour quoi ??? »

- Pour la COVID !!! J'ai le virus, je suis là depuis ce matin !

« Bon ... Bon... sortez par-là »

Là ? C'est dehors, pas de bancs, on ne se soucie pas de comment je repars !

Pas d'attestation de sortie, pas d'attestation pour les gendarmes...

Retour à la maison. Mon fils pleure et me dit toutes ses peurs.

Difficile moment.

Nous mangeons et je vais me coucher.

L'enfer se poursuit. Aucun mieux à l'horizon.

Après deux semaines depuis les premiers symptômes, j'obtiens enfin un rendez-vous avec mon médecin. Lui, Dieu soit loué, comprend l'urgence, et me délivre les médicaments plus adaptés.

Tous les effets ralentissent, mais les conséquences restent les mêmes. Des douleurs aiguës me lancent tout le long du cœur. C'est comme une décharge électrique qui s'étire de l'aisselle jusqu'au milieu de la poitrine, et qui irradie le corps. Je vis comme dans un corset permanent, ressens comme une paralysie lourde, envahir mon corps. Je pèse trois tonnes, me déplace tel un pachyderme.



Les améliorations ne sont que des vagues illusoire. Un mieux-être s'installe, quelques heures, deux, trois, quatre jours, et vlan ! Tout dégringole. Je reprends le rythme d'une larve, m'affale sur le lit. Inutile de m'habiller. Trop d'effort à fournir. Je fais l'impasse sur le ménage, les machines à laver. La préparation des repas court au plus simple.

Pourtant, il faut manger. C'est la seule source véritable d'énergie. L'énergie...

Je la retrouve quand je fais appel à mon magnétiseur, mi-avril. Je suis exténuée par tous ces cycles. La médecine a ses limites. Jean-Claude intervient. Dès le lendemain, mes douleurs d'extrasystoles s'affaiblissent. Les jours suivants, des améliorations sont notables. J'arrive à m'extraire du lit quelques heures. Mais je me restreins toujours aux stricts déplacements dans la maison. J'essaie pourtant de parcourir les 30 mètres qui séparent l'entrée de la maison à celle du hangar. Impossible. Je prends appui sur l'épaule de mon fils, et rebrousse chemin. Initiative stupide. Je mets 3 jours à m'en remettre.

À partir du 20 avril, j'arrive à tenir debout un peu plus longtemps, à me déplacer dans la maison, et à rester assise pour faire des choses simples. L'irrigation du cerveau est encore faible, la fatigue éprouvante, les vertiges tenaces, et le cœur crie alerte dès que j'outrepasse mes facultés actuelles.

Mai. Un mois maintenant que les premiers symptômes ont pris d'assaut nos corps et j'ai eu le temps d'analyser toutes les mutations physiques, psychiques, émotionnelles, spirituelles...

Mon regard sur moi, sur mon fils et sur mes proches, ma perception de mon univers créatif, professionnel, et personnel se sont habillés de nouvelles couleurs, de nouveaux parfums. Je sais parfaitement qui s'est inquiété pour mon fils et moi, et ceux qui ont eu le courage et l'humilité de nous aider concrètement. En de telles circonstances, je suis certaine qu'une personne seule meurt. On ne peut rien faire sans aide.

La fulgurance dévastatrice de ce virus démontre à quel point notre ressource essentielle est en priorité notre foi intérieure.

D'abord, celle en son potentiel immunitaire, en sa résistance physique, car la dégradation de tous les paramètres vitaux nous amène clairement à la question essentielle : « vais-je avoir la force physique de survivre ? ».

Le souffle... souffle de vie que l'on perd en quelques heures...

Le cœur... qui serre et tire jusqu'au cou et aux bras, signe que « faire plus » est un enjeu vital,

La fatigue incommensurable, lourde...qui vous cloue au lit,

Le cerveau non irrigué... qui vous entraîne dans une ondulation à haut risque, dès que vous posez le pied à terre...

Tous ces facteurs physiques vous obligent à reprendre corps, ou à quitter le jeu !

Puis la foi en ses proches : qui va m'aider concrètement ?

Mon fils, malgré ses fièvres et grandes fatigues, a tout surmonté, pour assurer la vie. Le virus ne lui a pas résisté, il a trouvé la force de l'éradiquer très vite.

Tant d'amis l'ont soutenu, en lui téléphonant quotidiennement ! Quelle magie !

Quel bonheur d'avoir ces nouveaux réseaux, Whatsapp, skype, facebook, et le téléphone bien sûr !

Et la foi, celle que j'ai en Toi depuis mon plus jeune âge. Tu sais, c'est un perpétuel combat, la vie d'artiste, si Tu n'étais pas là, pour me soutenir, je crois que j'aurais abandonné l'affaire il y a quelques années...

Maintenant, je peins pour la Vie, celle que Tu donnes. Je me fiche de ce qu'il adviendra de mes créations, je veux juste qu'elles apportent Ta lumière. Ma foi s'est considérablement amplifiée



Le premier tableau reflète exactement les émotions de cette traversée en enfer. Tout brûlait en moi.



Le deuxième tableau a été fait quand les douleurs prenaient une ampleur vraiment désagréable.



Le troisième tableau était ce que je me projetais pour calmer émotionnellement les effets.

ces 3 dernières années. Tu as mis sur mon chemin des femmes et des hommes qui, à un instant T, m'ont appris à me libérer de mes peurs, les plus profondes. Et celle-là, je T'assure qu'elle est balaise ! Les mois passent, et les séquelles perdurent...Je croyais que ça finirait par s'arrêter tout ça, mais non. Les périodes de fatigue ressurgissent à n'importe quel moment. Si j'ai une journée chargée, les deux jours suivants me replongent dans un état trouble : les idées se perdent, la mémoire disjoncte, les réflexes essentiels s'affaiblissent. La compression de la cage thoracique est tout simplement insupportable. Quoi que je fasse, quelle que soit la gestion du temps, des déplacements, des activités, nuit et jour, je suis cintrée dans un étai depuis les épaules jusqu'au diaphragme.

Début septembre, je fais de nouveau appel à un ami magnétiseur. Son intervention déstresse considérablement cette douleur constante. Quatre semaines plus tard, mon état général est nettement meilleur, mais, malgré tout, les nombreuses séquelles perdurent. Une nouvelle série d'examen est prévue courant octobre... Je suis dans la catégorie qu'on surnomme « long covid ». Fascinant ! Effrayant...mais si mon expérience peut amener une pierre à l'édifice de la recherche médicale, alors, au moins, tout ce parcours aura été nécessaire.

Pour l'heure, le véritable bénéfique que j'en tire, est mon épanouissement spirituel.

Quand on frôle de peu la mort, avec la responsabilité d'élever un enfant, la vie prend la couleur or.

MOTS D'ENFANTS SUR LE CONFINEMENT

LE RESSENTI DES ENSEIGNANTES SUR LE CONFINEMENT

« Le confinement nous a permis de renforcer les liens avec les familles : conseils personnalisés, proposition de défis... »

« Les familles ont vu notre travail de façon différente. Nous avons eu de nouveaux rôles auprès d'elles : conseils, soutien, dédramatiser... cela a renforcé les liens. »

« 9 défis ont été proposés aux familles : cuisine, arts visuels, solidarité, langue française... Les familles ont répondu avec enthousiasme ! Une vidéo a été créée et est toujours

consultable sur internet»: https://www.youtube.com/watch?v=EuYO3KNxN_s&feature=emb_title »

« Nous avons renforcé nos compétences numériques : des visioclases ont été proposées, par petits groupes, dans des classes de cycle 2, pour permettre aux élèves de se voir, par petits groupes, et pour découvrir ensemble de nouvelles notions.»

« Tout a été mis en oeuvre pour aider chacun à progresser : un petit groupe d'élèves de CP a pu profiter de 6 heures de soutien personnalisé, en visio, pendant les vacances de Pâques. Un vrai travail d'équipe : parents/enseignantes/élèves ! »

TÉMOIGNAGES DES ÉLÈVES DE LA CLASSE DE CE-CM BILINGUE.

- C'était ennuyeux et le travail était plus difficile qu'à l'école parce qu'il n'y avait pas la maîtresse à la maison. **Zia**

- C'était ennuyeux, le travail était difficile. J'ai joué avec mon chat, joué dans le jardin, fait des acrobaties, fait du vélo et du roller. **Arwenn**

- Mon confinement a été plutôt compliqué, je n'arrivais pas trop à faire mes devoirs sur l'ordinateur, surtout qu'avec cinq personnes qui l'utilisent, je ne pouvais pas y aller tout le temps. Je m'ennuyais parce que mes sœurs avaient beaucoup de devoirs. **Elena**

- Pendant le confinement j'ai eu du mal à travailler. **Alizée**

- Pendant le confinement c'était ennuyant et pénible. Le travail à la maison c'était cool. **Eden**

- Le confinement était bien car j'ai pu jouer avec Nolann par le grillage, pu regarder tous les Harry Potter. J'ai essayé de spoiler Marine ma maîtresse par rapport aux Harry Potter 8a et 8b mais ça n'a pas marché ! **Mathys**

- Le confinement a été dur avec les morts et ça a été ennuyeux. Je ne voudrais pas être encore confiné. **Eden**

- C'était très ennuyeux. Parfois difficile pour travailler, parfois dur et parfois facile. **Violaine**

- Je m'amusais mais mes amies me manquaient vraiment beaucoup. Quand j'avais fini mon travail je jouais avec ma copine Mewenn. Des fois j'avais des difficultés sur plein de trucs. **Kaelig**

- Pendant le confinement je suis allé dehors mais je n'ai pas aimé les devoirs à la maison. Mais je me suis bien amusé. **Lenny**

- C'était nul parce que je ne voyais pas mes copains et les maîtresses. **Luca**

- Tous mes copains et ma maîtresse m'ont manqué pendant le confinement. **Léo**

- Tout le monde travaillait je n'avais personne pour jouer. **Tom**

- Mes copains m'ont manqué, l'école et les maîtresses aussi. Je ne pouvais pas aller dans les endroits que j'aimais bien. **Loris**

- Mon club de VTT m'a manqué ! **Arthur.**

PHRASES DU CONFINEMENT - CLASSES DE MATERNELLES/CP MARION + GS/CP ANNE

J'ai bien aimé

- « On avait du travail à faire à la maison »
- « On avait pas beaucoup de travail à faire »
- « J'aimais bien le travail et les visios parce qu'on faisait du travail sur l'ordinateur »
- « On pouvait plus jouer à la maison, faire de la balançoire »
- « On pouvait jouer après le travail »
- « J'aimais bien être avec papa et maman »
- « J'ai aimé le travail sur ordi »
- « J'ai écrit des petits mots sur l'ordi »

Je n'ai pas aimé

- « Le travail à la maison c'était un peu difficile »
- « On pouvait jouer dehors mais pas avec les autres »

Ce qui m'a manqué

- « Jouer avec les copains »
- « Apprendre à lire »
- « C'était triste quand on ne voyait pas la maitresse »

Ce qui m'a marqué

- « Papa et maman ils travaillaient pour eux »
- « Il fallait porter un masque »
- « Il fallait rester à 1m des autres quand on est revenu à l'école »
- « Il ne fallait plus donner de poignées de main »
- « Il ne fallait pas oublier les masques »
- « Il fallait respecter les consignes du coronavirus »
- « Il fallait écouter à la télévision pour savoir ce qu'on avait le droit de faire »
- « Il fallait mettre du gel hydroalcoolique »



NOS IMPRESSIONS / SOUVENIRS/ TÉMOIGNAGES DU CONFINEMENT

- « Je me suis beaucoup ennuyé » **Malo (CM1)**
- « j'ai aimé pouvoir me lever plus tard dans la journée » **Clara (CM2)**
- « je n'ai pas aimé ne plus voir mes copains » **Yanis (CM1)**
- « on pouvait se coucher plus tard » **Ange (CM1)**
- « j'ai pas aimé car il y avait beaucoup de travail d'école » **Sloane (CM1)**
- « et on n'avait pas l'aide de la maitresse ! » **Célian (CM1)**
- « Je n'ai pas aimé car on devait toujours rester dans la maison » **Lucas (CM1)**
- « Moi j'ai aimé travailler à la maison » **Nolan (CM2)**
- « J'ai bien aimé car j'ai fait plein de BMX » **Lukas (CM2)**
- « Moi je préfère travailler à l'école qu'à la maison » **Naomie (CM2)**
- « je n'ai pas aimé car on devait rester enfermés alors qu'on aurait pu apprendre d'autres choses ensemble » **Inès (CM2)**
- « Mes copains m'ont beaucoup manqué » **Jonas (CM1)**
- « Je n'ai pas aimé car on ne pouvait plus voir nos familles, juste par téléphone » **Noam (CM1)**
- « moi j'ai aimé pouvoir se parler par Messenger » **Jonas (CM1)**
- « le travail était beaucoup plus facile qu'en classe » **Enzo (CM2)**
- « C'était long, et papa et maman ne sont pas des maitres et maitresses » **Romane (CM2)**
- « du coup on ne comprenait pas tout quand ils expliquaient » **Julia (CM2)**
- « je n'ai pas aimé car on ne pouvait plus faire nos activités de d'habitude » **Clara (CM2)**
- « le positif, c'est qu'on passait plus de temps avec sa famille » **Célia (CM2)**
- « je n'ai pas aimé car ma famille n'a pas pu venir pour mon anniversaire » **Alexandre (CM2)**
- « la maitresse m'a manqué ! » **Romane (CM2)**

Nos activités pendant le confinement

- « J'ai regardé la télé »
- « j'ai joué au foot dans mon jardin avec mon frère »
- « J'ai fait beaucoup de jeux de société, de dessins, de pâtisseries, de jeux sur consoles, des expériences »
- « J'ai inventé des jeux »
- « j'ai aidé papa à la ferme, j'ai bien aimé car d'habitude après l'école je ne peux pas y aller car j'ai mes devoirs »
- « on a fait du sport dans le jardin »
- « Pendant le confinement, je me suis rendue compte que je ne jouais pas beaucoup avec mes parents et mon frère. Du coup, j'ai essayé de jouer plus avec eux »
- « Pour se promener, il fallait mettre un masque »

Ce qu'on a fait dès la fin du confinement

- « On a fêté mon anniversaire »
- « je suis allée me promener »
- « je suis retournée voir mes cousins »
- « on est allés chez ma mamie lui faire coucou mais on n'est pas rentrés dans la maison »
- « j'ai chanté Libérée, Délivrée »
- « je suis allée manger un barbecue chez des amis »
- « je suis retourné dans les parcs d'attraction »
- « on a fait la fête »
- « j'ai invité mes copines à la maison »
- « je suis retourné à l'école. C'était un peu nul car on devait garder de la distance, on ne pouvait pas jouer au ballon, on n'était que la moitié dans la classe donc on ne voyait pas tous nos amis. C'était bien d'être en petits groupes. Mais j'étais content de revoir les maitresses et les copains. »
- « J'ai fait une soirée pyjama »

LE CONFINEMENT VU PAR LES ENFANTS

- On avait trop de devoirs.
- J'ai bien aimé jouer avec mes parents aux jeux de société (puzzles, dobble, ... »
- J'ai fait des bricolages avec maman.
- J'ai fait un puzzle de 1000 pièces avec maman et mon frère.
- J'ai aidé mon frère à démonter son buggy et à fabriquer une lampe électrique.
- J'ai cassé un vase chez mamie.
- J'ai trouvé le temps long parce que je ne voyais plus mes copains et mes copines.
- Je n'ai pas trop aimé faire les devoirs à la maison avec maman.
- Je n'ai pas trop aimé faire les calculs.
- J'ai bien aimé faire l'écriture.
- J'ai pu dormir plus longtemps le matin.
- J'ai dormi chez mon tonton et ma tata.
- J'ai aimé faire le défi de la vidéo avec l'école.
- J'ai joué avec mon frère.
- Les devoirs à la maison se sont bien passés.
- J'aimais bien les temps de récré donnés par maman.
- J'ai beaucoup stressé pendant le confinement.

- J'ai bien aimé les devoirs à la maison.
- J'aimais bien faire de la console avec papa.
- Je préférerais plus travailler à l'école qu'à la maison.
- J'ai bien aimé les temps de récréation.
- J'aurais préféré faire le travail à l'école.
- J'aimais bien faire les devoirs dehors.
- J'ai bien aimé les activités que Anne proposait.
- Je me suis ennuyé un peu.
- J'aimais bien faire des parcours dans la maison avec Louison (travail donné par Christine).
- Les copains et les copines m'ont manqué.
- J'aimais bien jouer dehors.
- J'ai bien aimé faire du bricolage avec mon papa.
- J'aimais quand papa nous rapportait des choses de son travail.
- J'aimais faire la visio-classe.
- J'aimais bien faire de la moto cross.
- J'aimais bien faire du sport avec ma sœur tous les vendredis.
- J'aimais bien mettre le miel en pots avec ma mère et apprendre à faire des sauts en moto cross avec mon frère.
- J'aimais bien jouer avec mes frères et sœurs.

SAINT-PIERRE SAINT-PAUL DE GUÉGON

RÉNOVATION

Texte et illustrations Anne COURTINE

A partir du mois d'août 2018, et pour un an, l'Eglise de St Pierre-St Paul a été restaurée au niveau de la charpente. Le signal d'alerte : une large fissure sur le linteau de l'entrée côté chœur.



L'affaissement de cette voûte traduit un risque flagrant de chute de la charpente. Monsieur Goas-Straaijer, architecte des Bâtiments de France, est mandaté pour réaliser une étude des rénovations à entreprendre : tassement des fondations du Pignon Nord du transept Nord.

Dégradation des différentes parties de l'édifice, par répercussion. Afin d'éviter cette catastrophe, une rénovation d'ampleur est instaurée.



Un imposant échafaudage est bâti à l'intérieur, sur toute la surface du sol, jusqu'à la voûte. Un autre sera installé à l'extérieur, pendant l'été 2018.

On protège le retable, les fonds baptismaux, les vitraux. La vétusté des voliges est déplorable. Humidité et détérioration par les rongeurs ont eu raison de la majorité de la charpente. En septembre 2018, toute l'infrastructure se met en place.

Certains engoulants sont en piteux état, les blochets sont pour la plupart désolidarisés des poutres de soutien. Les jambettes sont fragilisées pour la majorité. Les chevrons nécessitent des greffes ou des remplacements à neuf. Le lambris est défait, les voliges sont déposées.

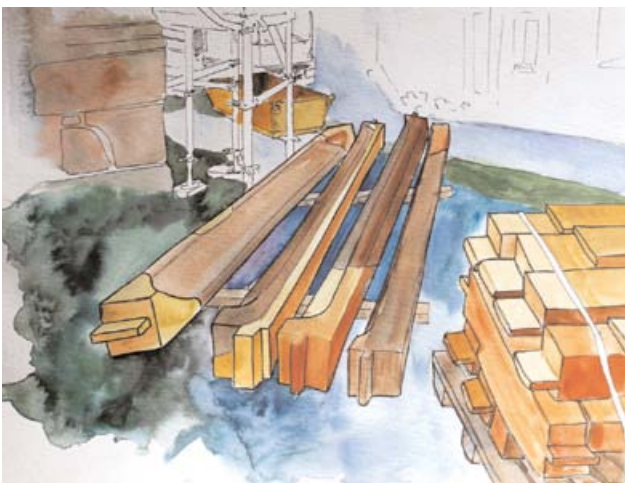




Cela représente des centaines de kilos de déchets. Tout est démonté, méthodiquement, répertorié et codé. Seuls les poutres, les blochets, les engoulants en parfait état seront préservés. Toutes les autres parties abîmées seront refaites.



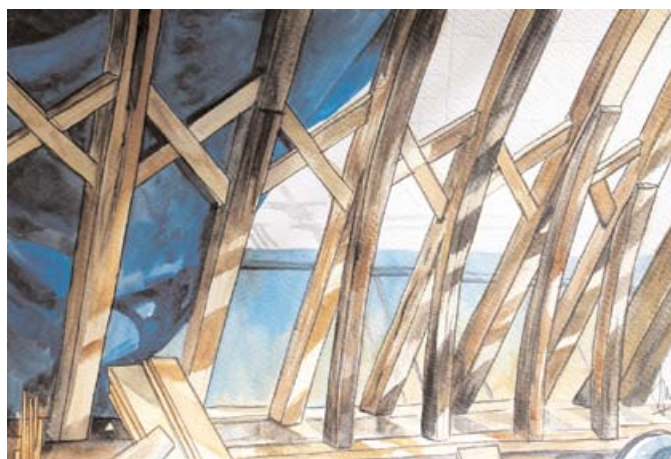
Des pannes de secours sont installées pour maintenir rigide la charpente libérée des pièces défectueuses. Des étais maintiennent cette charpente, au niveau de ces pannes. Des câbles d'acier, des filins, tractent l'intégralité de la charpente, et la réhaussent de quelques centimètres. Ainsi, les blochets et les sablières endommagés peuvent être enlevés. La charpente est suspendue par des filins, sur la longueur totale. Durant tout l'automne 2018, le désassemblage est effectué. A l'atelier des Charpentiers de Bretagne, de Quistinic, toutes les pièces sont refaites à l'identique, en prévision de greffage ou de reconstitution intégrale.



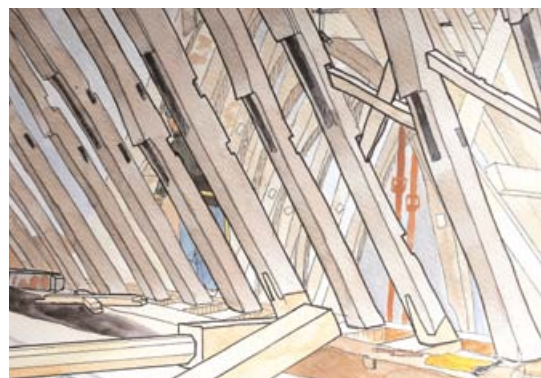
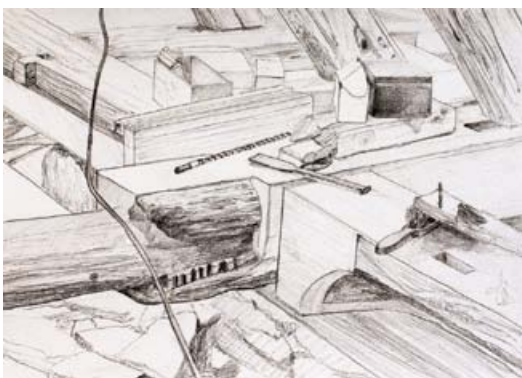
En début d'année 2019, les nouveaux éléments sont entreposés au pied de St Pierre-St Paul. Les hommes passent tout l'hiver à remonter les pièces, à les perfectionner, et à les réassembler. Les greffes de sablières, les blochets, les vannes, les croix de St André remontent progressivement.



Une grue télescopique remonte avec délicatesse les pièces du puzzle. Les menuisiers travaillent sur les derniers détails, par ponçage selon les méthodes anciennes. Harnachés, les hommes font de lourds efforts, pour hisser toutes les pièces rénovées, une par une, jusqu'aux zones où elles doivent retrouver place, selon leur numérotation.



Les engoulants sont sculptés sur place, pour correspondre, au mieux, à l'ensemble de la bâtisse. Monsieur Goas-Straaijer, maître d'œuvre et architecte mandaté par les Bâtiments de France, sculpte ces engoulants.

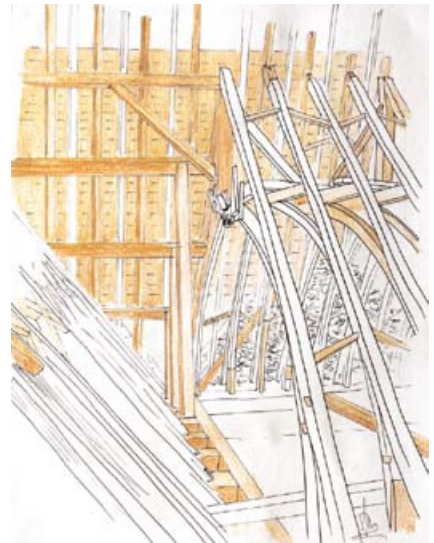
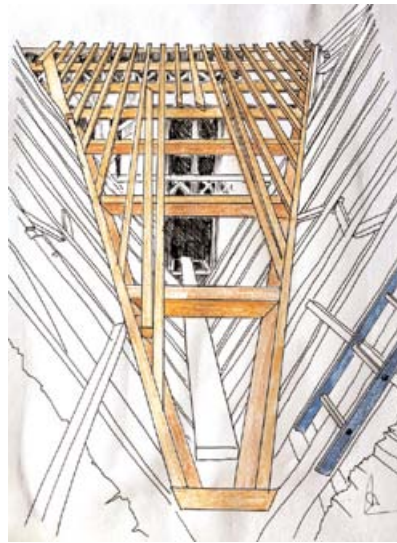


Peu à peu, la charpente reprend vie, les croix de Saint André sont remplacées, entre chaque chevron. Chaque pièce est repositionnée parfaitement, selon la méthode d'assemblage tenon - mortaise. La logique architecturale est : sablière, puis blochets, puis chevrons, jambettes, coyaux...



Le va et vient de la grue télescopique se poursuit des jours durant. Le puzzle architectural est mené de mains de Maîtres menuisiers et charpentiers. Les jambettes, contrefiches et aisseliers sont réinstallés au fur et à mesure. La charpente se réorganise progressivement.

Une nouvelle équipe de menuisiers intervient pour apporter les finitions. Une dernière étape consiste à reconstruire le lien entre les deux charpentes, au-dessus des chapelles, à l'identique de l'originale. Tout doit être fini avant la pose des ardoises.



Les voliges et lambris sont reposés, et cachent la majeure partie de cette magnifique charpente qui aura reçu la lumière du jour pendant près d'un an, avant de se trouver à nouveau dans l'obscurité.

Cette fabuleuse rénovation reste dans la mémoire de ceux qui ont eu la chance de l'observer, d'y travailler, et de la rénover, tout au long de cette année de rénovation.

Les photos et dessins de ce livret portent ainsi le témoignage du travail de dizaines d'hommes et de femmes, depuis la fondation de cette Eglise Saint Pierre Saint Paul, à Guégon.

Un magnifique livret illustré et commenté plus amplement, format A5-24 pages, 40 dessins, est disponible. Pour tous les détails, rendez-vous directement sur mon site web : annecourtinepastelliste.fr.
anne.courtine.pastelliste@gmail.com TEL 06 12 84 36 72

ECOLE PRIMAIRE SUZANNE BOURQUIN

L'année 2020 a été très particulière dans les écoles qui ont été fermées du 16 mars au 11 mai à cause de la crise sanitaire.

Les enfants et les enseignants ont vécu ce confinement différemment :

« Rien ne remplace les relations humaines » dit une enseignante, « une grande frustration dans la relation avec les enfants et pour les projets qui n'ont pas pu être finalisés » mais « on a aussi vécu de bons moments avec les classes virtuelles où l'on pouvait se voir et se parler » ajoutent ses collègues.

Globalement les enfants n'ont pas aimé le confinement : « on ne pouvait pas faire beaucoup de choses », « on ne pouvait pas sortir », « on était tout le temps à la maison sans voir nos grands-parents », « on n'avait pas de récréation »

Certains ont quand même relevé du positif : « j'ai trouvé bien les appels vidéo »

Les 186 élèves ont repris le chemin de l'école en septembre et la rentrée s'est très bien passée.

Les élèves sont répartis dans 10 classes dont du multi-niveaux en maternelle pour répondre aux besoins des élèves et développer l'autonomie et le dédoublement des CP et CE1 à 12 élèves pour favoriser les apprentissages fondamentaux.

Du 29 septembre au 2 octobre, les élèves de CM1/CM2 sont partis en classe de découverte à Chailles dans le Val de Loire. Ils ont visité

les châteaux de Chambord, d'Amboise et de Blois. Les élèves ont également réalisé différents ateliers : découverte des danses de la Renaissance, taille de pierre et les machines volantes de Léonard de Vinci. Les enfants ont participé à une soirée Renaissance : banquet, costumes et danses.

Tous les élèves de l'école participeront au projet cinéma de la circonscription et au festival Combat qui se déroulera à Josselin fin novembre. Après un travail en classe sur l'éducation à l'image, le repérage des différentes parties d'un film et le vocabulaire du cinéma, les élèves verront plusieurs courts-métrages. Quelques jours après la séance au cinéma Le Beaumanoir, chaque classe devra choisir son court-métrage préféré.

Dans les mois à venir, les élèves vivront des projets culturels autour de la danse, des arts et de la nature ainsi que 14 séances de musique avec une Dumiste de l'association « éveil à la musique ».

A l'initiative de syndicat scolaire, chaque midi, les élèves de la GS au CM2 peuvent bénéficier d'activités sportives et manuelles.

Les coordonnées de l'école :

Téléphone : 02 97 22 23 33

Mail : ec.0560293p@ac-rennes.fr

Sites internet :

<https://ecolepubliqjosselin.toutemonecole.fr>

UNE ANNÉE PLEINE DE PROJETS

Cette année, nos élèves ont participé à de nombreux projets : Les élèves de chaque classe ont fait des activités théâtrales avec leurs enseignantes.

Les élèves de GS ont participé au défi maths départemental. Ils ont inventé un problème et sa représentation sous forme animée. Ce dernier a été mis à disposition des autres écoles sur le site départemental Pédagogie 56. Les élèves ont également résolu les défis d'autres classes.

Projet Opéra : les enfants ont eu des séances de musique avec Emma tous les 15 jours afin de se familiariser avec l'Opéra, d'apprendre les chants, les déplacements et les rythmes à reproduire. Malheureusement, la présentation du spectacle aux familles n'a pas eu lieu à cause de la crise sanitaire.

En décembre, les enfants sont allés voir un spectacle offert par la mairie de Josselin au centre culturel. En janvier, ils sont allés au cinéma dans le cadre de cinécole.

Les enfants ont participé au projet du « jardin à l'assiette » avec le CPIE Concoret. Ils ont découvert des végétaux en les touchant, en les goûtant ou grâce à leur odorat. Ils ont fait des classements sur l'origine des aliments. Ils ont également réalisé des plantations.

Durant le confinement, les enfants ont pu continuer les activités d'apprentissage grâce à l'espace numérique de travail de chaque classe. Les maîtresses déposaient un déroulé de la journée pour chaque jour.

Les enfants ont relevé les défis qui étaient proposés : le plus

beau poisson d'avril, construire le jeu de l'escargot, le land art...

Les enseignantes ont envoyé une carte postale à chaque élève avec une enveloppe timbrée pour la réponse. Les enfants ont à leur tour envoyé une carte, une lettre et des dessins. Cela a permis de garder le contact avec les enfants tout en leur faisant découvrir les fonctions de l'écrit.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour la rentrée de septembre vous pouvez prendre contact :

Par téléphone : 02 97 22 31 05

par mail : ec.05 61367g@ac-rennes.fr

par le site <http://maternellebourquin.toutemonecole.fr/>





LE SYNDICAT SCOLAIRE DU PAYS DE JOSSELIN

Nicolas JagouDET, président sortant et maire de Josselin a été réélu en tant que président. Maryannick Le Dévéhat a été élue première vice-présidente et Rozenn Pédrono, deuxième vice-présidente.

Le groupe scolaire intercommunal Suzanne Bourquin (écoles maternelle et élémentaire) est géré par le Syndicat scolaire du Pays de Josselin en lieu et place de Josselin Communauté.

Ses missions :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement de l'ensemble des équipements du groupe scolaire public y compris les équipements périscolaires et de restauration. Ces équipements comprennent la garderie périscolaire, les temps d'activités périscolaires et le service de restauration.
- Le fonctionnement du groupe scolaire et la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignements privés sous contrat d'association ou contrat simple situés sur le territoire des communes membres du syndicat.

- Les actions de sensibilisation à l'éveil culturel en milieu scolaire.



TRANSPORTS SCOLAIRES

BILANS RAMASSAGE SCOLAIRES ANNÉE 2019/2020

Le service de ramassage scolaire sur GUEGON est desservi par :

GUN 301 : 1 Taxi de 8 places : (5 élèves - 3 arrêts)

GUN 302 : 1 Taxi de 8 Places : (6 élèves : 5 arrêts) - Matin 6 enfants - Soir : 5 élèves + 1 pris en charge par le circuit GUN 303

GUN 303 : 1 Taxi de 8 places : (1 élève - 1 arrêt) le soir uniquement - (Pris en charge au niveau participation familiale avec le circuit GUN 302)

CIRCUITS	TRANSPORTEUR	Nombre d'Elèves	Nombre KMS Aller-Retour	Coût Global	Participation Familles	Dépense Subventionnable	Participation C.Général	Reste à Charge Commune
GUN 301	TAXIS REGUINOIS	5	80/jour	6 047,66 €	675,00 €	5 372,66 €	2 686,34 €	2 686,32 €
GUN 302	TAXIS DESNES	6	62/jour	7 549,40 €	754,00 €	6 795,40 €	3 397,70 €	3 397,70 €
GUN 303	TAXIS RAOUL - GAUTIER JOSSELIN	0	27/Jour	2 226,39 €	0,00 €	2 226,39 €	1 112,32 €	1 114,07 €
TOTAL GENERAL		11		15 823,45 €	1 429,00 €	14 394,45 €	7 196,36 €	7 198,09 €

Participation du Conseil Général à raison de 50 %

ÉCOLE SAINT GILDAS

Après une année 2019/2020 si particulière, c'est avec plaisir que chacun a pu retrouver son école dans des conditions presque normales... Toute l'équipe de l'école St Gildas s'est mobilisée pour que cette nouvelle rentrée soit un moment de joie et de retrouvailles.

La rentrée 2020 s'est déroulée sous le soleil. Cette année, 133 élèves ont fait leur rentrée à l'école St Gildas, répartis en 6 classes dont 2 classes bilingues français/ breton. L'équipe enseignante est stable. Elle se compose de 7 enseignantes et d'un enseignant ASH spécialisé pour venir en aide aux élèves en difficulté. Notre équipe compte aussi 2 ATSEM, une AVS et une employée pour la cantine.

Pour l'année 2020/2021, nous développerons plusieurs projets :

- > Nous continuons le projet Eco-Ecole en développant cette année le thème des solidarités
- > Voyage scolaire pour les CM en janvier à Samoëns dans les Alpes.
- > En partenariat avec des intervenants locaux et grâce au Plan Éducatif Local de Ploërmel Communauté, de nombreuses animations tant sportives que culturelles sont proposées aux élèves.

L'école est également le lieu privilégié pour développer le « vivre ensemble ». L'équipe pédagogique met donc tout en œuvre pour permettre aux élèves de mieux vivre ensemble : conseils de coopération, élèves médiateurs sur la cour, matinées mélangées...

Si vous avez envie de nous suivre plus particulièrement, un site

internet de l'école est régulièrement mis à jour, n'hésitez donc pas à le consulter : <http://guegonstgildas.toutmonannee.com>

Au nom de toute l'équipe éducative, des élèves et de leurs familles, je remercie très sincèrement toutes les personnes qui oeuvrent (souvent dans l'ombre) pour permettre à chacun de bénéficier d'un enseignement de qualité, plein de projets et de rencontres, et tout cela dans des locaux et un environnement accueillant et agréable. Je pense tout particulièrement aux bénévoles des associations de l'école (APEL, OGEC et AEP), mais également à la municipalité et à tous ceux qui offrent de leur temps.

Sans vous l'école ne pourrait vivre, alors merci à chacun pour votre participation aux manifestations proposées par l'école et pour votre accueil à chaque sollicitation des enfants pour les ventes de tickets de tombola, saucissons, brioches et autres... Cette année, plus que les autres, nous avons besoin de vous pour aider aux finances de l'école, les manifestations de l'année dernière ayant été pour la plupart annulées...

Solenn ADAM, chef d'établissement

Les coordonnées de l'école :

Chef d'établissement : Solenn Adam, en décharge de direction le vendredi

Adresse : 13 rue Saint Cado – 56120 GUEGON

Téléphone : 02-91-22-39-80

Mail : eco56.stgi.guegon@e-c.bzh

Les inscriptions sont possibles toute l'année, n'hésitez pas à nous contacter pour visiter l'école !



Durant le confinement, les enseignantes ont proposé divers défis aux élèves et à leurs familles : cuisine, reproduction de tableaux, vidéo, déguisements... Les familles ont fait preuve de créativité !



Kayak CM2 : depuis le mois d'octobre, les CM2 ont profité de 5 séances de kayak au Lac au Duc de Ploërmel



Les élèves de CE et de CM bénéficient d'une initiation Rope Skipping



Les élèves de maternelle et de CP ont bénéficié de 4 séances de poterie, encadrées par une céramiste, financées par Ploërmel Communauté.



En septembre et octobre 2020, les élèves de maternelle ont travaillé sur le thème des couleurs, mettant chaque semaine une couleur à l'honneur, pour des découvertes visuelles, olfactives, et gustatives !



Mardi 12 novembre 2019, les élèves de CP monolingues et bilingues et les CE1 bilingues se sont rendus au monument aux morts de Guégon. Après avoir évoqué la 1^{ère} guerre mondiale, et l'Armistice, ils ont pu lire les noms inscrits sur le monument, et rendre hommage à nos aïeux, morts pour la France. Un devoir de mémoire qui nous rappelle notre chance de connaître la paix !

En septembre 2020, en partenariat avec Plœrmel Communauté, les élèves de maternelle et de CP ont bénéficié de 3 séances de sensibilisation au respect de l'environnement : faune et flore. En utilisant leurs sens (toucher, vue, ouïe et odorat), ils ont redécouvert la nature qui les entoure.



Trois fois par année scolaire, les élèves de l'école sont mélangés pour des jeux et activités coopératives. Mardi 7 janvier 2020, les élèves se sont retrouvés pour des ateliers artistiques. Ils ont fait du land art : petits et grands ont travaillé ensemble pour réaliser de magnifiques bonhommes !



Après le confinement, les élèves de l'école ont repris l'école en petits groupes, dans le respect des règles sanitaires, et du protocole de l'Éducation Nationale.

Après 10 séances de natation, de septembre à décembre 2019, à la piscine de Régigny, les élèves de CP et CE1 de l'école ont tous reçu un diplôme, attestant les compétences acquises. Certains ont également reçu le diplôme du Boléro, nécessaire pour la pratique d'activités nautiques.

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU EN 2020

Au moment d'écrire ces quelques mots, nous sommes en train de vivre une année particulière avec la Covid 19.

Effectivement, il n'y a pas eu de repas commun en mars 2020. Il a été reconverti en terrines distribuées aux chasseurs et aux agriculteurs en activité et habitant Guégon.

Pour la saison en cours, nous proposerons l'alternative du repas à emporter. L'association est assez stable dans ses effectifs avec 82 adhérents pour 3 nouveaux jeunes chasseurs. Lors de notre assemblée générale du 26 juillet 2020, nous avons renouvelé le bureau à 9 membres chasseurs. La composition du conseil d'administration est la suivante :



Président : Pierre Le Govic

Vice-président : Daniel Malaboef

Trésorier : Joël Le Guennec

Adjoint au trésorier : Patrick Guimard

Secrétaire : Joël Kerville

Adjoint au secrétaire : Bertrand Le Guennec

Membres : Georges Gautier, Bernard Geffray, Yann Mariage

Un des objectifs de l'association est de se mettre en conformité par rapport aux exigences sanitaires de découpe et de distribution de gibiers par la création d'un local approprié, en relation avec la municipalité.

Nous remercions aussi l'équipe des piégeurs qui capturent régulièrement 250 ragondins par an pour éviter les dégâts sur les cultures et les berges d'étang et de l'Oust.

Pierre Le Govic

ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE GUEGON



Début octobre, une nouvelle association a vu le jour sur Guégon : « Association Familles rurales de Guégon ». Il s'agit d'une antenne de la fédération Familles Rurales dans le Morbihan.

Cette fédération, dont le siège est à Grand-Champ, se met au service des familles, de la Vie associative et des territoires.

À Guégon, elle va plus particulièrement organiser l'aide aux devoirs à destination des élèves des écoles.

A ce jour, quelques bénévoles apportent gratuitement et individuellement l'aide aux enfants que ceux-ci n'ont pas à la maison pour faire leurs devoirs quotidiens.

Présentation du bureau :

Présidente : Anne-Laure Delemen

Vice président : Jean-Francois Tanguy

Secrétaire : Marie-Hélène Benard

Trésorière : Christiane Chef d'Hotel

Contact : 07 83 55 24 49

BADMINTON



Le club vous accueille tous les lundis et jeudis de 19h30 à 21h

APEL OGEC SAINT GILDAS



Des parents impliqués dans la vie de l'école (collecte de journaux, réagencement)

ASSOCIATION MOTOCROSS GUÉGONAISE

2020, une année inédite et particulière...

Néanmoins, nous avons pu renouveler les homologations fédérale et préfectorale de notre circuit pour une durée de 4 ans, ce qui est une grande satisfaction pour l'ensemble de nos bénévoles.

Ceci nous permet de poursuivre nos activités sur notre circuit qui reste fortement fréquenté lors de nos entraînements et stages.

Preuve que le club se porte bien, le nombre des licenciés est au plus haut depuis la création du club, avec 44 adhérents. Parmi eux, nous adressons nos félicitations à Alan Harnois, tout juste 17 ans, qui termine 3^e ex-aequo au Championnat de France Junior 2020.



Travaux

Enfin, évènement qui nous tient à cœur chaque année, notre participation aux côtés de la municipalité pour l'organisation de l'initiation moto dans le cadre d'Atouts Jeunes.

Les regards se tournent vers 2021, avec certes beaucoup d'incertitudes, mais toujours avec le même enthousiasme et la même motivation !

Yoann Hays, président de l'AMG



Stage à Guégon



Alan Harnois



Alex Denis

ASSOCIATION LES CAVALIERS DE LA VALLEE DE L'OUST (CVO)



L'association a été créée en 1997, avec 8 personnes, présidée par Thierry Lorant jusqu'en 2017.

Depuis, Emilie Guillot a repris la présidence.

L'association compte 60 adhérents provenant d'un large secteur géographique : Guégon, Lanouée, La Gacilly, Néant Sur Yvel, Guer, Ploërmel, Sérent, St Jean Brévelay, Plaudren...

L'activité principale de l'association est la randonnée équestre, montée ou attelée. Pour devenir membre et participer aux activités, il faut posséder son propre cheval et son propre moyen de transport.

La cotisation annuelle est de 15 €.

L'association propose 10 à 15 randonnées à l'année, en général le dimanche. Celles-ci sont organisées par les adhérents qui souhaitent faire découvrir leur secteur. Un calendrier est établi

en début d'année. Le bureau de l'association propose une sortie annuelle sur 2 jours hors secteur géographique de l'association, ce qui permet de découvrir d'autres contrées comme en 2018 dans les Monts d'Arrée (29) et en 2019 à Trémargat (22).

Une autre date importante pour l'association se situe en mars avec l'endurance équestre organisée sur notre commune. Cette discipline équestre consiste à parcourir une certaine distance avec le meilleur temps possible. Les chevaux sont contrôlés étroitement par des vétérinaires à chaque étape de la course. Plus de 150 concurrents y participent chaque année, dont des cavaliers professionnels. En 2021, l'endurance aura lieu le dimanche 21 mars, ce sera la 20^{ème} édition de l'Endurance des Cavaliers de la Vallée de l'Oust.

Les CVO ont une autre mission qui consiste en l'entretien du balisage sur les chemins et sentiers du circuit de l'Equibreizh. Les Cavaliers de la Vallée de l'Oust ont 218 km de ce circuit à contrôler chaque année : de Merdrignac à St Jean Brévelay.

Propos recueillis par Samuel Guillaume



Vallée du Sedon



Monts d'Arrée

AMICALE LAIQUE DE GUÉGON

Boum réussie pour le nouveau bureau de l'Amicale Laïque de Guégon, présidé par Marie Damasio. Une centaine d'enfants de 6 à 14 ans est venue s'amuser durant tout un après-midi festif entre danses, surprises, goûters et cocktails sans alcool.



CLUB DES AINÉS



Repas galette des rois en février



LES P'TITS POUSETS

Changement de bureau

Présidente : Bérénice Rivière (06.95.25.65.39)

Trésorière : Maryse Kersuzan

Secrétaire : Marie-Hélène Le Meur

Mail : ptitpoucetsguegon@gmail.com

L'association des P'tits Poucets est constituée d'assistantes maternelles. Elle accueille les enfants de 0 à 6 ans avec leur assistante maternelle, parents ou grands-parents.

Nous nous retrouvons au complexe sportif de 10 H à 11H30 le jeudi.

Activités ludiques, motricité, lecture (médiathèque), musique (intervenant extérieur), balade (bois, parc de jeux..) composent ce temps de rencontre.

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons sous réserve de place (le contexte actuel nous oblige à une restriction de places sous protocole sanitaire).

N'hésitez pas à nous contacter par mail pour avoir de plus amples informations ou pour nous rejoindre .



MUSIQUE A MONGRENIER

Au grand dam de l'équipe de « Musique à Mongrenier » et surtout de notre public préféré, cette année fut une année blanche ou noire, aucun des spectacles initialement prévus n'a pu être présentés à « L'ATELIER » de Coët-Bugat. Les pancartes de signalisation sont restées « plantées » dans la remise.

En espérant des jours meilleurs et surtout, pouvoir vous accueillir l'année prochaine avec une belle programmation.



ASSOCIATION DE THÉÂTRE DA WEKON



Malgré les conditions sanitaires difficiles dues au Coronavirus, nous avons eu la possibilité de pouvoir jouer 4 de nos 5 représentations habituelles. Certes, nous avons eu moins de spectateurs mais nous ne nous plaignons pas car certaines troupes des environs

n'ont malheureusement pas eu cette chance !

La pièce déjantée : « Du flouze, du blé, de l'oseille et des thunes » a semble-t-il bien plu et nous avons pris plaisir à la préparer.

Les troupes des enfants et adolescents ont magnifiquement interprété deux belles pièces. Cette année, nous avons choisi de ne pas faire jouer toutes les troupes à suivre. Cela a permis aux enfants et adolescents de choisir des pièces plus conséquentes n'étant pas limité par le temps. Seule une représentation a regroupé les trois troupes.

Cette dernière saison, nous avons tous été coachés une fois de

plus par Claire Giacometti, comédienne et metteuse en scène professionnelle. Cela nous a permis d'améliorer nos spectacles et d'en apprendre un peu plus. Très enrichissant !

Vu le contexte actuel, nous ne sommes pas sûrs de pouvoir assurer les prochaines représentations de février 2021. Nous avons tout de même décidé de reprendre les répétitions.

Nous verrons en temps voulu et nous repousserons les dates s'il le faut. Nous espérons vous retrouver très bientôt pour de nouvelles aventures !

Dates des représentations 2021 : 20-21-26-27-28 février

Virginie Maret, co-présidente



LA RAQUETTE GUÉGONNAISE



Pour cette saison 2020/2021, la Raquette Guégonnaise, club de tennis de table, est composée d'une trentaine de membres, dont 16 inscrits en compétition. Les entraînements ont lieu les mercredis à 19h et les vendredis à 19h30 lorsqu'il n'y a pas de compétition.

Les jeunes joueurs, encadrés par un compétiteur du club et l'animateur sportif Jean-Marie Lozé, s'entraînent le samedi matin de 10h à 11h30.



De plus, deux fois par mois, un entraîneur, ancien international de tennis de table, propose des séances studieuses.

Une nouvelle tenue sportive a été offerte par nos sponsors à chaque compétiteur. Un grand merci à eux.

Sur le plan sportif, l'objectif de cette saison est de faire évoluer nos trois équipes dans trois divisions différentes et ainsi permettre à chaque joueur de jouer dans la division qui lui permettra de progresser.

Plusieurs jeunes joueurs évoluent déjà dans nos trois équipes.

Les jeunes pongistes de la Raquette Guégonnaise participeront à des stages de perfectionnement encadrés par des professionnels du comité départemental pendant les vacances de Noël et les vacances d'hiver si le contexte sanitaire le permet.



ÉVÈNEMENTS À VENIR

Stage de perfectionnement

à Guégon pendant les vacances de Noël.

Stage de perfectionnement

à Guégon pendant les vacances d'Hiver

5^e édition du Tournoi de l'association ouvert à tous (licenciés et non-licenciés) au mois de juin.

Contact : François Loric

Tél : 07 69 12 56 76

Courriel : raquette.guegonnaise@laposte.net

Salle des sports : avenue de la ville Pelote, Guégon

PASSE LA SECONDE

Cours de GRS (Gymnastique Rythmique et Sportive) tous les vendredis de 18h à 19h30. Pratique de loisir non compétitive (ballon, ruban, cerceau, massues et corde).



COMITÉ DES FÊTES DE GUÉGON

Souvenez-vous d'un certain 31 mars 2019, 17h05, dans les hauts parleurs au sein même de la petite bourgade de Guégon, le suspens est à son comble ... dans quelques secondes, c'est un peloton encore groupé qui se pointera à 500 m de la ligne. Les grosses écuries n'auront rien laissé aux nombreuses attaques et souhaitent en découdre dans un sprint massif.

Tout le monde est crispé, les deux pieds sur les barrières... Le sprint est lancé et c'est un Jason Tesson de la Sojasun Espoir qui coupe la ligne en 1er, les 2 doigts en l'air.

Jason Tesson s'aligne en 2020 à Grand-Champ, cette fois ci pour un titre de champion de France Amateur. Hauteur d'un sprint monstrueux, Jason Tesson peut lever les bras ... le tenant du titre des Boucles Guégonnaises est donc champion de France Amateur.

Fort de ce titre, fort d'accueillir des champions, ou futurs champions cyclistes chaque année, le comité des Boucles Guégonnaises s'est positionné pour le 28 mars 2021 pour accueillir les futurs champions... et les futures championnes.

En effet, ce n'est pas 2 courses mais bel et bien 3 courses qui seront proposées à un public de connaisseurs.

- Dès le matin, nous accueillerons nos locaux par une course Pass cyclistes Junior : la relève du cyclisme régional accompagnée des coureurs d'expérience
- Puis s'en suivra en début d'après-midi la 1ère des 6 manches de Coupe de France Féminine DN1 et DN2 (l'élite du cyclisme amateur) : un peloton composé des meilleures coureuses cyclistes de France sera parmi nous
- L'après-midi, notre traditionnelle course masculine Elite DN1, DN2 et DN3 arpentera toute la campagne de la communauté de communes de Ploërmel Communauté avant de rejoindre en fin d'après-midi le circuit final.

Pour couronner ce programme copieux, Audrey Cordon Ragot a accepté d'être la marraine de cette édition des Boucles Guégonnaises qui se conjuguera au masculin... et maintenant au féminin. C'est plus qu'un honneur d'accueillir sur nos terres cette Championne de France féminine professionnelle qui sera comme à la maison.



En ces temps d'annonce sanitaire tumultueux, nous sommes bien conscients que 2021 ne sera pas semblable aux autres éditions et nous travaillons dès à présent pour garantir la sécurité sanitaire pour nos championnes et champions cyclistes mais aussi pour l'ensemble de nos bénévoles, partenaires et public.

En ces temps incertains, nous avons bien sûr une pensée amicale pour tous nos partenaires privés et publics qui nous accompagnent depuis de nombreuses années et qui croient en ce nouveau format de course que nous souhaitons proposer pour cette 35^e édition.

Nous remercions également tous les bénévoles qui répondront à nos sollicitations prochaines pour le bon déroulement de ces trois épreuves.

Nous imaginons dans ce nouveau contexte aussi la manière de faire vivre au public ce rendez-vous sportif et convivial dans le respect des conditions sanitaires en vigueur.

Et parce que Guégon aime le cyclisme et parce que le cyclisme aime Guégon et ses Boucles, le lundi 28 juin 2021, nous aurons la chance de vivre une nouvelle journée vélo en accueillant le Tour de France dans Guégon à l'occasion de la 3^{ème} étape. Ce sera l'occasion d'applaudir nos champions et plus particulièrement les Guillaume Martin, Warren Barguil, Valentin Madouas, Lilian Calmejane (... et la liste est belle et longue) qui ont marqué de leurs empreintes les précédentes éditions des Boucles Guégonnaises.

D'ici le 28 mars prochain, nous vous souhaitons en bonne santé car c'est le plus important en ce moment.

Sportivement,

Le comité d'organisation des Boucles Guégonnaises



Jason Tesson Vainqueur à Guégon en 2019 et depuis champion de France amateur (à GRANDCHAMP)

LILI ET JEAN JACQUES, 2 FIGURES QUI PASSENT LE RELAIS...

Qui ne connaît pas Lili, alias Louis Lévêque qui depuis de très nombreuses années est une pièce maîtresse des Boucles Guégonnaises. Déjà en 1986, il était l'un des pionniers aux côtés de Daniel Bourdonnais qui, ensemble, ont imaginé cette belle course cycliste au sein même de cette bourgade de Guégon.

Lili a ainsi grandi en même temps que la course et se sera trouvé de nombreux rôles fondamentaux au sein du comité.

Il aura apprécié avec justesse l'évolution de la course et toujours salué le travail des nombreux bénévoles.

Sa gouaille et son sens de l'humour lui auront permis de diriger avec tact les invités des cars VIP et de les mener à bon port vers la ligne d'arrivée et les festivités d'après course.

Après 34 éditions à nos côtés, occupé pendant près de six mois par an dans ses différents rôles, il a décidé de passer le relais, comme on dit dans le jargon cycliste pour s'adonner à ses deux passions : sa famille et les courses cyclistes (encore elles) du côté spectateur...

Lorsque vous rencontrez pour la première fois, Jean Jacques Ollivro, vous remarquez tout d'abord sa droiture, sa rigueur et son sens de l'organisation.

Jean-Jacques, ça fait un bon moment qu'il s'occupe aux Boucles Guégonnaises. Au même titre que Lili, on peut dire qu'il fait partie des murs.

Aux postes de chef buvette et fléchage du circuit, avec toute

son équipe, il aura fortement œuvré dans l'ombre à la réussite des nombreuses éditions des BG.

Sa rigueur lui aura ordonné de passer le relais à tout juste... 80 ans... comme il l'avait toujours annoncé.

Merci beaucoup à vous deux, bénévoles de l'ombre qui avaient eu un rôle très important pour la bonne marche des différentes organisations festives et sur qui on a pu toujours compter.

Nous vous donnons rendez-vous l'un et l'autre, le 28 mars 2021 pour vivre, de l'autre côté de l'écran, la course.

Contents de trinquer à notre 35^e édition, héritage d'un travail de longue haleine de nos nombreux bénévoles et plus particulièrement de notre Lili et de notre Jean-Jacques.

Merci encore pour toute votre expertise, votre implication et bon vent !

Prenez soin de vous, pour tous nous retrouver le 28 Mars 2021 à Guégon.

Xavier Castel



LES BOUCLES GUÉGONNAISES SE CONJUGENT AU MASCULIN... ET AUSSI AU FÉMININ

Après cette année 2020 si spéciale, les Boucles Guégonnaises ont dû baisser le rideau à 3 semaines du but. Fin prêts à proposer un beau spectacle festif à nos Guégonnaises et Guégonnais, l'édition 2021 se prépare au sein d'un comité quelque peu modifié.

Derrière cette actualité compliquée, depuis octobre 2019, le comité aura accueilli des nouvelles recrues pour seconder dans un 1^{er} temps les figures du comité.

Marie, comme elle aime s'appeler, nous aura rejoints après avoir goûté à la bonne humeur du comité en donnant un coup de main à la restauration.

Tiphaine, elle, rajeunit le groupe : c'est notre benjamine du comité qui pourra nous aider en informatique.

Notre 3^e recrue est un M. Vélo. Christian aura à cœur de peaufiner l'aspect course et circuits. Il pourra œuvrer pour mettre en musique les 3 courses prévues le 28 mars prochain.

Autant sur la route, que dans les coulisses, le comité se renouvelle puisque les Boucles Guégonnaises se conjugueront au masculin ... mais aussi au féminin.

La bonne entente et l'ambiance légendaire (surtout le vendredi soir) ne tarderont pas à motiver de nouveaux bénévoles... que nous accueillerons avec joie.

Adeptes du vélo ou simplement motivés pour participer aux animations festives à Guégon, c'est dans une ambiance détendue que le Comité se retrouvera.

**Les comités des fêtes de Coët-Bugat et de Trégranteur,
les associations d'autocross Pyundaï et Gym Pour Tous
vous donnent rendez-vous pour de nouveaux événements en 2021.**

FNACA

La FNACA de Guégon participe activement à toutes les commémorations au côté de la municipalité pour maintenir le devoir de mémoire. Cette année, sept membres et une épouse d'un ancien combattant ainsi que Raymond Gopois (à l'euphonium) nous ont malheureusement quittés.



19 mars



11 novembre



Hommage au Pont-Josselin.
(Drame de Boccaboais du 20 juin 1944)

TWIRLING CLUB

Le Twirling Club Guégon compte en cette nouvelle saison une quarantaine de licenciés. Suite à une année blanche, la motivation est de retour au rendez-vous pour la préparation aux prochains championnats. Les équipes, duos et solos feront au mieux pour défendre les couleurs du club de Guégon et faire les meilleurs podiums.

Après l'assemblée générale en septembre, les jeunes du club, «La Guegon's Team» ont présenté également leur assemblée

et leurs projets pour cette nouvelle saison 2020/2021.

La Guegon's Team a offert une composition florale à leur entraîneur, Cristina Faucheux (bénévole) pour la remercier de transmettre sa passion pour ce sport et le temps passé.

Nous souhaitons bonne chance à tous ces athlètes.

Marie-Andrée Faucheux co-présidente du TCG



Équipe minime avec l'entraîneur
Cristina Faucheux



Équipe junior



La Guegon's Team

VIGILANCE SELF DÉFENSE



Les lundis de 20h à 21h30 pour le renforcement et les jeudis de 20h à 22h

SAKURA KAN



Du kendo tous les mardis de 20h à 22h (escrime au sabre pratiquée autrefois au Japon par les samourais)

ENFANTS DE SAINT GILDAS

EVENEMENTS

Tartiflette

Le 11 janvier dernier, 360 personnes étaient présentes à la traditionnelle tartiflette années 80 !



Loto

Carton plein pour le loto du 23 février ! Environ 400 personnes sont venues participer ! Merci aux joueurs et joueuses

licenciés foot et basket pour leurs gâteaux.



Tournoi de palets

Le 11 juillet, nous avons pu organiser notre tournoi de palets !

36 joueurs le matin et 96 équipes l'après-midi.

Avec un soleil au rendez-vous, cette journée fut une réelle réussite !

CÔTÉ SPORTIF

BASKET

Le contexte sanitaire, et la saison actuellement arrêtée, nous n'avons pu faire toutes les photos des différentes équipes faute de temps !

Cette saison, l'ESG Basket compte 86 licenciés (joueurs + dirigeants) au sein des équipes suivantes :

- 1 équipe U9 : 7 joueurs / joueuses. Coach : Manon Robin
- 2 équipes U11 : 16 joueurs / joueuses. Coaches : Isabelle Glais, Marion Le Hel, Juline Mitaillé et Léna Viannais
- 1 équipe U13 : 6 joueurs / joueuses. Coaches : Eloïse Mercier et Hélène Gillet
- 1 équipe U15 : 11 joueurs / joueuses. Coaches : Mario Viannais et Madeline Le Blay
- 1 équipe U18 : 12 joueuses. Coaches : Sébastien Lesgo et Cyrille Hays
- 2 équipes séniors : 18 joueuses. Coach : Morgane Metayer
- 1 équipe loisirs : 10 joueuses. Entraîneur / coach : Fred Guilloux



Seniors A



Seniors B



Coachs jeunes



U11-2

FOOT



L'année 2020 fut vraiment très particulière et nous nous en souviendrons tous très longtemps. A cause d'une météo très capricieuse rendant les terrains impraticables, seuls quatre matchs, pour autant de victoires, ont été joués par l'équipe A de janvier à mars, fin de la saison suite à la pandémie Covid-19.



Après plusieurs semaines d'attente, la ligue de Bretagne et le District du Morbihan entérinaient les classements. Bonnes nouvelles pour le club : l'équipe A accédait à la Régionale 3 en finissant 2^e de son groupe ; l'équipe B, gérée par Pascal Guillo, montait en D2 en finissant 3^e de son groupe. Enfin, l'équipe C, coachée par David Michel, finit son championnat à une honorable 6^e place.

Fin juillet, la saison 2020-2021 démarrait par la reprise de l'entraînement avec beaucoup de plaisir mais également son lot de doutes sur les futures conséquences de cette satanée pandémie.

Avec 56 joueurs dans l'effectif, le club est armé pour que les 3 équipes atteignent les objectifs fixés par le bureau. Après un début de saison très moyen, nul doute que les résultats se seraient améliorés si un nouvel arrêt des compétitions n'avait pas été décidé. Le plus important est évidemment la santé de tous.

Je profite de l'occasion pour transmettre beaucoup de courage à tous les guégonnais pour cette fin d'année 2020. Portez-vous bien !!!!!

Laurent PELTIER – Entraîneur

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

La chapelle Saint Antoine a été construite au 16ème siècle par la famille Plouer de Trénalec.

Il y a plus de 30 ans, avec l'accord de la famille Gillard propriétaire de la chapelle à l'époque, Christian TRILLAT, ancien président de l'association, a commencé les travaux de rénovation, il avait réalisé un dallage qui aujourd'hui avait besoin d'être remplacé.

Robert Danet, l'actuel président de l'association de sauvegarde du patrimoine a convié les bénévoles pour la préparation de la rénovation du sol en septembre 2020.

L'équipe a oeuvré plusieurs jours pour enlever l'ancien dallage. Puis, il a fallu décaisser manuellement soit quatre remorques de gravats et de terre. Dans cette tâche, l'association a pu compter sur l'aide de Daniel Bénard et Bernard Geffray qui sont intervenus avec tracteurs et remorques.

Un nouveau remblai mieux approprié a été étalé sur le sol et damé avec une machine thermique avant l'intervention du tailleur de pierre Paul Brogard, spécialiste dans la rénovation du patrimoine.

Il a taillé à son atelier de gros blocs de pierres ardoises de différentes dimensions qui ont été posées dans la chapelle Saint Antoine.

Tous ces travaux s'élèvent à 8011,50 € TTC et sont entièrement financés par l'association du patrimoine .

« Je tiens à remercier tous les bénévoles qui assurent un travail remarquable pour l'entretien et la rénovation du patrimoine de Guégon qui est très riche et varié ».

Robert Danet, président de l'association



VTT CLUB



Les adhérents avant d'accueillir les 500 repas à la raclette géante de février



Réunion de préparation pour la raclette



Un dimanche matin, après les efforts le réconfort

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

ASSOCIATION BROCELIANDE YOGA ET MÉDITATION

Les cours sont animés par Alain Leclerc, professeur de yoga et élève de l'Ecole Française de Yoga de l'Ouest. L'EFYO est affiliée à la Fédération Nationale des Enseignants de Yoga.

Tous les mercredis à 17h45 à la salle des sports

06.15.38.24.07

asso.broceliandeyogaetmedit@gmail.com

YOGA KURUNA

Tous les mardis de 18h à 19h30 salle des sports

Informations : Vincent Le Quentrec au 07.83.53.86.70 ou karunayoga@laposte.net

LA FLÈCHE JOSSELINAISE

Les mardis, mercredis et jeudis.

Contact : Yannick Barret - 06 06 42 15 21

LES BOULES ANGLAISES

Les lundis et dimanches.

Contact : 02 97 73 93 76

QI GONG - ÉQilibres

Lundi 17h20-18h50, vendredi 9h-10h30

Contact : 06 09 31 08 02 ou contact@equilibres.fr



RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS

APEL ECOLE SAINT GILDAS	CARRIER Samuel	02 97 22 39 80	apel.stgildas.guegon@gmail.com
OGECE ECOLE SAINT GILDAS	PEDRONO Gabriel	02 97 22 39 80	
LES P'TITS POUSETS	RIVIERE Bérénice	06 95 25 65 39	ptitpoucetsguegon@gmail.com
AMICALE LAIQUE	DAMASIO Marie	06 37 01 37 92	
ATELIER DU PERE NOEL	LE NEDIC Moran	07 69 50 26 74	atelierduperenoel@outlook.fr
ASSOCIATION MOTOCROSS GUEGONNAIS	HAYS Yoann	06 23 49 39 31	amguegonnaise@gmail.com
ASSOCIATION PYUNDAI	HUG Norbert	07 71 05 04 61	
BIHAN TEAM CROSS	DOUCET Florian	06 24 12 01 92	
ENFANT DE ST GILDAS - FOOT	RIVIERE Jean	06 98 26 17 41	
ENFANTS DE ST GILDAS - BASKET	ILIOU Marion Co-présidente MAHIEUX Servane	06 17 52 55 50 07 67 78 10 85	
GYMNASTIQUE POUR TOUS	LANOS Patricia	06 82 10 57 96	
BADMINTON GUEGONNAIS	LE SOURD Samuel	06 23 04 32 13	
PASSE LA SECONDE	BARILLET Béatrice	06 78 24 75 90	passela2de@gmail.com
TWIRLING CLUB GUEGON	FAUCHEUX Cristina	07 85 51 03 30	twirling.club.guegon@orange.fr
LA RAQUETTE GUEGONNAISE	LORIC François	07 69 12 56 76	raquette.guegonnaise@laposte.net
VTT CLUB	ROTIEL Frédérique	06 85 93 74 38	frotiel@gmail.com
LES CAVALIERS DE LA VALLÉE DE L'OUST	GUILLOT Emilie	06 23 27 29 19	
ASSO. COMMUNALE DE CHASSE AGREEE	LE GOVIC Pierre	06 85 03 90 66	
COMITE DES FETES DE TREGREANTEUR	DESIGNE Florent Co-pdt SAMSON Félix	06 86 27 63 04	
COMITE DES FETES DE COET BUGAT	MOUNIER Daniel	02 97 73 00 84	
COMITE DES FETES DE GUEGON	CASTEL Xavier	06 37 66 60 85	bouclesguegonnaises@orange.fr
LES COMMERCES GUEGONNAIS	LE MEUR Maryline	02 97 75 63 79	
DA WEKON	MARET Virginie Co-pdte MERCIER Solange	06 60 42 48 55	
FNACA	VIANNAIS Joseph	02 97 22 25 27	
CLUB DES AINES	MARIVIN Agnès	02 97 73 02 00	
MUSIQUE A MONGRENIER	FLOCH Pierre	02 97 22 21 56	
CROIX ET CALVAIRES DE BRETAGNE	FLOCH Pierre	02 97 22 21 56	
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	DANET Robert	06 18 80 15 33	
VIGILANCE SELF DEFENSE	MARTINET Frédéric	06 50 53 16 35	
SAKURA KAN GUEGON	MARTINET Frédéric	06 50 53 16 35	contact@kendo-guegon.fr
ASSOCIATION FAMILLES RURALES	DELEMEN Anne-Laure	07 83 55 24 49	

ENTREPRISES ET COMMERCE GUÉGONNAIS

STATION SERVICE

Avia Brétéché Les Quatre Vents

CAFÉ

Bar-Tabac-Pressé 12, rue du 20 juin 1944 (nouveaux propriétaires courant décembre)

HÉBERGEMENTS - GÎTES

S'adresser à l'Office de Tourisme pour la liste des hébergements ou consulter : www.tourismebretagne.com

CAMPING

Domaine de Kerelley Le Bas de la Lande 02 97 22 22 20

GITES FLOTTANTS

Ti War an Dour Base du Rouvray 07 64 09 12 06

ALIMENTATION

ÉPICERIES

« Halles Dis » 19, rue du 20 juin 1944 02 97 75 63 79
« Ma Ptit'Épicerie » Ambulant 06 08 85 00 98

BOULANGERIE - PÂTISSERIE DE JOSSELINE

Maison LE DEVEHAT 10, rue du 20 juin 1944 09 51 68 45 03

BISCUITERIE-CHOCOLATERIE

LE DREAN S.A. PA Caradec Nord 02 97 73 90 00

CRÊPERIE

Aux Délices de Jade 16 rue du 20 juin 1944 02 97 70 06 47

CRÊPES/GALETES

Crêperie CARO La Pointe 02 97 75 34 55

FOOD TRUCK

Le P'ti Bar à Frites centre-bourg le vendredi 06 50 51 68 35

PROFESSIONS LIBÉRALES

MAISON DE SANTÉ

11, rue des Rosiers
- MÉDECINS GÉNÉRALISTES
Dr LICHE Anca, Dr STAMATE Carmen, Dr STEVENS Alexandre (vendredi) 02 97 75 61 76

- PÉDICURE-PODOLOGUE

LE CAM Sylvie 02 97 73 87 53

- OSTÉOPATHE

VUCKOVIC Vanja 07 67 32 64 73

- SOPHROLOGUE

VUCKOVIC Coraline 07 67 44 55 75

SOPHROLOGUE

PONTGELARD Claudine 06 98 61 27 05

PHARMACIE-ORTHOPÉDIE

CONRADT Olivier 5, rue du 20 juin 1944 02 97 22 36 92

DENTISTE

CADIEU Xavier 3, rue du Ponty 02 97 75 69 99

CABINET D'INFIRMIERS DE GUÉGON

11, rue des Rosiers 02 97 75 41 94

CABINET INFIRMIER DU CENTRE

14, rue 20 juin 1944 02 97 72 67 94

KINÉSITHÉRAPEUTE

ROUSSIEZ Vincent 12 rue du Ponty 07 67 65 10 16

PSYCHOLOGUE

DARBANDI Pascale 12 rue du Ponty 06 68 90 57 63

KINÉSIOLOGUE

HEURTEBIS Laurence 4 rue Sergent Plouchard 06 13 89 31 37

TRAVAUX EN BATIMENT

CARRELAGE-PLÂTRE

PICAUD Didier La Ville Froger 02 97 22 38 88

SARL ROUX PA LA Rochette - LANOUEE 02 97 22 37 90

ELECTRICITÉ-CHAUFFAGE-PLOMBERIE

SARL DENIS Sanitaire-Chauffage 10, rue Joseph Le Coq 06 77 85 34 10

GOUTTIÈRES ALUMINIUM

Jacques Commerce Consulting PA Caradec 02 97 70 25 14

MENUISERIE-PVC-CHARPENTE

LE GENDRE Pierrick Carenloup 02 97 75 46 22

HEURTEBIS Nicolas ZA La Bourdonnaye - LANOUEE 02 97 70 61 56



Construction PENARD SARL DELALANDE	PA Caradec PA Caradec Nord	02 97 75 65 40 02 97 75 38 31
COUVERTURE EMERAUD Emmanuel	PA Caradec	06 09 38 37 96
PALETTES (RECYCLAGE) Burban Palettes – Recyclage Ouest Palettes Service	PA Caradec Nord PA Caradec	02 97 73 91 37 02 97 73 98 25
MAÇONNERIE GOÛGEON Gilles	9, Coët Méan	02 97 75 36 75
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION QUEGUINER Matériaux	PA Caradec Nord	02 97 22 23 80
PEINTURE LE GUENNEC Hervé ROSELIER Lionel	La Pointe ZA La Bourdonnaye – LANOUEE	06 72 22 56 04 06 88 31 40 53
RAVALEMENT AMC Ravalement	4, place de l'Église	06 25 94 59 61
BÂTIMENT D'ÉLEVAGE F-Technic Construct	7, la Croix Blanche	06 59 75 76 03
TOUS CORPS D'ÉTATS (SAUF ÉLECTRICITÉ ET PLOMBERIE) GELPE Laurent (permis nacelle 1B-3B)	Boccabois	06 25 94 59 61
AUTOMOBILE : SERVICES/ENTRETIEN		
GARAGE Garage du Clos Perret	20, rue Bisoizon	02 97 22 38 31
TAXIS GABILLET Anne-Laure DESNE	La Ville Cadoret - GUEHENNO 2, place St Nicolas – JOSSELIN	06 18 48 01 48 02 97 22 27 86
AGRICULTURE		
TRAVAUX AGRICOLES BELLAMY SARL DREANO Philippe	Le Bois Gicquel La Ville Beuve	06 20 53 82 15 02 97 75 68 70
DIVERS		
CONSEILLÈRES H2O CADORET Jennifer DENIS Isabelle	La Barrière de Coët By	06 43 56 74 41 07 85 81 40 07
APICULTEUR Les Rûchers Delamarche Les Ruchers de Bretagne	Guilleron 27, Penroc	06 77 19 99 30 02 97 73 94 86
CARTONNERIE SMURFIT KAPPA	PA Caradec Nord	02 97 73 68 68
COIFFURE Salon « Imagine »	7, rue du 20 juin 1944	02 97 75 67 16
COIFFEUSE À DOMICILE « Belle au naturel »	7 Boccabois	07 80 43 74 53
COUTURIÈRE Agnès Breizh	18, La Ville Guimard	06 77 11 33 20
COMBUSTIBLE Les Combustibles guégonnais Picaud Fioul	ZA La Croix Blanche PA Caradec	02 97 42 24 82 02 97 22 25 95
DÉSINSECTISEUR-ÉLAGUEUR GMS - MICHEL Nicolas	Coët Bugat	02 97 73 05 86 06 03 88 63 03
DANSE ROBIN Edith	La Ville Daniel	02 97 22 30 54
JARDINAGE-TRAVAUX PAYSAGERS LE COZ Eric	4, rue Anne de Bretagne	02 97 22 39 15
AMÉNAGEMENTS, TERRASSEMENTS, TOUS TRAVAUX EXTÉRIEURS SAM MTE Société TAD C'MOY" Paysage	Mesle Les Touches 5 Le Bot	06 02 24 25 86 06 87 66 73 39 06 89 13 49 20
MÉTALLURGIE ROUXEL Métal	La Ville Ville	06 30 92 77 87
MOULURES CADRES ET MIROIRS DUBOURG Encadrements	PA Caradec Nord	02 97 93 37 38

PASTELLISTE

COURTINE Anne Boccabois 06 12 84 36 72

PAYSAGISTE

CADORET Yann Bogue 02 97 75 46 19

PHOTOGRAPHE

ELUERE Pauline 06 72 20 29 16

Trésors d'Emotions 06 84 62 85 75

Facebook Man.photographie 06 13 69 01 07

SIGNALÉTIQUE

SMBA ZA La Croix Blanche 06 80 81 99 82

SOUTIEN SCOLAIRE

BARILLET Béatrice 3 rue Eugène Dréano 06 88 42 62 10

GILLARD Anne-Sophie 06 13 68 97 14

TRANSPORTS DE MARCHANDISES

ROUXEL Logistique PA Caradec 02 97 47 17 37

TRAVAUX PUBLICS

MARIAGE Jean-François Catélo 06 20 51 34 61

HATP56 06 31 93 76 72

PEINTURE PERSONNALISÉE 2 ROUES

PAF Design La Châtaigneraie 06 61 36 42 00

MAISON LE DEVEHAT



La Maison LE DEVEHAT, artisan boulanger de Josselin, a ouvert le lundi 26 octobre 2020 à Guégon et propose divers pains spéciaux et traditionnels ainsi qu'un large choix de viennoiseries et pâtisseries.

Les artisans boulangers proposent à la clientèle différents pains classiques et traditionnels, dont des spécialités et entre autres «la Guégonnaise» (pain aux 4 farines bretonnes).

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi

de 7 h 30 à 13 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 30

Dimanche 7 h 30 à 13 h 30

Fermeture : Le mercredi

Renseignements : Maison LE DEVEHAT

10 rue du 20 juin 1944 - 56120 Guégon

Tél : 09 51 68 45 03

STATION-SERVICE AVIA



Fermé depuis 2012, le bar-restaurant « Les quatre vents », situé en bordure de la RN 24, dans le sens Lorient-Rennes, a trouvé

preneur grâce à Aude Le Noan et Mickaël Garaud. Le hasard a permis à ce couple, originaire des Forges, de rencontrer l'entreprise Brétéché, présente dans la distribution pétrolière depuis les années 1950, et implantée dans tout le Grand Ouest. Eric HIDIER, président de la société, a décidé de les accompagner dans leur projet en recréant, sur ce même site, une station-service. Cette activité permet d'ores et déjà de proposer à la clientèle un service complémentaire de qualité et de proximité.

Ce restaurant ouvrier-routier portera le nom de « L'assiette forgeronne » et pourra accueillir jusqu'à 190 couverts tous les midis en semaine. Il accueillera également une soirée concert un vendredi par mois. Celui-ci devrait ouvrir ses portes en début d'année 2021.

La station Avia, est officiellement ouverte depuis le 11 septembre 2020. Vous pouvez vous approvisionner 24/24 h en SP95, Gazole Plus et AdBlue.

Pour plus d'information sur Brétéché AVIA : www.breteche.fr

ROUXEL METAL

François-Xavier ROUXEL, 30 ans, s'est installé depuis septembre 2020 et réalise vos aménagements en métal, tels que vos escaliers, garde-corps, verrières, portails ou tout autre ouvrage souhaité.

« J'aime la polyvalence du métier, le fait de pouvoir quasiment tout créer, de la grosse charpente à la décoration millimétrée (escaliers acier et bois, portails d'entrée, verrières intérieures).

J'ai appris à souder à l'adolescence, mais j'ai découvert le métier de métallier en 2016.

Pour l'avenir, je souhaite continuer à équiper mon bâtiment pour gagner en réactivité. »

François-Xavier ROUXEL

ROUXEL Métal

La Ville Ville

56120 Guégon

06.30.92.77.87



COIFFEUSE À DOMICILE



Aïda Chaxelle, habitante de Guégon depuis 2009, a, depuis le 1^{er} octobre dernier, commencé son activité de coiffure à domicile «Belle au naturel».

Le service proposé par Aïda est avant tout le fruit d'une réflexion sur son métier ainsi que sur le bien être à apporter à ses clients. Redonner l'envie d'être belle et beau au

naturel tout en partageant avec eux un temps d'échange et d'explication sur les méthodes et produits utilisés.

Après 18 années d'expérience dans divers salons, Aïda s'est

spécialisée dans la connaissance du végétal pour pouvoir aujourd'hui travailler et proposer à ses clients des soins à base d'argiles détoxifiant ainsi que des colorations végétales.

Aïda est disponible au 07 80 43 74 53 pour toute demande de renseignement ou de rendez-vous (dans un rayon de 15 km autour de Guégon).

*Propos recueillis
par Aurélie
Bourlot*



LAURENCE HEURTEBIS KINÉSIOLOGUE

Qui êtes-vous ?

Enseignante en classe spécialisée pendant vingt ans, je me suis intéressée aux neurosciences pour accompagner au mieux les enfants en difficultés scolaires.

A la recherche de solutions, j'ai découvert le brain-gym (une branche de la kinésiologie basée sur les liens entre le cerveau et les mouvements du corps). Puis, pendant deux ans, j'ai suivi une formation certifiante à l'EKMA (Ecole de Kinésiologie et de Méthodes associées) à Paris.



Qu'est-ce que c'est la kinésiologie ?

La kinésiologie s'appuie sur les concepts de la médecine chinoise et des neurosciences. C'est une approche douce et globale qui permet de se libérer du stress et des blocages physiques, mentaux ou émotionnels. Et c'est par le corps et grâce au test musculaire que la libération des blocages s'effectue.

La kinésiologie s'adresse à qui ?

Elle s'adresse à tous : bébé, enfant, adolescent, adulte

Que permet la kinésiologie ?

- Elle équilibre l'énergie du corps,
- Diminue le stress, l'angoisse, les peurs.
- Stimule les capacités d'adaptation à une situation nouvelle : recherche d'emploi, séparation, etc ...

J'interviens souvent pour des manques de confiance, des troubles du sommeil, des troubles d'apprentissage (concentration, mémorisation, coordination), les chocs affectifs (deuil, séparation, perte...), des problèmes de lecture, d'écriture.

J'accompagne les personnes qui ont des difficultés d'adaptation, des peurs, des phobies, des angoisses, de l'anxiété, les personnes qui ont des besoins de soutien dans la maladie.

Vous pouvez me contacter pour plus de renseignements : Laurence Heurtebis au 06 13 89 31 37.

Propos recueillis par Robert Danet

RENCONTRE AVEC MAËLLE RENAUD

Habitante de Guégon à la Ville Guillemot, Maëlle, 29 ans, aide médico psychologique se lance un nouveau défi et nous explique en quelques mots son concept pour cette activité photo.



« En effet, je souhaite faire de ma passion un complément de travail et à ce titre je propose d'immortaliser vos souvenirs de mariage en mode reportages photos notamment. Ainsi, je suis les mariés à partir de leur préparation simultanée ou uniquement la mariée selon les envies. L'objectif est de capter chaque instant, un maximum d'émotions et de détails sur la journée jusqu'au début du repas. Mais, je reste ouverte à toutes les demandes des mariés. Lors des rencontres qui précèdent les prises de vue, on étudie ensemble les envies des mariés et je reste force de propositions quand ces derniers me le demandent.

Ainsi, je peux choisir des lieux qui leur correspondent ou tout simplement suivre leur choix et le renforcer par différentes propositions.

Mon entreprise a été créée en juin 2020 avec des dates déjà réservées pour 2021 avec notamment des reports suite à l'actualité.

En complément de cette activité photo, ma petite entreprise a également une deuxième corde à son arc avec la création et vente de petits objets déco et couture.

Trésors d'émotions vous propose la vente de petits objets uniques, fait main. Idéal pour les naissances, les baptêmes, Noël ou tout au long de l'année pour faire plaisir.

Vous pouvez me contacter au 06 84 62 85 75 pour de plus amples renseignements, mais aussi consulter mon site facebook : Trésors D'émotions et sur instagram : tresorsdemotions.

A bientôt »

Propos recueillis par Corinne Perré et Hélène Le Labourier

RENCONTRE AVEC PASCALE DARBANDI, PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

Quel est votre parcours professionnel ?

A l'issu d'un parcours universitaire en région parisienne, cinq années post bac m'ont permis d'obtenir une licence puis un Master 1 et 2 pour avoir le titre protégé de psychologue, avec une spécialisation en psychologie de l'enfance et de l'adolescence. En parallèle avec ce parcours universitaire, il est indispensable, lorsqu'on veut travailler auprès de patients, d'avoir eu soi-même l'expérience d'un travail de thérapie et de continuer à être supervisé(e) tout au long de sa carrière. C'est une garantie à la fois pour le psy et pour les patients. C'est aussi la meilleure formation pour être à l'écoute.

Ma première expérience s'est passée au sein d'un centre de placement familial spécialisé. Puis ma vie personnelle m'a amenée à Saint Etienne (42) où j'ai travaillé dans un centre d'aide pour le travail (Esat), et en parallèle au sein de l'association Ecole des Parents et des Educateurs de la Loire

Cette expérience m'a permis d'appréhender les différents domaines d'actions possibles d'un psychologue : les consultations individuelles ou familiales, la formation sur le développement de l'enfant à destination d'assistantes maternelles, éducateurs, animateurs, l'Analyse de la Pratique Professionnelle qui permet à des groupes de professionnels de prendre du recul et de réfléchir à leurs pratiques, l'animation de groupes de paroles, par exemple groupe de parents sur les différentes thématiques de la parentalité comme « la punition » ou « l'utilisation des écrans ».

Cette expérience m'a encouragée à démarrer une activité libérale, à temps partiel puis à temps plein.

Pourquoi aller voir un psychologue ?

Souvent on arrive à se sortir de périodes difficiles seul(e), ou en parlant à ses proches et ses amis. Quelquefois ça ne suffit pas, ou ça n'est pas possible parce qu'on a peur d'être jugé ou mal compris. Lorsqu'on tourne en rond avec une question, une souffrance, qu'on a déjà essayé de régler sans y arriver, alors c'est le moment de consulter un psy. C'est que nos pensées, nos émotions sont paralysées. Les échanges vont permettre de remettre tout ça en route, en mouvement, de faire un pas de côté et d'observer votre problème avec une autre lorgnette. J'entends quelquefois dire « à quoi ça sert d'aller voir un psy ? Je sais de quoi je souffre.. » Bien sûr le psy ne sait pas à votre place, il permet juste de vous aider à trouver, dans vos propres ressources, des moyens d'aller mieux, quelquefois juste en vous aidant à accepter ce qui vous arrive.

Parler permet, comme le disait si bien Françoise Dolto, de mettre des MOTS sur les MAUX, rien que ça soulage et fait du bien.

Un psy répond aux exigences d'un code de déontologie : il écoute avec bienveillance, il est neutre dans le sens où, sans liens affectifs avec le patient, il peut tout entendre sans jugement. Il est soumis au secret professionnel donc vos paroles sont protégées et ne sortiront pas du bureau. C'est pourquoi je ne reçois personne avec qui j'ai un lien, amis, famille ni même voisins.

Je m'assure toujours de savoir si la personne qui consulte s'est sentie à l'aise, en sécurité et souhaite revenir : il faut que le



« courant passe » dans la relation !

Il y a des personnes qui arrivent avec une certaine honte de consulter « pour si peu » : Un psy ne fait pas de hiérarchie dans les raisons de la souffrance : Quand on souffre, on souffre et personne n'a le droit de juger de la légitimité de souffrir de ceci ou de cela.

Pour aider au mieux mes patients, je me suis également formée à l'hypnose Ericksonienne : elle permet une accélération des processus de changements en passant par le corps, profondément détendu, favorisant la circulation de l'énergie, et puisant dans vos ressources inconscientes ce dont vous avez besoin pour aller mieux. C'est une modification

de conscience légère, dont vous vous souvenez et que vous pouvez réutiliser seul(e). La séance se prépare avec le patient, en fonction de ses attentes et de ses besoins. (Contrairement à l'hypnose autoritaire qu'utilise Mesmer dans ses spectacles)

Comment les futurs patients peuvent-ils prendre rendez-vous ?

En général, ils viennent par le biais d'une recommandation d'un médecin, d'un collègue psychologue, ou à leur propre initiative. Prendre un rendez-vous c'est déjà un grand pas, cela demande beaucoup de courage : la moitié du chemin est parcouru car on accepte d'être aidé !

Lors de mon installation à Guégon, je me suis fait connaître auprès des médecins et collègues des alentours en leur adressant un courrier.

Une consultation n'est pas remboursée par la sécurité sociale mais certaines mutuelles la prennent en charge. Le rendez-vous dure environ 45 à 50 minutes : je consulte sur rendez-vous le lundi après-midi et les journées du mardi et mercredi.

J'insiste sur le côté professionnel de notre activité. Nous bénéficions d'une supervision une fois par mois pour débriefer sur les situations qui nous questionnent ou nous pèsent. On apprend à travailler avec prudence et on va au rythme du patient. On est là aussi par téléphone si jamais ça n'allait pas bien entre deux rendez-vous.

Quels sont vos projets à Guégon ?

Un coup de cœur pour une maison m'a conduite à Guégon. Je me suis ainsi rapprochée de mes parents et de mes ancêtres côté maternel !

Je suis contente de pouvoir travailler sur ma commune et j'ai bénéficié d'un bel accueil, avec en plus un projet d'agrandissement de la maison de santé.

J'aime bien travailler en groupe, alors pourquoi pas organiser des groupes de parole de parents s'il y a de la demande, ou utiliser mes compétences de psychologue en matière de modération, de questionnements pour aider à remettre de la pensée en circulation dans des groupes de réflexion... Tout est ouvert !

Propos recueillis par Hélène Le Labourier

LE FRELON ASIATIQUE

Afin de tenter d'empêcher sa prolifération, il faut continuer à capturer les reines fondatrices au printemps par un piégeage. En 2020 sur la commune, il y a eu une augmentation du nombre de nids de frelons asiatiques. Il sera nécessaire de continuer le piégeage de printemps en 2021.

Que faire quand on aperçoit un nid ? :

Il faut appeler la mairie au 0297222064 et le référent frelon se déplacera alors pour constater s'il s'agit d'un nid de frelons asiatiques ou européens. La liste des désinsectiseurs référencés FDGDON 56 pour la destruction des nids est disponible en mairie. La municipalité apporte une aide financière sur présentation d'une facture acquittée pour les frelons asiatiques uniquement.

Référents frelons : Robert DANET et Nicolas FRUCHART

LE RAGONDIN

Le ragondin transforme beaucoup son habitat et engendre des nuisances. En effet, ce dernier dégrade notamment les berges du canal, des rivières et des étangs.

Par ailleurs, l'espèce cause des dégâts sur de nombreuses cultures (maïs, céréales, écorçage des arbres...). Ainsi, il peut également fragiliser certains ouvrages par l'importance de son réseau de galeries. Il peut également transmettre des maladies comme la leptospirose et la douve du foie.

Le FDGDON 56 organise des campagnes pour en limiter la population car cet animal est considéré comme nuisible.

Sur la commune de Guégon, une équipe mène une campagne efficace de piégeage des ragondins sur de nombreux sites.

Pour la période 2019 / 2020, le nombre de prises sur la commune est de 259.

Je remercie les piégeurs pour leur investissement et les bons résultats durant la période de piégeage.

LISTE DES PIÉGEURS :

- Jean-Luc MOIZO
- Michel NOUVEL
- André LE LABOURIER
- René NOUVEL
- Serge GUILLEMOT



FDGDON

CONVENTION MULTI-SERVICES

La commune adhère à la convention multi-services de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), cette convention permet de bénéficier de tarifs préférentiels ou de gratuité sur certaines prestations (formation à la lutte contre les taupes, mise à disposition d'effaroucheurs auprès des agriculteurs, rétrocession de matériel de piégeage, conseils divers). Se renseigner en mairie.

PRIX ZÉRO PHYTO



La commune de Guégon fait partie des 61 nouvelles collectivités en 2020 qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires pour entretenir leurs espaces verts, participant ainsi à la reconquête de la qualité des eaux en Bretagne.

A ce titre, Guégon a reçu le trophée Zéro Phyto lors de la 21^e édition du Carrefour des gestions locales de l'eau le 30 janvier dernier à Rennes.

Désormais, plus d'un tiers des Bretonnes et des Bretons vivent dans une commune garantie Zéro Phyto !



LE RECENSEMENT AGRICOLE



<p>Qu'est-ce que c'est ? Tous les 10 ans, le ministère de l'agriculture recense toutes les exploitations agricoles en France</p>	<p>Qui est concerné ? Toutes les exploitations agricoles sont concernées</p>	<p>Comment répondre ? La majorité des chefs d'exploitations recevront par courrier un identifiant et un mot de passe personnels pour répondre au questionnaire en ligne</p>
<p>À quoi ça sert ? L'objectif est de collecter un très grand nombre de données pour avoir une image précise de l'agriculture française aujourd'hui et guider les prises de décisions pour l'agriculture de demain</p>	<p>Qui répond ? C'est le chef d'exploitation qui répond à l'enquête</p>	<p>Pour certaines exploitations, un enquêteur viendra directement sur l'exploitation collecter les réponses à un questionnaire plus détaillé</p>
	<p>Que deviennent les données ? Les données individuelles concernées resteront confidentielles et utilisées uniquement à des fins statistiques</p>	<p>Quand ? La collecte se fait d'octobre 2020 à avril 2021, premiers résultats disponibles fin 2021</p>



Pour tout renseignement, contactez le service régional de la statistique agricole : srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

INSTALLATIONS AGRICOLES

ERWAN HOUZE

Pouvez-vous vous présenter ?



Je suis agriculteur à Mongrenier depuis janvier 2020. J'ai 31 ans et je suis originaire de Carnac.

Diplômes et expériences :

Bac STAE réalisé à Derval axé principalement sur le matériel agricole.

BTS ACSE comptabilité et gestion de l'entreprise agricole

Salarié en polyculture élevage (porcs)

Formation spécialisation cultures

Chauffeur de CUMA en Loire-Atlantique

Pourquoi avez-vous choisi Guégon pour vous installer ?

Je recherchais une exploitation axée plutôt cultures mais avec une production en plus sans trop de contraintes. J'ai trouvé chez Patrice Dany mon bonheur : 2400 m² de poulailler et 80 ha de cultures.

Que produisez-vous ?

J'éleve des dindes et je travaille avec Eureden qui me garantit le remplissage, les débouchés et le suivi. Je cultive du blé, du colza, de l'orge

et du maïs. Les rendements de cette année sont hétérogènes à cause de l'excès d'eau de l'automne dernier.

Quel conseil donneriez-vous à un jeune voulant s'installer ?

Tout d'abord, il faut être passionné par le métier et en vouloir. Le côté administratif est un peu fastidieux mais c'est un beau métier !

MICKAËL LE BORGNE

Pouvez-vous vous présenter ?



J'ai 37 ans, je suis natif de Guillac. Je suis agriculteur à Guilleron (ancienne exploitation de M. et Mme Merlet) depuis le 1er mai 2019.

Diplômes et expériences : BPREA en lait

Apprenti puis salarié à la Seremor

Salarié chez un éleveur bio pendant une année

5 ans de remplacement TESA avec la MSA

Pourquoi avoir choisi Guégon pour vous installer ?

C'est une commune qui me plaît, et c'est ici que j'ai rencontré ma compagne.

sens, j'ai complété mes connaissances par un Master en gestion et marketing réalisé à l'ESA (Ecole Supérieure d'Agricultures) d'Angers en alternance chez John Deere France situé à Orléans.

Racontez-nous vos expériences professionnelles...

L'alternance m'a fait rentrer dans le monde du travail avec plus de responsabilités, une prise de conscience et une ouverture d'esprit.

Lors de mes deux années d'alternance chez John Deere, j'ai intégré le service marketing du groupe, qui est le leader mondial de l'agroéquipement. Mon travail consistait à promouvoir les produits de la marque, ce qui m'a permis de participer à de grands événements, tel que des salons, en France et à l'étranger (Espagne, Allemagne).

Durant deux étés consécutifs j'ai également pu parcourir la France avec le « Demo Tour Récolte John Deere », le but est de présenter les nouveaux produits (moissonneuses-batteuses et ensileuses) aux agriculteurs et entrepreneurs français.

Cette année j'ai notamment eu le privilège de parcourir la France avec l'unique et toute nouvelle moissonneuse-batteuse de la marque, la John Deere X9 ! Cette machine se place tout simplement comme étant la moissonneuse-batteuse la plus efficace et performante du monde. En quelques chiffres c'est : un débit de chantier de 10 hectares par heure, une

Quel est le type de votre exploitation ?

J'exploite 100 ha dont 15 ha de terres à Guillac (bien familial) en conventionnel (maïs, céréales). Je suis passé de 40 à 70 vaches laitières. Je suis à 450 000 litres de quota (contre 357 000 litres auparavant) et j'ai en projet de passer à 650 000 litres de lait avec l'arrivée de ma compagne sur l'exploitation. C'est l'entreprise SODIAL qui collecte le lait.

Actuellement, les travaux en cours concernent l'extension de la stabulation, un silo à maïs en construction, une salle de traite qui va permettre de traire 16 vaches au lieu de 10.

En raison de la conjoncture actuelle, le prix de base du lait est d'environ 325 € / 1000 litres. Selon la qualité du lait, ce prix peut varier entre 350 et 375 € / 1000 litres. C'est vrai qu'une petite valorisation serait la bienvenue !

Comment voyez-vous l'agriculture de demain ?

De grosses exploitations très modernes.

Quel conseil donneriez-vous à un jeune voulant s'installer ?

Il faut être passionné par ce qu'on fait, avoir beaucoup de motivation et ne pas s'arrêter sur les préjugés !

largeur de coupe de plus de 14 mètres et plus de 100 tonnes de céréales récoltées à l'heure.

Parcourir la France m'a beaucoup apporté, temps sur le plan professionnel que personnel. Une expérience riche en rencontres et en échanges qui m'a permis, je le pense, de cerner le futur de notre chère agriculture.

Comment voyez-vous l'avenir de l'agriculture ?

« Un sujet vaste et intéressant, difficile d'être bref ! »

Il est compliqué de prédire l'avenir, mais une chose est certaine, en 2050 il sera question de nourrir 9,7 milliards de personnes. Le challenge de demain sera donc de produire davantage tout en respectant toujours plus l'environnement. De par mes expériences, j'ai vu que l'agriculture est déjà en pleine métamorphose, pas seulement en France mais également à l'échelle mondiale.

Je tiens à rappeler, car malheureusement beaucoup trop de gens ne s'en rendent pas compte, l'agriculture française est le modèle le plus durable du monde. Pour la 3^e année consécutive la France est la première au palmarès de « l'indice de durabilité des modèles agricoles et alimentaires dans le monde » publié par le magazine britannique The Economist.

Demain, mon but est d'être acteur de ce changement en reprenant l'ETA de mon père et en amenant de nouvelles façons de travailler et de nouveaux outils à la clientèle !

Propos recueillis par Jean-Luc Faucheux

TÉMOIGNAGE

DORIAN BELLAMY

Pouvez-vous vous présenter ?



Je suis natif de Guégon et j'habite au Grand Rouvran.

J'ai 23 ans.

Je suis passionné des agroéquipements depuis mon plus jeune âge. Rien d'étonnant

lorsque l'on sait que mon père possède une ETA (Entreprise de Travaux Agricoles), située à Guégon.

Quel parcours scolaire avez-vous suivi ?

J'ai orienté mon parcours scolaire en fonction de ma passion :

- BAC STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant)
- BTS GDEA (Génie des Agroéquipements)
- Master AGRICADRE (Responsable en commerce et gestion pour l'agriculture et l'agroalimentaire)

Ces formations m'ont permis de comprendre et de découvrir l'ensemble des métiers liés de près ou de loin à l'agriculture, allant du travail de la terre jusqu'à l'industrie agroalimentaire, en passant par le monde des finances.

Dans les années à venir mon objectif est de reprendre l'entreprise familiale. Allant dans ce

L'ADMR S'ADAPTE À LA COVID



pour tous, toute la vie, partout

Durant les périodes de confinement, l'ADMR poursuit ses prestations auprès des personnes âgées, dans la mesure où il s'agit d'actes essentiels à la vie quotidienne (ménage, entretien du linge, repas, aide à la toilette, à l'élimination, transferts...). Par contre, les prestations de ménage chez une clientèle peu dépendante, ont été suspendues lors du premier confinement. D'autres l'ont été à la demande du client, qui a pu s'organiser en fonction. Depuis le déconfinement du 11 mai, les interventions ont repris pour tous les clients qui le souhaitent, avec bien sûr la prise de toutes les précautions nécessaires, tant par les salariés que les clients eux-mêmes. Des consignes strictes ont été données aux salariés dans tout le réseau ADMR en s'appuyant sur les recommandations des ministères et de l'ARS de Bretagne :

- * Port du masque (chirurgical ou FFP2) obligatoire en arrivant chez le client et durant toute l'intervention.
- * Respect des gestes barrières (distanciation autant que possible, lavage des mains régulier et autant que nécessaire, notamment à l'arrivée et au départ, au savon et à l'eau de préférence ou à défaut au gel hydro alcoolique).

accompagner pour limiter les risques de contamination. Plus particulièrement, les personnes dites à risque c'est-à-dire très dépendantes de par leur âge, leur fragilité ou leur handicap ne peuvent accompagner les salariés dans le cadre du service d'aide aux courses. Si le client accompagne le salarié, il doit s'installer, en portant un masque fourni par ses soins, à l'arrière du véhicule et respecter les gestes barrières durant la sortie.

- * Pour l'aide à la toilette, la prise des repas, l'aide à la prise des médicaments, l'intervenant réalise sa mission en référence avec les pratiques professionnelles habituelles.
- * Pour l'entretien du logement, une attention particulière doit être portée sur l'aération du domicile et sur l'entretien régulier de certaines surfaces : poignées de porte, interrupteurs... avec les produits ménagers habituels.

D'une façon générale, l'Aide à domicile contribue au suivi et à la surveillance du client. Les salariés participent à la diffusion des messages de prévention en rappelant les mesures barrières en vigueur.

* Il est demandé aux salariés de s'informer en arrivant chez le client de son état de santé. En cas de doute, ils doivent renforcer les mesures habituelles, alerter les proches, les responsables de l'association, le médecin traitant et éventuellement le 15. Il est demandé au client de porter un masque.

* Pour l'aide aux courses, les salariés n'incitent plus les clients à les

ÉDITO DE LA MINORITÉ

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire, malheureusement toujours d'actualité. Celle-ci a notamment perturbé le bon déroulement des élections, en empêchant bon nombre d'électeurs de se rendre aux urnes.

Nous remercions nos électeurs et comprenons ceux qui ont été contraints de rester chez eux.

Présents dans huit commissions et au conseil communautaire, nous saurons être les rapporteurs des décisions prises par la majorité, en toute transparence. Lors de chaque conseil, nous veillons à défendre les intérêts de tous les guégonnais et sommes vigilants que la politique menée ne porte pas atteinte au développement de notre commune.

Les travaux de l'ilot urbain, travaillé dès 2019 en partenariat avec les guégonnais, commerçants, riverains, membres de la « société civile », viennent de démarrer et nous nous en réjouissons.

Les premiers lots de la Résidences des Ecoliers vont être mis

en vente. La création de ce lotissement qui avait été anticipée par l'achat d'un terrain en plein cœur de la commune va permettre d'attirer de nouveaux habitants et de développer l'attractivité de notre commune.

Malheureusement, nous ne pouvons pas développer davantage nos actions car le nouveau règlement intérieur, voté et imposé par la majorité le 15 octobre dernier, restreint notre libre expression à 1600 caractères, espaces compris...

En attendant de vous retrouver dans les lieux publics, nous restons à votre écoute et vous invitons à nous contacter par mail à contact@unissonsnoussetgardonslecap.info

Nous vous souhaitons une année 2021 meilleure, pleine d'espoir et de réussite.

J-M. Dubot, M. Viannais, B. Le Brazidec, N. Boucher



Assemblée générale Glenn Hoël



Nettoyage du Sedon

Les gagnants de la
quinzaine commerciale 2019



Animations de Noël 2019



Julien Le Breton devant
son atelier du Père Noël



Oswaldo Carne en spectacle
à Trégranteur en juillet 2020



Arbre de Noël 2019 du personnel communal



NAISSANCES

Publication de l'état civil suivant les autorisations des intéressés (sur un total de 18 naissances).

PEZENNEC Jade

Née le 24 février 2020
4 rue du 20 juin 1944

CADORET Margaux

Née le 6 avril 2020
La Barrière de Coët-By

ROUSSEL Noée

Née le 9 avril 2020
La Ville Guillemot

ROUXEL Léna

Née le 18 avril 2020
La Ville es Valets

COÛTEUR Loann

Née le 20 mai 2020
4 rue de la Sapinière

FILLATRE Inna

Née le 18 juin 2020
22 Hameau des Ronceaux

GUILLAUME Léa

Née le 3 juillet 2020
19 rue de Bisoizon

LORAND Manel

Né le 20 septembre 2020
La Ville Ruaud

VUCKOVIC Sacha

Né le 20 septembre 2020
17 rue des Platanes

GUILLO Martin

Né le 20 octobre 2020
3 La Ville au Gal

MARIAGES

FLEHO Kévin & CLOAREC Aurélie

04/07/2020
21 la Ville Hourman

DANO Romain & GILLET Vanessa

11/07/2020
14 avenue Jeanne de Laval – Avrille

PELLAN Patrice & MALABOEUF Nelly

14/08/2020
3 impasse des Gretttons – Gourhel

MARET Erwan & PEDRONO Virginie

17/10/2020
3 Catélo

DÉCÈS

Marie Yvonne LE FLOCH

née MOUNIER
26/12/2019
2 Avenue de la ville Pelote

Raymond GOPOIS

10/01/2020
3 Saint-Gildas

Henri JAHIER

18/01/2020
10 la Ville Hulin

Emile VALLY

21/01/2020
La Ville au Ped

René THERAUD

23/01/2020
2 route de Bisoizon

Bernadette LESGO

née LE COQ
24/01/2020
1 rue du Sergent Plouchard

Winifred MARSHALL

née LEWIS
26/01/2020
5 la Ville Besnard

Monique FOUCAULT

née PROT
07/02/2020
28 Penroc

Hélène ROSELIER

née MICHEL
26/02/2020
1 La Ville David

Joseph LANTRIN

11/03/2020
7 Trévenalay

Adélaïde MOISAN

née LÉGO
17/03/2020
11 La Pointe

Georges JEANNERET

01/04/2020
La Ville Bihan

Daniel PICAUD

05/04/2020
15, La Chataigneraie

Germain MAURICE

11/04/2020
3, La Ville Froger

Anne-Marie LE BORGNE

née JOUANNIC
11/04/2020
2 imp. Du Clos Bouton –
Trégranteur

Léon LE BRAZIDEC

26/04/2020
4, Mesle

Robert GARAUD

09/05/2020
Bréhalé

Amélie GUILLOUX

née GEFFRAY
09/06/2020
22 rue de la Plumée –
Trégranteur

Simone GUILLAUME

15/06/2020
20 rue du Sergent Plouchard

Gilberte LE NET

née LE COQ
19/06/2020
Catélo

Marie-Claire FERRÉ

30/06/2020
3 rue des Jonquilles

Eugène CHANTREL

05/07/2020
4 rue Saint Mélec -
Trégranteur

Lucie DAGORGNE

épouse GLAIS
27/07/2020
23, Le Pigeon Blanc

Bernard ALLAIN

31/07/2020
4, Le Soleil Levant

Julienne PIOLOT

épouse PICAUD
01/08/2020
3 rue de Géranium

Francis LE BRETON

15/08/2020
6, La Ville David

Jimmy JACQUES

24/08/2020
5, Boccabois

Edna HOUGHYON

veuve TOTTY
08/09/2020
La Ville Besnard

Ginette BISEL

10/09/2020
5 Boccabois

Jeanne DUMONCEL

veuve LETERRIER
01/10/2020
9, rue des Grimauds

Georges BRUNEL

22/10/2020
3 La Ville es Dards

Tony OGER

11/11/2020
7 La Ville au Ped

Lucien BOUSSICAUD

13/11/2020
5 Le Clos Perret

CALENDRIER DES FÊTES 2021

Selon conditions sanitaires en vigueur

Janvier

- 3 Loto de la FNACA
- 9 Vœux du Maire (en distanciel)
- 15 Galette des rois du VTT Club
- 16 Tartiflette des ESG / Jour de l'An des jeunes de l'Amicale laïque de Guégon
- 22 Assemblée générale de la Gym
- 23 Assemblée générale des CVO
- 30 Assemblée générale Glenn Hoël

Février

- 5 Repas à emporter de l'École
- 6 Assemblée générale de la FNATH
- 7 Super loto des Aînés
- 13 Repas-galette des rois des Aînés / Raclette du VTT Club
- 20 Brocante de livres
- 20-21 Théâtre Da Wekon
- 26-27-28 Théâtre Da Wekon
- 28 Loto des ESG

Mars

- 6 Choucroute à Trégranteur
- 7 Repas de la paroisse
- 13 Plats à emporter du Twirling Club / Repas de l'ACCA
- 19 Commémoration 19 mars 1962 / Cérémonie d'accueil
- 20 Repas de l'École
- 21 Endurance équestre des CVO
- 27 Chasse aux œufs des P'tits Poucets
- 28 Boucles Guégonnaises

Avril

- 3-4 Critérium du Twirling Club
- 5 Brocante du Patrimoine
- 11 Loto du Comité des Fêtes de Guégon
- 19 Don du sang
- 24 Concert de Musique à Mongrenier
- 30 Soirée créole des ESG

Mai

- 8 Commémoration du 8 mai 1945
- 15 Marche gourmande à Trégranteur du VTT Club
- 22 Tournoi de palets à Trégranteur

Juin

- 6 Fête de l'étang
- 12 Kermesse de l'École
- 13 Assemblée générale de l'ACCA
- 19 Animation Musique à Mongrenier
- 25 Tournoi amical du Tennis de table
- 26 Gala du Twirling Club / Fête de la musique

Juillet

- 10 Tournoi de palets des ESG
- 13 Feu d'artifice

Août

- 1 Un dimanche au canal
- 22 Fête champêtre de Penroc

Septembre

- 5 Rando VTT pédestre à Coët Bugat
- 11 Fête du Sport
- 18 Repas des Aînés / Réunion de l'ACCA / Vélopatrimoine
- 26 Vide-grenier de l'École

Octobre

- 2 Animation Musique à Mongrenier
- 3 Repas du CCAS
- 10 Loto du Comité des Fêtes de Guégon
- 16 Soirée anniversaire des Boucles Guégonnaises
- 19-20 Stage de perfectionnement du tennis de table
- 23 Raclette du VTT Club

Novembre

- 6 Concours de belote
- 11 Commémoration du 11 novembre 1918
- 13 Assemblée générale de la FNACA
- 14 Super loto des Aînés
- 20-21 Salon du vin et de la gastronomie

Décembre

- 4 Assemblées générales du VTT Club et de l'AMG
- 5 Vide-grenier du Twirling Club
- 11 Repas des Aînés / Animations de Noël
- 12 Concert de Noël de Musique à Mongrenier
- 16 Arbre de Noël des P'tits Poucets
- 17 Arbre de Noël de l'École